

PERFORMANTS & DURABLES



DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
2023



Le présent document donne des informations concernant la performance extra-financière d'Avril, en réponse à la réglementation: décret n°2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.

Ce rapport est la publication officielle des réalisations et performances du Groupe en matière de développement durable pour l'année 2023. Il couvre toutes les activités et filiales faisant partie du périmètre de reporting pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, correspondant à l'exercice fiscal de l'entreprise. Compte tenu de la date de publication du document, des informations portant sur le début de l'année 2024 y figurent également lorsque celles-ci étaient disponibles.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) constitue le reporting annuel RSE obligatoire d'Avril. Pour l'ensemble des 13 thématiques RSE présentées ici, un point de situation à date des actions du Groupe a été fait.

En complément de cette DPEF, le lecteur intéressé peut également se référer au Rapport Annuel Intégré d'Avril disponible sur le site internet.

<https://presse.avril.com/fr/publications>

Sommaire

Avril raison d'être et métiers 5

Servir la Terre: le manifeste

Une gouvernance collégiale,
ancrée dans l'amont agricole

Gouvernance en matière
de développement durable

Modèle d'affaires:
une organisation en filière

Chaîne de valeur simplifiée
des activités du Groupe

Stratégie et RSE : une vision intégrée 14

SPRING, notre démarche RSE

Objectifs de développement
durable des Nations Unies

Identification des risques extra-financiers 17

Méthodologie

Principaux risques extra-financiers d'Avril

Tableau de correspondance: Engagements –
SPRING – ODD – Risques extra-financiers

ENGAGEMENT 1 **Agriculture respectueuse de la Planète** 22

Contribuer à la transition agricole

Répondre aux nouvelles attentes
des consommateurs en matière de RSE

Agir pour le bien-être animal

ENGAGEMENT 2 **Ressources naturelles et biodiversité** 29

Mettre en place un approvisionnement
responsable

Développer l'économie circulaire

ENGAGEMENT 3 **Filières locales** 38

Transformer des matières
premières nationales

ENGAGEMENT 4 **Investissements** 40

Investir durablement dans les filières

Proposer une offre de protéines
végétales pour l'animal et pour l'Homme

ENGAGEMENT 5**Climat** 43

Réduire l'empreinte de nos activités industrielles

Focus bilan GES : mesurer et réduire nos émissions

Contribuer à réduire les émissions de GES de nos clients (répondre aux nouvelles attentes des clients et consommateurs avec des produits bas GES)

ENGAGEMENT 6**Projet collectif et inclusif** 51

Partager une culture et des valeurs communes au Groupe

Développer tous les talents

Être attentifs aux collaborateurs

Agir avec nos parties prenantes externes

Offrir des produits sûrs et de qualité

Évaluations externes 62

Évaluation des impacts

Certificats qualité des sites

Tableau récapitulatif des indicateurs 65**Table de correspondance avec les standards GRI** 67**Rapport de l'organisme tiers indépendant** 72

Avril: raison d'être et métiers



Servir la Terre: le manifeste

« Chez Avril, nous sommes là pour les autres.

Pour les Hommes, les filières, les territoires, la Terre.

Nous sommes le sillon, le trait d'union.

À nos racines comme à des milliers de kilomètres, c'est pour eux que nous œuvrons.

Nous œuvrons pour l'Homme, pour le nourrir du meilleur de la nature;

Pour lui offrir des énergies plus vertes et les bienfaits d'une chimie végétale.

Nous œuvrons pour ceux qui cultivent la terre et la transforment,

Pour nos filières, que nous rendons plus performantes aujourd'hui;

Et que nous voulons encore plus audacieuses demain.

Nous œuvrons pour la Terre;

Pour protéger ses ressources et toutes ses formes de vie.

Nourrir les Hommes et la Nature.

Nourrir les entreprises et les idées.

Avril existe pour développer.

Pour élever. Pour renforcer. Mettre en action.

Et faire gagner.

Nous sommes là pour Servir la Terre. »

L'expression de la raison d'être d'Avril est le fruit de trois années de travail itératif et collaboratif qui ont donné naissance en 2021 à une phrase simple : « **Servir la Terre** ». Cette raison d'être puise ses sources aux quatre dimensions qui définissent la singularité du modèle Avril.

CONNECTER EN CONFIANCE

Avril, c'est un travail collectif, un fil qui relie l'amont à l'aval, de la fourche à la fourchette, qui rapproche tous les acteurs de la filière grâce à l'action de nos collaborateurs, pour les faire grandir, gagner en performance, en efficacité et répondre aux attentes de ses clients et de ses consommateurs. Avril, c'est aussi une entreprise où la confiance est au cœur de nos interactions.

PRENDRE SOIN DU VIVANT

Avril est au cœur des transitions agricole, alimentaire et environnementale. Nous développons des modèles de rémunération pour favoriser les pratiques agricoles durables, développons des filières locales sur les territoires où nous opérons, et sommes aux côtés de nos partenaires éleveurs dans leur souci du bien-être animal. Chez Avril, nous plaçons la sécurité des femmes et des hommes en priorité numéro 1, et considérons que leur développement et employabilité est une responsabilité aussi importante que celle de les rémunérer de façon juste et équitable.

REDISTRIBUER LA VALEUR

Comme l'ont voulu ses fondateurs, Avril réinvestit ses profits au bénéfice de la filière, ce qui lui permet de se renforcer année après année et de nourrir sa croissance organique et externe. En interne, le Groupe a à cœur d'organiser le transfert de compétences, le partage des bonnes pratiques du terrain ; chaque manager est très concrètement objectif sur le développement de ses collaborateurs et collaboratrices.

INVENTER DEMAIN

Préparer l'avenir, inventer des solutions au service d'une croissance durable respectueuse du vivant, permettant de faire face aux grands enjeux de la planète. C'est notre ADN, et nous avons été pionniers dans le biodiesel, acteurs majeurs aujourd'hui de l'oléochimie et de la protéine végétale demain. L'Audace est une de nos trois valeurs et chaque salarié d'Avril est incité à entreprendre au quotidien.

DES PRIORITÉS D'ACTION QUI NOUS ENGAGENT AU QUOTIDIEN

Servir la Terre, c'est ...

...AGIR POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE LA PLANÈTE

Parce que nous croyons à une agriculture nourrissant les Hommes et respectueuse de la Planète, nous nous engageons à être le lien avec les producteurs, qui permet le dialogue et construit des solutions, pour une alimentation saine et une juste rémunération du travail des agriculteurs.

...AGIR POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITÉ

Parce que nous continuerons d'importer des matières premières agricoles qui ne peuvent être produites localement et qui viennent de pays exposés au risque de déforestation ou de conversion d'écosystèmes menacés, nous nous engageons à ce que, d'ici 2030, 100 % de nos approvisionnements en palme et en soja soient issus de cultures durables.

...AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES LOCALES

Parce que nous sommes attachés au dynamisme des territoires, nous nous engageons à accélérer le développement des filières d'approvisionnement locales dans tous nos domaines d'activité, et dès 2025 pour 100 % de nos huiles alimentaires quand les matières premières existent localement.

...AGIR POUR L'IMPACT DE NOS INVESTISSEMENTS

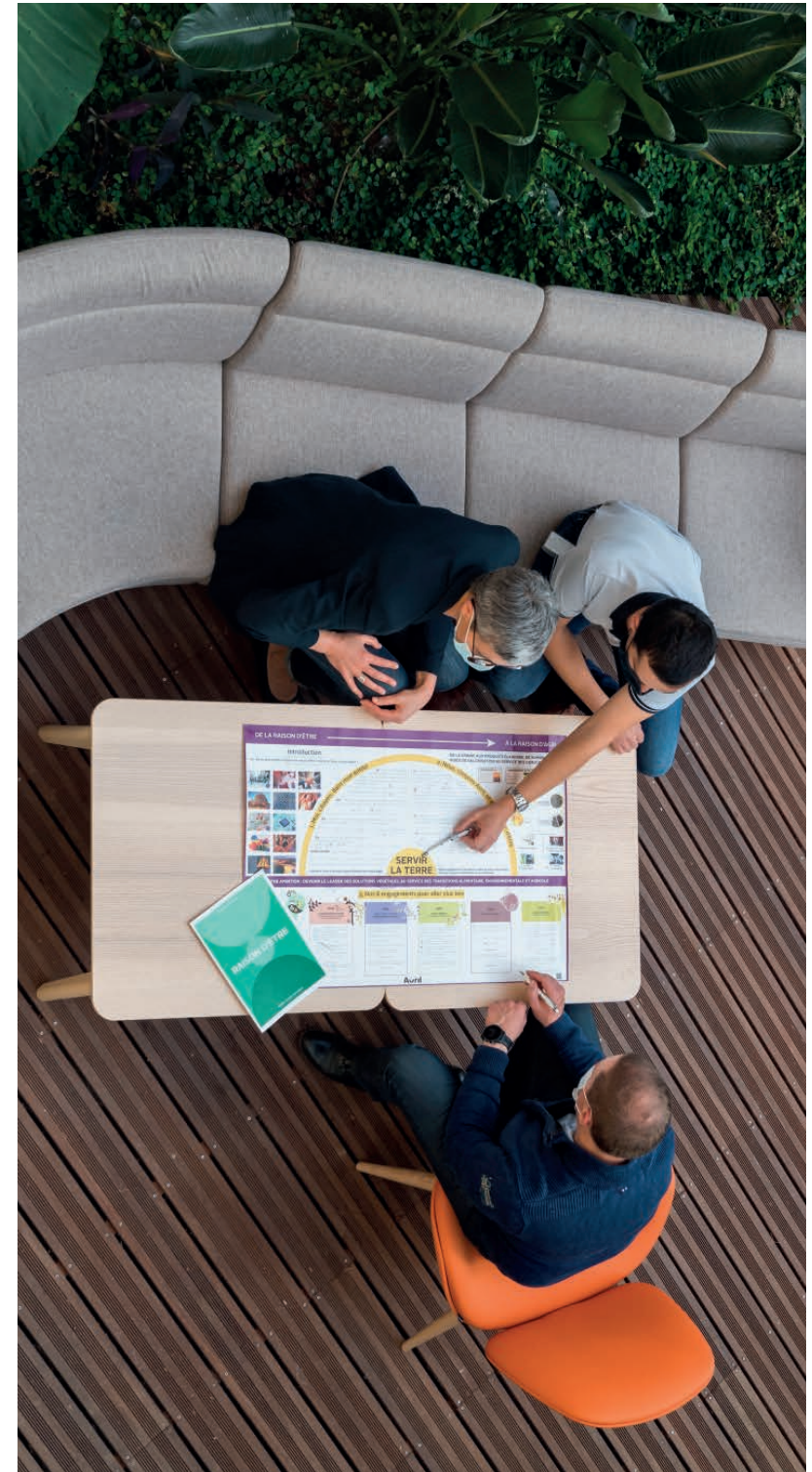
Parce que nous souhaitons avoir un impact positif sur les territoires et l'environnement, nous nous engageons à ce que, d'ici 2030, 100 % de nos investissements, industriels ou financiers, soient fondés sur des critères économiques, environnementaux et sociaux.

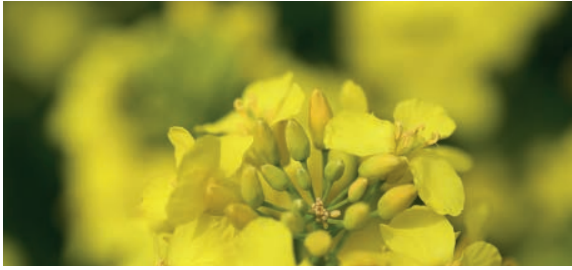
...AGIR POUR LE CLIMAT

Parce que nous soutenons l'Objectif des Nations Unies de limiter à 2 degrés le réchauffement climatique, intégré aux Accords de Paris, nous nous engageons à réduire de 30 %, d'ici 2030, toutes nos émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes (vs. année de référence 2019).

...AGIR POUR UN PROJET COLLECTIF ET INCLUSIF

Parce que nous croyons en la force du collectif, à l'origine de notre modèle et de notre gouvernance, nous nous engageons à nourrir un dialogue permanent et exigeant avec l'ensemble de nos parties prenantes.





Une gouvernance collégiale, ancrée dans l'amont agricole

Depuis 2015, Avril est une Société en Commandite par Actions (SCA). Cette forme de société permet de séparer le pouvoir des actionnaires (les associés commanditaires qui regroupent la FOP¹, la Fondation Avril², le FIDOP³), de celui du gestionnaire (la société Avril Gestion, associé commandité). Cette gouvernance a été conçue pour pérenniser le rôle central des actionnaires fondateurs du Groupe – les agriculteurs de la filière – au cœur de sa stratégie de croissance.

Les commanditaires exercent leur rôle à travers un Conseil de surveillance composé de huit membres, dont deux représentants des salariés d'Avril élus par leurs pairs. Le Conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an.

Le Conseil d'administration d'Avril Gestion nomme le gérant de la SCA et décide des grandes orientations stratégiques et financières d'Avril. Il veille à ce que la gestion soit effectuée de manière responsable et éthique. Il se compose de neuf membres : quatre agriculteurs représentants de la FOP, trois personnalités issues du monde économique et deux anciens dirigeants du Groupe. En février 2017, les administrateurs d'Avril Gestion ont élu Arnaud Rousseau à la présidence du Conseil d'administration.

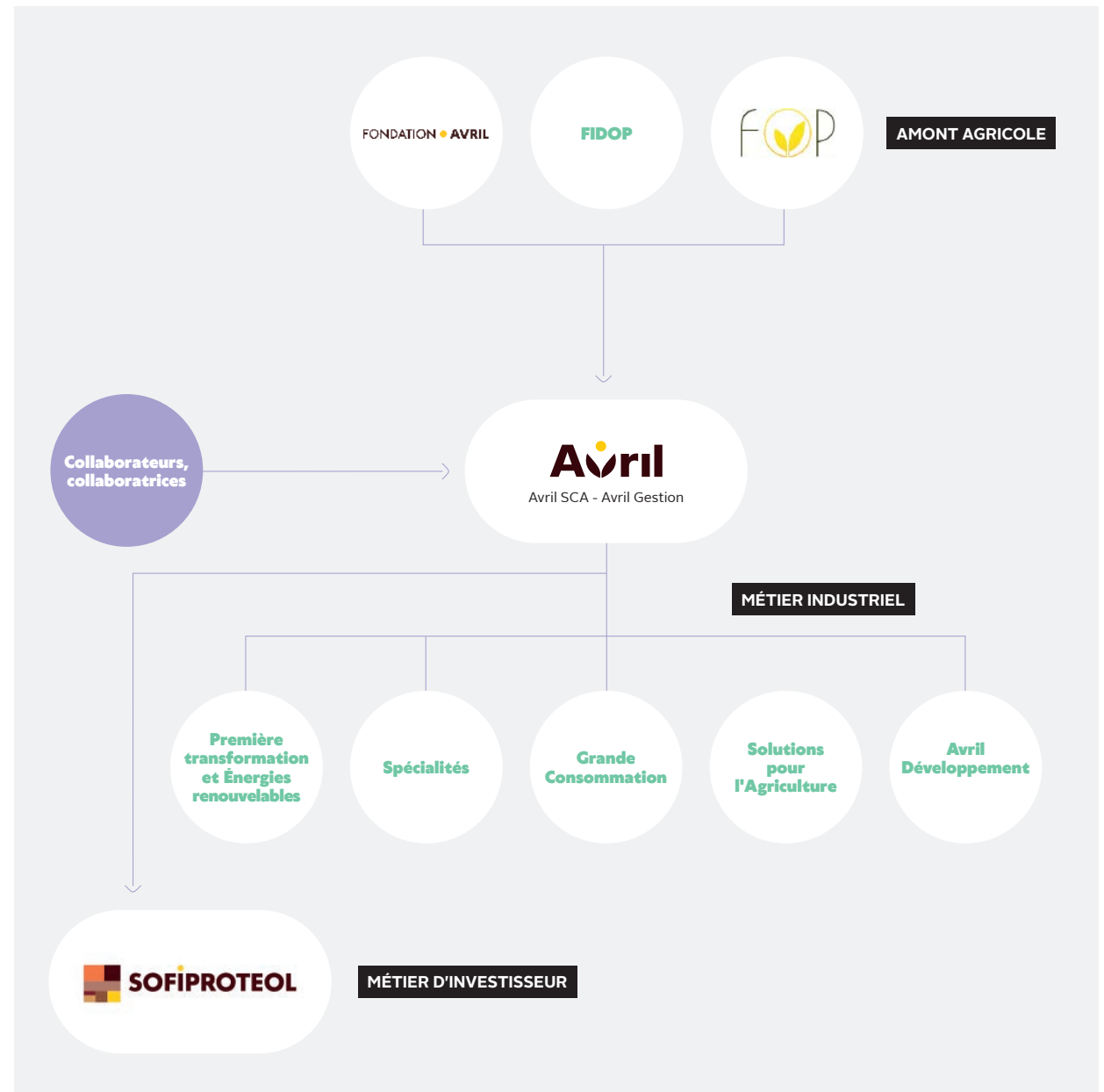
Des informations complémentaires sur la gouvernance d'Avril sont présentées dans le rapport annuel intégré.

¹Fédération française des producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux

²Fondation Reconnue d'Utilité Publique

³Fonds de développement interprofessionnel de la filière des oléagineux et des protéagineux

GOVERNANCE ET ORGANISATION D'AVRIL



LE COMITÉ EXÉCUTIF D'AVRIL

La gestion exécutive et opérationnelle d'Avril est assurée par **Jean-Philippe Puig**, gérant d'Avril SCA. Il est nommé par le Conseil d'administration d'Avril Gestion qui lui délègue ainsi le mandat de gestion.

Il s'entoure d'un comité exécutif, composé de dix membres, qui met en œuvre le plan stratégique et accompagne les entités du Groupe dans la structuration de leur contribution aux engagements de la raison d'être. Il prépare également l'avenir du Groupe en matière d'innovation, pour accélérer les transitions agricole, alimentaire et environnementale.



Jean-Philippe Puig

Gérant d'Avril SCA

De gauche à droite et de haut en bas :

Moussa Naciri, Directeur Avril Spécialités ■ **Christophe Le Bars**, Directeur Avril Solutions pour l'Agriculture ■ **Marie de la Roche Kerandraon**, Directrice ressources humaines, transformation et engagement ■ **Aymeric Mongeaud**, Directeur administratif & financier ■ **Xavier Dorchies**, Directeur général délégué de Sofiprotéol, directeur stratégie et développement Groupe ■ **Paul-Joël Derian**, Directeur développement durable et innovation, directeur de l'incubateur Avril Développement ■ **Antoine Prevost**, Directeur des opérations ■ **Jean-Philippe Puig**, Gérant d'Avril SCA ■ **Stéphane Yrlès**, Secrétaire général ■ **Emmanuel Manichon**, Directeur général Avril Grande Consommation et Avril Première transformation et Énergies renouvelables.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AVRIL GESTION

Avril est une Société en Commandite par Actions (SCA). Elle réunit des associés commanditaires et un associé commandité.

Les associés commanditaires sont les actionnaires, tous issus du monde agricole : la Fédération française des producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux (la FOP, association spécialisée de la FNSEA), le FIDOP (Fonds de Développement Interprofessionnel de la filière des Oléagineux et des Protéagineux) et, depuis 2014, la Fondation Avril, Reconnue d'Utilité Publique.

L'associé commandité, Avril Gestion, est doté d'un conseil d'administration qui compte neuf membres, dont quatre agriculteurs issus de la FOP. Depuis 2017, Arnaud Rousseau, agriculteur en Seine-et-Marne, adhérent à la FOP, préside le conseil d'administration. À ce titre, il est le premier garant des orientations stratégiques de long terme et de la préservation des intérêts agricoles.



Arnaud Rousseau

Agriculteur, Vice-Président de la FOP,
**Président du Conseil d'administration
d'Avril Gestion,**
Président de la FNSEA



Benjamin Lammert

Agriculteur,
Président de Terres Univia,
Président de la FOP



Antoine Henrion

Agriculteur,
Vice-Président de la FOP



Sébastien Windsor

Agriculteur,
Vice-Président de la FOP,
Président de l'APCA¹



Jean-Pierre Denis

Vice-Président
du groupe Paprec



Anne Lauvergeon

PDG d'ALP services
et Présidente de Sigfox



Sylvie Rucar

Présidente de SRCFA



Michel Boucly

Ancien dirigeant



Ayla Ziz

Directrice Générale
Ventes Danone

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AVRIL GESTION

Il existe trois comités statutaires au sein de la société Avril Gestion.

Comité des Nominations

Le Comité des Nominations est composé des trois membres suivants :

- Le Président de la Société,
- Un membre du collège des Anciens Dirigeants Agri-Agro désigné par les membres de ce collège,
- Un membre du collège des Personnalités Qualifiées désigné par les membres de ce collège.

Le Comité des Nominations est présidé par le Président de la Société et ne peut valablement délibérer que si les trois membres sont présents.

Le Comité des Nominations propose au Conseil d'administration la désignation des membres du collège des Anciens Dirigeants Agri-Agro et celles des membres du collège des Personnalités Qualifiées. Le Comité des Nominations prend ses décisions à la majorité de ses membres présents.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, composé d'administrateurs de la Société et de personnalités extérieures ayant un rôle d'expert, formule des propositions ou recommandations en matière de rémunération des dirigeants de la société Avril Gestion et d'Avril SCA. Son règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration précise sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement.

Comité d'Audit et des Risques

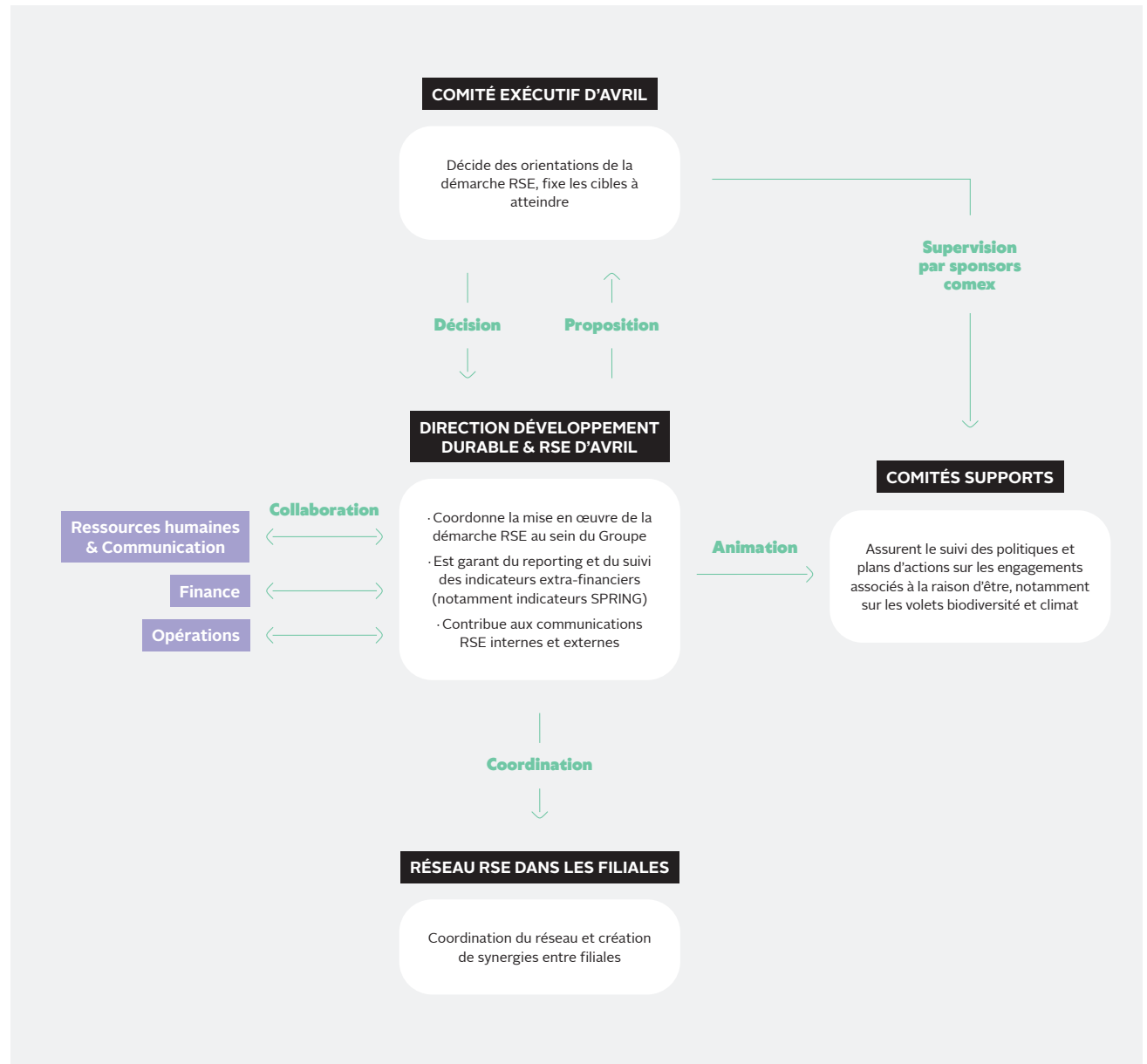
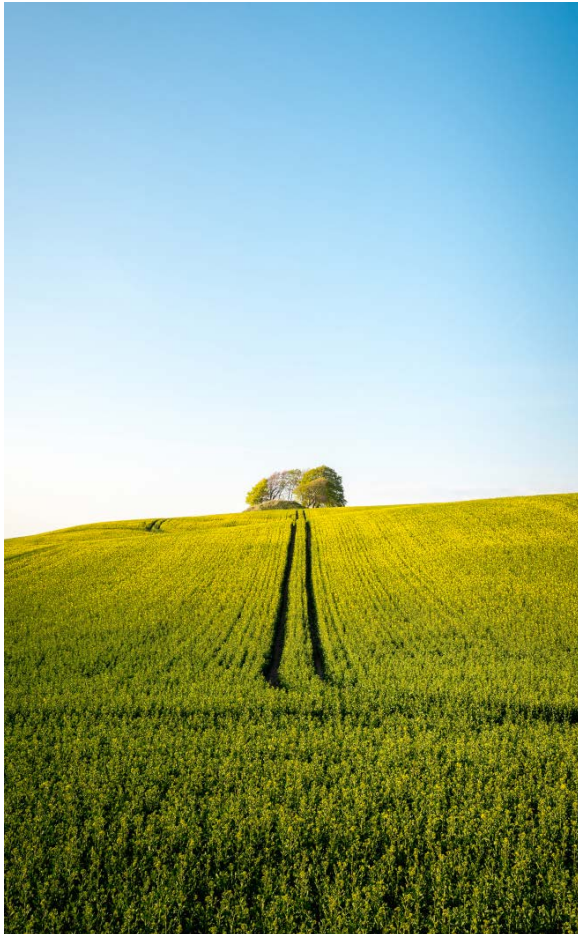
Le Comité d'Audit et des Risques, composé d'administrateurs de la Société et de représentants du management d'Avril, émet des avis et recommandations dans les domaines relevant de son champ de compétences et sur les sujets proposés par le management d'Avril et/ou le Conseil d'administration de la Société. Sa composition, ses missions et son fonctionnement sont approuvés par le Conseil d'administration.

¹Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Gouvernance en matière de développement durable

Avril promeut une culture d'entreprise tournée vers un avenir plus responsable. Le Groupe a ainsi mis en place une gouvernance en matière de développement durable impliquant l'ensemble de ses parties prenantes, ce qui permet l'intégration de sa démarche RSE à tous les niveaux.

Établie en accord avec les engagements associés à la raison d'être, la démarche SPRING est déclinée en plans d'actions au niveau des principales filiales du Groupe. Les objectifs RSE sont intégrés dans les objectifs opérationnels de chaque entité, et les performances sont mesurées et évaluées régulièrement selon les 25 indicateurs établis.



Modèle d'affaires : une organisation en filière

Avril est un groupe industriel et financier qui intègre de l'amont à l'aval l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière des huiles et protéines végétales. Son modèle de filière est à l'interface du monde agricole, des clients et des consommateurs.

8 Md€
de chiffre d'affaires

69
sites industriels

4,4 %
d'employés en
situation
de handicap (en
2022)

346 M€
investis en 2023

7 245
collaborateurs
(dont 4 033 en
France¹)

11,5 %
de stagiaires et
alternants sur
l'année en France

19
pays

30,9 %
de femmes dans
l'effectif

Avril fonctionne selon un modèle original : une organisation en filière, de la graine jusqu'aux produits élaborés, dans laquelle chaque métier crée de la valeur pour tous les maillons de la chaîne. Avec l'ensemble de ses partenaires (producteurs agricoles, éleveurs, chercheurs, investisseurs) et fidèle à ce modèle, Avril s'emploie à bâtir des filières d'excellence au service de la ferme France.

Pour faire vivre son modèle, le Groupe mise sur la complémentarité de ses deux métiers : un métier industriel, organisé autour de quatre grands domaines ; et un métier d'investisseur exercé à travers Sofiprotéol, société de financement et de développement.

¹Effectifs inscrits (en nombre de contrats de travail) au 31/12/2023. On précise que les indicateurs RH présentés dans la section relative à l'engagement 6 se basent sur les effectifs appartenant à une société du Groupe ayant réalisé une année pleine, soit 6 828 collaborateurs.



MÉTIERS INDUSTRIELS

■ Avril Première Transformation et Énergies Renouvelables

Ce domaine regroupe les activités historiques de trituration des graines oléagineuses (filiales Saipol et Expur). Ces graines sont broyées et pressées pour en extraire de l'huile qui est utilisée en alimentation humaine ou comme biocarburants.

■ Avril Spécialités

Ce domaine rassemble les activités dédiées à la production d'ingrédients de spécialité pour l'industrie européenne et mondiale. Cela correspond aux métiers de l'oléochimie (chimie renouvelable issue du végétal) et des huiles de spécialité.

■ Avril Grande Consommation

Le domaine Avril Grande Consommation réunit les activités dédiées aux produits de grande consommation (huiles de table, condiments, repas végétaux, margarine, légumes secs, savons et autres produits d'hygiène), de nos filiales et marques en France (Lesieur et Puget, Vivien Paille, Italians Do It Better, HARI&CO, Compagnie des Saveurs) et ses entités à l'international (Costa d'Oro en Italie, Expur en Roumanie, GECCO Algérie en Algérie, Lesieur Cristal au Maroc et ses filiales en Tunisie et au Sénégal, ainsi que Vegini en Autriche).

■ Avril Solutions pour l'Agriculture

Ce domaine réunit les activités dédiées au monde agricole, et aux éleveurs, avec notamment les filiales Sanders (nutrition animale), MiXscience (spécialités animales), Terrial (fertilisation organique), et Feed Alliance (achat de matières premières).

■ Avril Développement

L'incubateur Avril Développement réunit les activités émergentes à fort potentiel du Groupe : Olatein pour l'extraction d'isolat de protéines de colza en partenariat avec DSM-Firmenich, Sunbloom Proteins pour la production et la commercialisation d'ingrédients à base de protéines de tournesol et Evertree pour les solutions adhésives biosourcées et bas carbone utilisées dans les panneaux de bois.

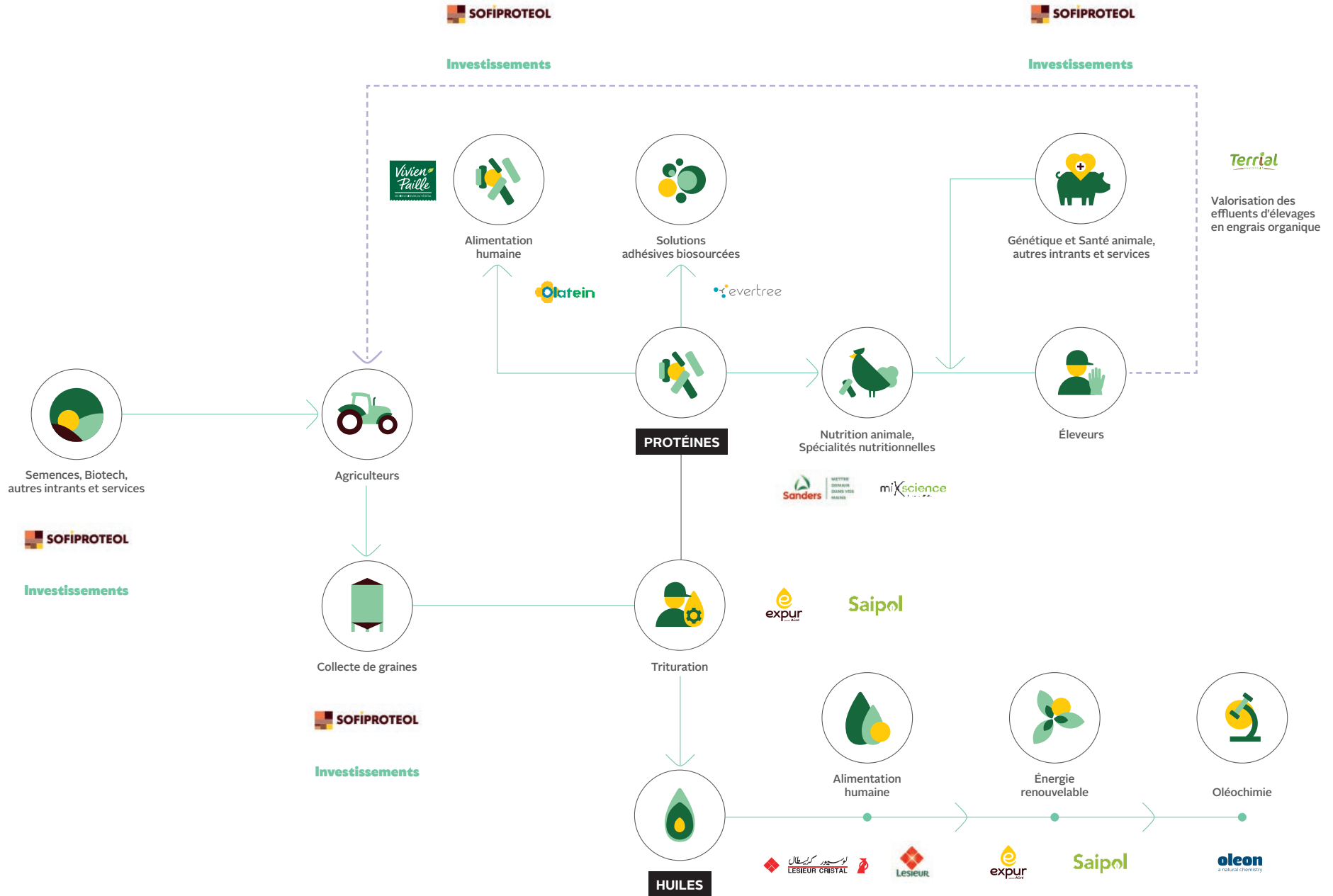
MÉTIER D'INVESTISSEUR : SOFIPROTEOL

Sofiprotéol, société d'investissement et de développement, porte le métier financier d'Avril. À travers des prises de participations minoritaires, elle soutient la croissance des acteurs des filières agricoles et alimentaires, végétales et animales, de l'amont à l'aval.



Chaîne de valeur simplifiée des activités du Groupe

Fourni à titre indicatif, ce schéma (non exhaustif) présente les principales sociétés du Groupe en les positionnant sur une chaîne de valeur théorique.



INFORMATIONS CLÉS SUR LES PRINCIPALES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

DOMAINE	AVRIL PREMIÈRE TRANSFORMATION & ÉNERGIES RENOUVELABLES	AVRIL GRANDE CONSOMMATION	AVRIL SPÉCIALITÉS	AVRIL SOLUTIONS POUR L'AGRICULTURE	AVRIL DÉVELOPPEMENT
PRINCIPALES SOCIÉTÉS	Saipol, Expur	Lesieur, Lesieur Cristal, Costa d'Oro, Vivien Paille, Eccellenza Italiana, Vegini	Oleon, Lecico	Sanders, Feed Alliance, MiXscience, Terrial	Evertree, Prolein, Olatein, Sunbloom
EFFECTIFS 2023 ¹	1 146	2 504	1 252	1 729	92
SITES DE PRODUCTION	France, Roumanie	France, Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Italie, Autriche	Belgique, Allemagne, France, Malaisie, Royaume-Uni	France	France, Hongrie
CHIFFRE D'AFFAIRES 2023 ²	3 724 M€	1 732 M€	965 M€	2 028 M€	13 M€
PRINCIPALES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES 2023	<ul style="list-style-type: none"> Huiles végétales (brutes et raffinées), tourteaux riches en protéines, biodiesel, glycérine végétale 1,7 Mt de tourteaux 1,2 Mt de biodiesel 	<ul style="list-style-type: none"> 415 kt d'huiles de graines conditionnées 47 kt d'huiles d'olives conditionnées 43 kt de sauces condimentaires 25 kt de savons 	<ul style="list-style-type: none"> 398 kt de produits oléochimiques : (acides gras, esters, alcools gras, glycérine, et autres spécialités) 	<ul style="list-style-type: none"> 2,5 Mt d'aliments pour le bétail 54 kt de prémix et basemix 405 kt de fertilisants 	NC
CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises pétrolières Fabricants d'aliments pour le bétail Industrie agroalimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Enseignes de grande distribution Restauration collective Industrie agroalimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Clients B to B dans divers secteurs : cosmétique, chimie (lubrifiants, peinture, produits d'entretien, etc.), agroalimentaire, exploitation pétrolière, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> 26 000 éleveurs utilisateurs d'aliments Sanders Terrial : réseaux de distribution pour fertilisants organiques ou vente directe agriculteurs 	NC

¹Effectifs inscrits dans les domaines industriels (nombre de contrats de travail) au 31/12/23, hors mandataires sociaux, intérimaires et stagiaires. Hors effectifs holding et Sofiprotéol.

²Chiffre d'affaires consolidé Groupe 2023 : 7 888 M€ = Somme des CA par domaines industriels + CA « autres » 236 M€ – 810 M€ pour éliminations.

Stratégie et RSE: une vision intégrée

SPRING, notre démarche RSE

Intégré au plan stratégique d'Avril, SPRING est au cœur de notre démarche de responsabilité sociétale. En définissant un cadre d'action structurant au niveau Groupe, suivi grâce à un jeu d'indicateurs, cet outil permet de calculer chaque année un indicateur composite de progrès « l'indice SPRING » (pour Sustainability Progress Index).

Initialement défini sur une période de cinq ans, l'indice SPRING a permis de suivre et d'évaluer les progrès du Groupe en matière de RSE entre 2019 et 2023.

SPRING a été un outil essentiel pour ce premier cycle, qui a facilité l'explication et le partage de la feuille de route, permis la mobilisation des équipes autour d'un cadre commun, et donné plus de visibilité à l'extérieur sur les initiatives prises et les progrès réalisés.



SPRING: UN CADRE D'ACTION BASÉ SUR 14 THÈMES S'INSÉRANT DANS LES SIX ENGAGEMENTS « SERVIR LA TERRE »

La raison d'être « Servir la Terre » se matérialise au travers de six engagements, qui sont des raisons d'agir pour le Groupe et pour chaque collaborateur. Quatorze thèmes ont été identifiés lors de l'élaboration de SPRING, ils s'insèrent dans les engagements « Servir la Terre ».

Le comité exécutif soutient la démarche : chacun de ses membres est sponsor d'un ou plusieurs engagements liés à la raison d'être pour en superviser la mise en œuvre. De plus, l'indice SPRING est pris en compte dans la rémunération variable à moyen-terme des membres du Comité exécutif.

Agir pour une agriculture respectueuse de la Planète

- Contribuer à la transition agricole
- Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs (produits bio)
- Agir pour le bien-être animal

Agir pour le développement des filières locales

- Transformer des matières premières nationales

Agir pour le climat

- Réduire l'empreinte environnementale de nos activités industrielles
- Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs (produits bas GES)

Agir pour la protection des ressources naturelles et la biodiversité

- Mettre en place un approvisionnement responsable
- Développer l'économie circulaire

Agir pour l'impact de nos investissements

- Investir durablement dans les filières

Agir pour un projet collectif et inclusif

- Offrir des produits sûrs et de qualité
- Partager une culture et des valeurs communes au Groupe
- Développer tous les talents
- Être attentifs aux collaborateurs
- Agir avec nos parties prenantes externes

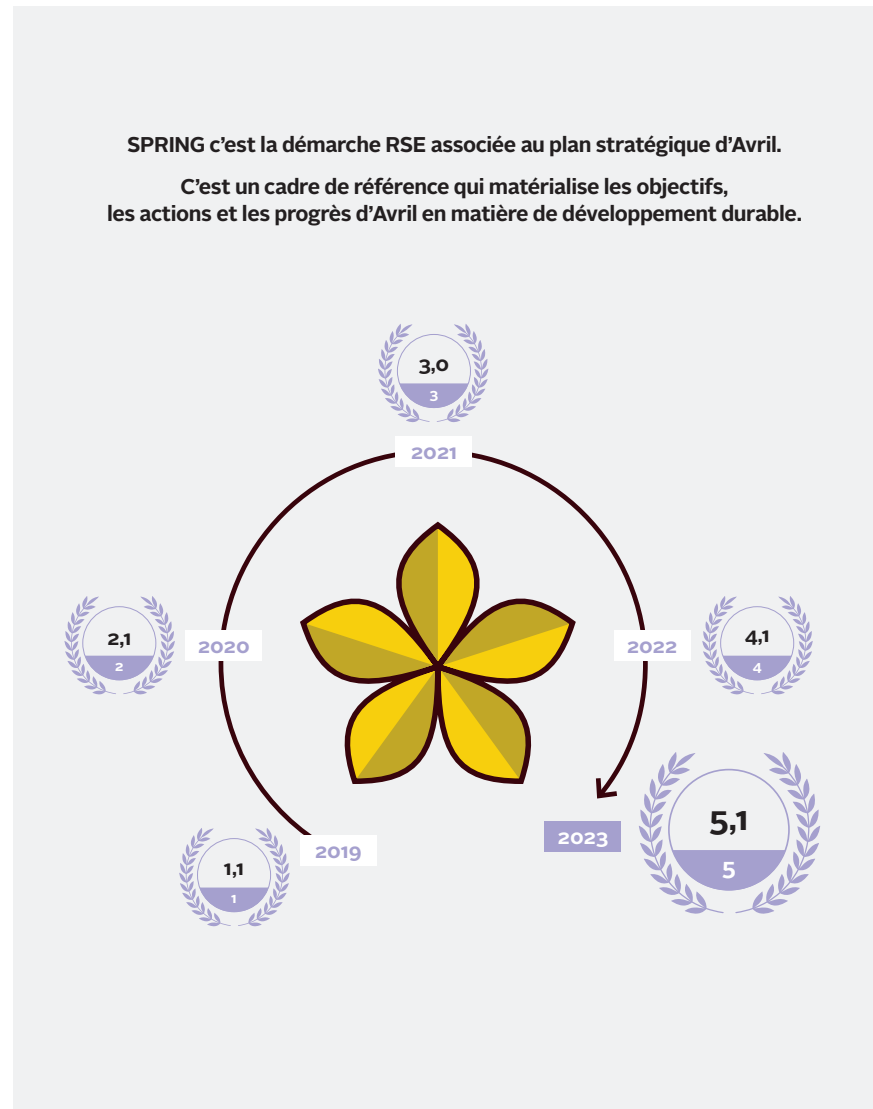
SPRING : UN INDICATEUR DE PROGRÈS

L'indice **SPRING** mesure les progrès de la démarche RSE du Groupe depuis 2019.

Chaque année, un score global sur cinq est calculé en prenant la moyenne des scores obtenus sur 25 indicateurs clés. Ce score reflète un niveau d'avancement sur des objectifs internes fixés par le Groupe, le but étant de gagner un point chaque année.

À la fin de 2021, le score de l'indice **SPRING** a atteint sa cible 3,0, correspondant à un avancement de 60 % de la démarche. En 2022, pour la quatrième année consécutive, nous avons atteint la cible fixée, le score **SPRING** s'élevant à 4,1. Enfin, en 2023 le Groupe a obtenu un score de 5,1, clôturant ainsi avec succès ce premier cycle de cinq années.

La démarche **SPRING** a fait la preuve de sa pertinence en tant qu'outil de gestion de la RSE. Sur un premier cycle pluriannuel, Avril a pu suivre ses progrès et définir des objectifs de plus en plus ambitieux. Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, le Groupe poursuivra cette initiative en lançant dès 2024 un nouveau cycle. Cette deuxième version de **SPRING** comportera un jeu d'indicateurs plus restreint (25 à 14 KPIs) revu pour mieux répondre aux 6 engagements de la raison d'être. Définie sur une échelle de temps plus longue, avec une trajectoire portant sur l'horizon 2030 elle permettra à Avril de continuer sa progression en matière de développement durable.



Objectifs de développement durable des Nations Unies

Dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été définis par les Nations Unies en 2015 dans le cadre de l'agenda 2030, un ambitieux programme mondial de progrès. Compte tenu de nos activités et notamment du fait de nos productions alimentaires, des enjeux de performance énergétique de nos sites et des solutions innovantes proposées en substitution aux ressources fossiles, nous pouvons contribuer à l'atteinte de onze ODD identifiés lors de l'élaboration de SPRING.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.

Contribuer à une meilleure alimentation des Hommes fait partie de la mission d'Avril. La demande croissante en protéines est un important enjeu au niveau mondial pour répondre aux besoins alimentaires de plus de 8,5 milliards d'êtres humains à l'horizon 2030. C'est pourquoi Avril et sa filière travaillent sur le développement d'alternatives aux protéines animales pour l'alimentation humaine et à la production de protéines végétales à haut rendement pour la nutrition animale.

Engagée dans la mise en place d'une agriculture respectueuse de la planète, Avril a mis en œuvre des actions et s'investit dans des projets visant notamment à optimiser l'utilisation des intrants, à développer de nouvelles filières, à garantir le bien-être animal et à réduire l'empreinte carbone des élevages.



ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.

Avril a pour objectif d'augmenter la part de femmes au sein du top management, d'encourager l'accueil d'étudiants dans le cadre de stages et a mis en place une mission handicap pour favoriser l'intégration de tous les collaborateurs du Groupe, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps.



ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Avril tient à promouvoir les opportunités d'apprentissage et le développement de talents tout au long de la vie. Le Groupe accueille chaque année de nombreux jeunes de moins de 25 ans, alternants et stagiaires, et dans l'objectif de soutenir l'apprentissage continu, le Groupe accompagne ses collaborateurs dans le développement de leurs compétences durant leurs carrières. Cela passe notamment par l'initiative Avril Academy donnant accès à des formations de Management-Leadership ainsi que des formations plus ciblées sur des expertises métier. Avril s'attache à maintenir l'employabilité de ses collaborateurs et l'inclusion de personnes en situation de handicap.



ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables.

Avril s'attache à développer des produits et procédés durables : carburants d'origine végétale, produits chimiques biosourcés, produits à bilan environnemental amélioré et développement de nouvelles filières plus responsables. Chaque site mène une politique d'amélioration de ses performances environnementales soutenue par des standards internationaux (type ISO14001) ou programmes de managements environnementaux internes. En outre, Avril applique une logique d'économie circulaire dans plusieurs de ces activités.



ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Avril a pour volonté d'augmenter la part de femmes dans le Groupe, notamment à des postes à responsabilités au sein du top management.



ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Avril prend en compte le fait que le système alimentaire mondial représente un quart des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire. Le Groupe soutient l'Objectif des Nations Unies, intégré aux Accords de Paris, de limiter à 2 degrés le réchauffement climatique. Nous nous engageons chez Avril à tout mettre en œuvre pour réduire de 30 %, d'ici 2030, toutes nos émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes (année de référence 2019). Le Groupe investit également dans des entreprises de semences travaillant sur des variétés adaptées au changement climatique.



ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

En matière d'énergies nouvelles, Avril innove avec Oleo100, la première énergie 100 % végétale, renouvelable et tracée, issue de l'agriculture française et à destination des transporteurs. En parallèle dans le cadre de la nouvelle société BioTJet le Groupe contribue à rendre possible la production de carburants aéronautiques durables notamment à partir de résidus agricoles et forestiers.



ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.

Avril s'engage à lutter contre la déforestation notamment grâce à sa politique palme et soja, à savoir en cherchant à s'approvisionner uniquement en huile de palme et soja dont il est avéré que la culture ne contribue pas à la destruction de forêts et tourbières, et respecte les droits des travailleurs et des communautés locales. D'ici 2030, 100 % de nos approvisionnements en palme et en soja seront issus de cultures exempts de toute déforestation, et/ou destruction d'écosystèmes. De plus, le Groupe valorise grâce à sa démarche OleoZE les pratiques d'agriculture régénératrice en France.



ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Avril soutient, pour tous ses collaborateurs, une croissance inclusive, partagée, et durable dans un environnement de travail sécurisé. Cela se matérialise notamment sous la forme d'un réinvestissement de ses bénéfices, du suivi d'une démarche RSE innovante (SPRING) et de la mise en place en 2019 d'un programme de sécurité-santé propre au Groupe (We Care).



ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Avril comprend que la contribution aux objectifs de développement durable nécessite une collaboration étroite entre les différents secteurs. Ainsi, des partenariats, comme celui avec Earthworm Foundation pour la filière palme, accompagnent la réalisation des objectifs du Groupe.



ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Avril participe en tant que partenaire industriel et financier à des programmes collaboratifs, regroupant des acteurs de la recherche publique et privée, et de l'industrie.

Avril encourage l'innovation, par exemple le challenge annuel « Nourrir la vie » et son programme d'intrapreneuriat Darwin permettent de mettre en lumière les projets innovants de ses collaborateurs. En parallèle, Sofiprotéol investit sur de nombreux sujets d'innovation liés au développement durable.

D'ici 2030, 100 % des investissements, industriels ou financiers, d'Avril seront fondés sur des critères économiques, environnementaux et sociaux.



Réseau France

NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL



Avril est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, affirmant ainsi sa volonté de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Avril se situe au niveau Advanced, c'est-à-dire le plus haut niveau de reporting.



Identification des risques extra-financiers

Méthodologie

Afin de déterminer les risques (ou opportunités) à retenir pour sa déclaration de performance extra-financière, Avril a suivi la démarche présentée ci-après. Chaque année, la liste des risques identifiés comme importants est réévaluée en fonction de l'évolution de l'environnement du Groupe et de ses activités. Cette année il n'y a eu aucune reformulation.

1

PASSAGE EN REVUE DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS POTENTIELS

Étude de référentiels de reporting RSE afin de dresser une liste exhaustive des risques directs ou indirects en lien avec l'activité d'Avril et les intérêts de ses parties prenantes (univers des risques potentiels).

2

ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES RISQUES AU REGARD DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

Cette évaluation s'appuie sur la cartographie des risques financiers du Groupe régulièrement revue par une instance dédiée : le Comité des risques (membres du Comité exécutif, Direction juridique, Direction du contrôle interne) qui se réunit au moins une fois par trimestre.

De plus, les feuilles de routes « raison d'être » élaborées par les principales filiales du Groupe ainsi que les enseignements des analyses de matérialité déjà réalisées ces dernières années pour cinq filiales du Groupe (Oleon, Saipol, Activités de nutrition animale, Lesieur Cristal, Costa d'Oro) servent de complément pour cette évaluation.

3

SÉLECTION ET CONSOLIDATION DES 13 PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

La liste des risques extra-financiers principaux d'Avril est définie en concertation avec les parties prenantes internes concernées, notamment les membres du Comité exécutif. Pour chacun des risques, un membre du Comité exécutif a été identifié comme étant responsable de la gestion du risque (rôle de *risk owner*).

4

VALIDATION DE LA LISTE FINALE DES RISQUES PAR LE COMITÉ DES RISQUES

Une correspondance est établie entre la liste finale des risques extra-financiers et la cartographie préexistante des risques financiers du Groupe. Ainsi, 11 des 13 risques extra-financiers peuvent directement être reliés à des risques financiers opérationnels ou stratégiques déjà identifiés, et deux risques dits « RSE » mis en lumière.

- Risques opérationnels : vision des risques sur deux à trois ans, risques suivis de manière récurrente par le comité des risques

- Risques stratégiques : vision des risques sur le long terme (cinq à dix ans) sur les risques et/ou opportunités non saisies.

Principaux risques extra-financiers d'Avril




















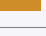




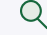







THÉMATIQUE DE RISQUE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION	OPPORTUNITÉS ASSOCIÉES
AGRICULTURE DURABLE	Stratégique	<p>Favoriser l'évolution vers des pratiques agricoles durables</p> <p>La contribution à la réduction de l'impact environnemental de l'amont agricole est un enjeu fort pour la pérennité d'Avril. En particulier, la phase de production agricole représente la majeure partie des émissions de Gaz à Effet de Serre ou GES¹ (vs. autres étapes du cycle de vie) pour les produits du Groupe (alimentation humaine, animale ou biocarburant). Avril souhaite promouvoir des pratiques innovantes et contribuer à la transition des modèles agricoles tout en favorisant un meilleur partage de la valeur issue de ces nouveaux modèles.</p>	<p>Renforcement du lien entre les consommateurs et l'amont des filières</p> <p>Création de valeur dans les filières, notamment pour les agriculteurs</p>
ACHATS RESPONSABLES	Stratégique	<p>Maîtriser les risques environnementaux et sociaux liés à nos achats</p> <p>La responsabilité d'une entreprise en matière sociale et environnementale ne s'arrête pas au périmètre de son activité directe, mais s'étend sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. La prévention des risques passe notamment par la formalisation, dans un code de conduite, des attentes vis-à-vis des fournisseurs en ce qui concerne le respect des réglementations et des standards internationaux.</p>	<p>Connaissance accrue des fournisseurs, source d'innovation et de performance économique</p>
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Stratégique	<p>Assurer la pérennité de nos filières</p> <p>Le changement climatique affecte les rendements et la disponibilité des productions agricoles, notamment oléoprotéagineuses qui sont à la base des activités du Groupe. La recherche de nouvelles variétés de semences et de solutions innovantes peut apporter des réponses pertinentes sous réserve d'une anticipation suffisante des travaux pour répondre aux besoins des filières.</p>	<p>Développement de nouvelles filières</p>
QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS	Opérationnel	<p>Garantir la sécurité et la qualité des aliments et des produits (alimentation humaine et alimentation animale)</p> <p>Toute entreprise doit veiller à la santé et la sécurité des personnes consommatrices ou utilisatrices des biens qu'elle met sur le marché et respecter la réglementation en vigueur. Sur le marché alimentaire, les consommateurs manifestent une sensibilité accrue au contenu et à la qualité des produits consommés directement ou indirectement via la nutrition animale. Si la qualité et la sécurité sont une priorité absolue, le Groupe souhaite aller plus loin dans un effort de transparence et de vigilance dans le développement de ses produits pour répondre à ce besoin.</p>	<p>Valorisation et développement des filières intégrées et/ou tracées</p>
DURABILITÉ DES PRODUITS	Opérationnel	<p>Assurer la pérennité du marché du biodiesel</p> <p>Dans un contexte où la durabilité des biocarburants de première génération est parfois remise en cause, la pérennité du marché du biodiesel est un enjeu pouvant impacter le développement d'Avril. Au-delà de ses activités propres, le Groupe s'engage à réduire l'empreinte carbone de l'ensemble de la filière de production du biodiesel. Ceci passe par un travail avec ses partenaires, notamment les agriculteurs pour mieux valoriser économiquement les pratiques agricoles moins émettrices en carbone. Le bilan GES du biodiesel, du champ à la pompe, est un sujet doublement stratégique : respect de la réglementation UE (seuil d'émission vs. diesel pétrosourcé) et opportunité business (meilleure valorisation du biodiesel bas GES).</p>	<p>Communication positive sur l'impact « bas carbone » de nos produits</p> <p>Développement d'énergies nouvelles</p>
TRANSITION ALIMENTAIRE	Stratégique	<p>Répondre à la demande croissante en protéines végétales</p> <p>Sous l'effet de la croissance démographique mondiale et de la demande grandissante en produits d'origine animale, satisfaire les besoins en protéines végétales sera plus difficile. L'un des grands défis d'Avril est de répondre à cet enjeu. Il s'agit ainsi pour le Groupe de travailler à la valorisation des protéines issues des graines oléagineuses.</p>	<p>Développement des offres issues des protéines végétales</p>




















¹Colomb, Vincent (2015). Analyses du Cycle de Vie en agriculture : enseignements du programme AGRIBALYSE®. Agronomie environnement et société. 5. 117-131.

THÉMATIQUE DE RISQUE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION	OPPORTUNITÉS ASSOCIÉES
BIEN-ÊTRE ANIMAL	Opérationnel	Agir pour le bien-être animal La bienveillance envers les animaux ainsi que leurs bonnes conditions de vie, de transport et d'abattage constituent des attentes sociétales majeures. L'amélioration continue des pratiques en faveur du bien-être des animaux est une exigence éthique et une condition essentielle pour la qualité des produits d'Avril.	Montée en qualité et en valeur des produits
PRÉVENTION DES POLLUTIONS	Opérationnel	Prévenir les pollutions et maîtriser les incidents environnementaux significatifs Les sites industriels d'Avril, peuvent être exposés à des risques d'incendie, d'explosion ou d'émissions accidentelles dans l'environnement. La politique Hygiène Sécurité Environnement doit permettre de maîtriser ce risque à tous les niveaux et sur l'ensemble des sites du Groupe.	Attractivité de l'entreprise vis-à-vis des parties prenantes
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	RSE	Inscrire Avril dans une économie circulaire Grâce à la complémentarité de ses métiers, le Groupe s'affirme comme un acteur clé de la (bio)économie circulaire. La valorisation maximale de tous les flux de matière est inscrite au cœur des activités d'Avril. Avril cherche à optimiser la création de valeur à chaque étape du processus de production. A partir du colza et du tournesol, les opérations de trituration produisent des huiles végétales (destinées à l'alimentation, les biocarburants et la chimie) et des tourteaux (utilisés dans l'alimentation animale) mais également des résidus organiques (coques de tournesol, grignon d'olives, etc.) utilisés comme combustibles dans les chaudières de biomasse du Groupe. Afin d'assurer sa croissance, Avril investit la valorisation d'autres coproduits à haute valeur ajoutée, ainsi sources de développement vers de nouveaux marchés (cosmétique, pharmaceutique...). Enfin, une filiale d'Avril, Terrial, boucle les cycles en valorisant les coproduits, écarts de production agro-alimentaires, résidus et déchets organiques, issus du Groupe ou d'autres sociétés, en fertilisants organiques.	Différenciation, innovation et performance sur l'ensemble du cycle de vie des produits
SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Opérationnel	Assurer la sécurité des salariés et des sous-traitants Les salariés d'Avril, et en particulier les salariés des sites industriels, peuvent être exposés à des risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles notamment dû à des manutentions manuelles, chutes, effondrements et chutes d'objets, etc. La sécurité est pour Avril une priorité absolue qui s'appuie sur la conviction que tout accident peut être évité.	Performance et bien-être des salariés
GESTION DES COMPÉTENCES	Opérationnel	Attirer et accompagner nos talents dans leur parcours professionnel Une entreprise se distingue des autres par le talent des hommes et des femmes qui la composent. Dans un monde en mutation marqué par la transition numérique et l'avènement de nouveaux modèles de croissance, le Groupe met en place, à travers sa démarche de Talent Management, des moyens pour attirer, développer et engager des talents. Par ailleurs, Avril a aussi un enjeu de capitalisation du savoir-faire industriel qui est détenu par certains collaborateurs clés au sein des usines	Engagement des salariés
CLIMAT SOCIAL	Opérationnel	Être attentif aux collaborateurs, donner du sens pour engager les collaborateurs La qualité du climat social est un facteur déterminant pour la qualité de vie au travail et la productivité de l'entreprise. Au-delà du strict respect réglementaire, l'enjeu du dialogue social est de réunir les conditions favorables à un réel échange entre direction et salariés, dans une perspective commune de valeur ajoutée, de qualité de vie au travail et de performance.	Engagement des salariés
PARTIES PRENANTES	RSE	Être transparent et s'engager aux côtés de nos parties prenantes Le dialogue avec les parties prenantes est devenu central aux démarches de RSE, voire plus globalement à la gouvernance des organisations dans la mesure où il permet de mieux tenir compte - dans les orientations stratégiques - des interactions avec l'écosystème. Les entreprises doivent opérer et penser leur développement en prenant en considération leurs parties prenantes (internes/externes, contractuelles ou non).	Engagement des parties prenantes

Tableau de correspondance: Engagements / SPRING / ODD / Risques extra-financiers

Comme présenté dans le tableau ci-dessous,
les thèmes SPRING couvrent l'ensemble des risques extra-financiers d'Avril.

ENGAGEMENT	THÈME SPRING	INDICATEUR	NUMÉRO	ODD	THÉMATIQUE DE RISQUE	SPONSOR SPRING
Agir pour une agriculture respectueuse de la Planète	Contribuer à la transition agricole	Nombre de nouveaux projets de plus de 100 k€ soutenus par Avril contribuant à la transition agricole	 3	 12	Agriculture durable	P-J. Derian Directeur RID et DD
	Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs (produits bio)	Part du chiffre d'affaires des produits certifiés bio ou UAB	 7	 12	Durabilité des produits	X. Dorchies Directeur de la Stratégie et du Développement
	Agir pour le bien-être animal	Part d'œufs issus d'élevages alternatifs produits par les élevages sous contrat ou en intégration avec le Groupe	 9	 12	Bien-être animal	C. Le Bars Directeur Avril Solutions pour l'Agriculture
 10			 12			
Agir pour la protection des ressources naturelles et la biodiversité	Mettre en place un approvisionnement responsable	Part des approvisionnements en huile de palme du Groupe couverts par des dispositifs de durabilité	 4	 15	Achats responsables	M. Naciri Directeur Général, Avril Spécialités
		Part de soja issu de filières non OGM ou couvert par des crédits RTRS utilisé en alimentation animale	 5	 15		C. Le Bars Directeur Avril Solutions pour l'Agriculture
	Développer l'économie circulaire	Taux de valorisation des déchets industriels	 14	 12	Utilisation durable des ressources	A. Prevost Directeur des Opérations Industrielles
		Tonnage total commercialisé de produits issus de l'économie circulaire	 15	 12		
		Part des emballages recyclables dans les emballages	 16	 12		
		Part de matière première recyclée dans les emballages en PET	 17	 12		
	Quantité de dons alimentaires		 12	Non SPRING		
Agir pour le développement des filières locales	Transformer des matières premières nationales	Part de matières premières nationales traitées par Avril	 1	 12	Achats responsables	X. Dorchies Directeur de la Stratégie et du Développement
Agir pour l'impact de nos investissements	Investir durablement dans les filières	Investissements (engagements de Sofiprotéol) dans des entreprises de semences travaillant sur des variétés adaptées au changement climatique		 9	Adaptation au changement climatique	Non SPRING
		Investissements (engagements de Sofiprotéol) dans des entreprises en lien avec le développement des protéines végétales		 2	Transition alimentaire	Non SPRING
		Investissements (engagements de Sofiprotéol) pour le développement de l'économie circulaire		 12	Utilisation durable des ressources	Non SPRING
		Montants annuels investis dans les filières (en cumul annuel)	 2	 9	A. Mongeaud Directeur Administratif et Financier Groupe	

ENGAGEMENT	THÈME SPRING	INDICATEUR	NUMÉRO	ODD	THÉMATIQUE DE RISQUE	SPONSOR SPRING		
Agir pour le climat	Réduire l'empreinte environnementale de nos activités industrielles	Fréquence des incidents industriels		9	Prévention des pollutions	A. Prevost Directeur des Opérations Industrielles		
		Consommation d'énergie par tonne produite		11	Utilisation durable des ressources	A. Prevost Directeur des Opérations Industrielles		
		Ratio entre la consommation énergétique de source renouvelable et la consommation énergétique totale		12				
		Consommation d'eau par tonne produite		13				
		Emissions de gaz à effet de serre associées aux activités d'Avril (Scopes 1 et 2)		13	Non SPRING			
	Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs (produits bas GES)	Pourcentage de réduction de GES du biodiesel mis sur les marchés par Saipol		8	13	Durabilité des produits	E. Manichon Directeur Premières transformations & Énergies renouvelables et Grande Consommation	
Agir pour un projet collectif et inclusif	Partager une culture et des valeurs communes Groupe	Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail (TF2)		19	8	Sécurité au travail	A. Prevost Directeur des Opérations Industrielles	
		Part de femmes dans l'effectif du Groupe		18	5	Gestion des compétences clés	M. de la Roche Kerandraon Directrice RH	
	Développer tous les talents	Jeunes de 25 ans et moins		4	Non SPRING			
		Turnover subi		8				
		Part des femmes dans les top managers du Groupe		20			5	M. de la Roche Kerandraon Directrice RH
		Part des travailleurs en situation de handicap employés par le Groupe en France		21			10	
	Part des stagiaires et alternants dans l'effectif France		22	4				
	Être attentif aux collaborateurs	Taux d'absentéisme		8	Climat social	Non SPRING		
		Taux de grévistes		8				
	Agir avec nos parties prenantes externes	Mise en place d'un comité de parties prenantes		23	17	Parties prenantes	P.-J. Derian Directeur RID et DD	
		Organisation de visites <i>Avril Communities</i>		24	17		S. Yrlès Secrétaire général	
		Renforcement du lien entre les collaborateurs Avril et l'amont agricole		25	17		M. de la Roche Kerandraon Directrice RH	
	Offrir des produits sûrs et de qualité	Nombre de retraits et rappels de produits		6	12	Qualité et sécurité des produits	A. Prevost Directeur des Opérations Industrielles	



ENGAGEMENT ①

Agriculture respectueuse de la Planète

Lors de la révélation de sa raison d'être, Avril a réaffirmé sa volonté d'agir pour une agriculture respectueuse de la planète. Le Groupe s'engage à être le lien avec les producteurs, qui permet le dialogue et construit des solutions, pour une alimentation saine et une juste rémunération du travail des agriculteurs.

Cet engagement recouvre quatre axes de travail prioritaires (deux pour les filières végétales, deux pour les filières animales) :

- l'optimisation de l'utilisation des intrants (fertilisants et produits phytosanitaires) sur les cultures existantes (notamment colza) ;
- le développement de nouvelles filières sobres en intrants (typiquement dans le cas des intercultures) ;
- le bien-être animal ;
- l'élevage bas carbone.

Ces quatre axes permettent d'englober des actions de différentes natures et à différents niveaux de maturité (projets d'innovation existants ou à venir, offres commerciales récemment lancées ou plus anciennes, etc.). Sur le volet innovation notamment une organisation dédiée a été mise en place (cf. ci-après).

Contribuer à la transition agricole

Point de situation

INNOVER POUR UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE

Une étude stratégique sur l'innovation a abouti au lancement en 2022 de sept plateformes d'innovation dont trois (cf. ci-dessous) sont au service de la transition vers une agriculture plus durable.

Ces plateformes ont pour rôle de faire émerger et piloter les projets d'innovation de croissance du Groupe, depuis la phase d'idée jusqu'à leur déploiement commercial à grande échelle. L'objectif est de trouver de nouveaux relais de croissance innovants profitables pour le Groupe à travers les axes stratégiques transversaux représentés par les plateformes, tout en répondant à l'engagement pris dans le cadre de notre raison d'être.

La plateforme « solutions pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement » (Greener Agriculture)

Au cours des deux dernières années la plateforme « Greener Agriculture » a permis d'explorer la thématique de l'agriculture régénératrice.

En 2023, la plateforme a hébergé des projets portant sur trois principaux sujets :

- **La qualité du sol** et plus particulièrement le stockage du carbone dans les sols (notamment à travers des projets portant sur les biochars et la mesure du carbone du sol)
- **La fertilisation durable** (travaux sur la limitation des émissions, et l'amélioration de l'assimilation des nutriments par les plantes)
- **Les bio solutions** et en particulier les biostimulants (travaux sur les alternatives aux phytosanitaires).

Dans ce cadre, plusieurs projets portés par Avril et les filiales Terrial et Saipol sont à l'étude, dans l'objectif de faire progresser les connaissances et pratiques agricoles en accord avec une agriculture durable.

La plateforme « solutions pour un élevage durable »

Depuis sa création, la plateforme « solutions pour un élevage durable » a permis l'identification et la progression de projets relatifs à cinq axes prioritaires :

- **Le bien-être animal** notamment par le développement d'additif limitant l'utilisation d'antibiotiques
- **L'optimisation de l'assimilation des nutriments** de l'alimentation des animaux d'élevage
- **Le développement de protéines plus durables** notamment pour l'aquaculture
- **La réduction d'émissions de gaz à effet de serre**, méthane en particulier
- **L'amélioration de la performance technico économique de l'élevage** à travers l'exploitation des data produites sur les exploitations

La thématique des protéines végétales pour le feed poursuit un double objectif : améliorer la qualité et la concentration protéique des tourteaux de colza, tournesol et féverolle et réduire l'impact environnemental de l'élevage en limitant le recours à du tourteau de soja importé. Trois projets majeurs ont été à l'étude en 2023 dans le cadre du développement d'aliments à destination en priorité de l'aquaculture.

En 2023, MiXscience a mené des travaux pour le développement d'additifs permettant une réduction des émissions de méthane par les bovins, premier contributeur à l'impact environnemental de l'élevage tout en assurant une amélioration de la performance de la production (lait, viande, ...).

La plateforme « adaptation au changement climatique »

En 2023, la plateforme « adaptation au changement climatique » a initié une réflexion approfondie conjointement avec l'équipe RSE d'Avril et avec le support d'Axa Climate pour comprendre les impacts potentiels du changement climatique sur les rendements de cinq cultures (colza, tournesol, soja, pois d'hiver, pois de printemps) à horizon 2030 et 2050.

La plateforme œuvre également pour le développement de solutions qui permettront d'accompagner la transition des filières végétales en réponse aux évolutions climatiques futures : stress hydrique, périodes de chaleur importantes et des événements climatiques sévères (nouvelles variétés, nouveaux modes de productions, solutions assurantielles, etc.).



Actions de Sofiprotéol

Depuis sa création, Sofiprotéol investit pour des filières responsables, au service des territoires et à l'écoute des consommateurs. Ainsi, Sofiprotéol accompagne la transition vers une agriculture plus durable à travers son activité d'investisseur et celle de gestionnaire du fonds interprofessionnel FASO (Fonds d'action stratégique des oléagineux et protéagineux) qui permet de soutenir financièrement des projets d'innovation.

En 2023, Sofiprotéol, a poursuivi son action au service de l'amélioration variétale des oléoprotéagineux en soutenant de nouveaux programmes de recherche par le biais du fonds FASO.

Notamment Assolia, startup agricole toulousaine créée en 2020, a développé le premier simulateur d'assolement pluriannuel par l'optimisation des rotations. Après deux ans de développement technique, l'outil a été déployé dans un premier temps au sein du groupe coopératif Arterris, acteur économique agricole majeur d'Occitanie et de PACA. Dans un contexte de réduction des intrants, de pénuries de matières premières, de flambée des prix de l'azote et de contexte climatique et environnemental défavorable, l'agronomie et notamment les rotations seront une partie de la réponse. L'objectif de ce projet est d'offrir un outil capable d'allonger les rotations et donc d'intégrer de nouvelles cultures (en conventionnel comme en bio). Cet outil sera notamment très intéressant dans le développement des cultures bio où la bonne gestion des rotations est essentielle. À terme, l'outil sera utilisable sur l'ensemble du territoire français.

Enfin, à travers sa souscription au fonds Capagro, fonds de capital innovation dédiée aux filières agro-industrielles, Sofiprotéol a concouru au financement d'Agriodor société française fondée en 2019 ayant développé une plateforme de biocontrôle basée sur une approche innovante de modulation du comportement des insectes par les odeurs.



INDICATEUR

KPI SPRING n°3	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Nombre de nouveaux projets de plus de 100 k€ soutenus par Avril contribuant à la transition agricole	5	5	3	Au moins 1 nouveau projet

Atteinte de la cible SPRING 2023



Commentaire : Démarrage en 2023 de 3 nouveaux projets de plus de 100 k€ en faveur de l'agriculture durable financés par Sofiprotéol : Assolia, Agriodor, et investissement dans Biobest (solutions de biocontrôle)

Formule : Nombre de nouveaux projets contribuant à la transition agricole soutenus par Avril ou ses filiales (évolution vers des pratiques plus durables)

Précisions : Le montant total du projet doit être supérieur à 100 k€.

Périmètre : Groupe

Repondre aux nouvelles attentes des consommateurs en matière de RSE

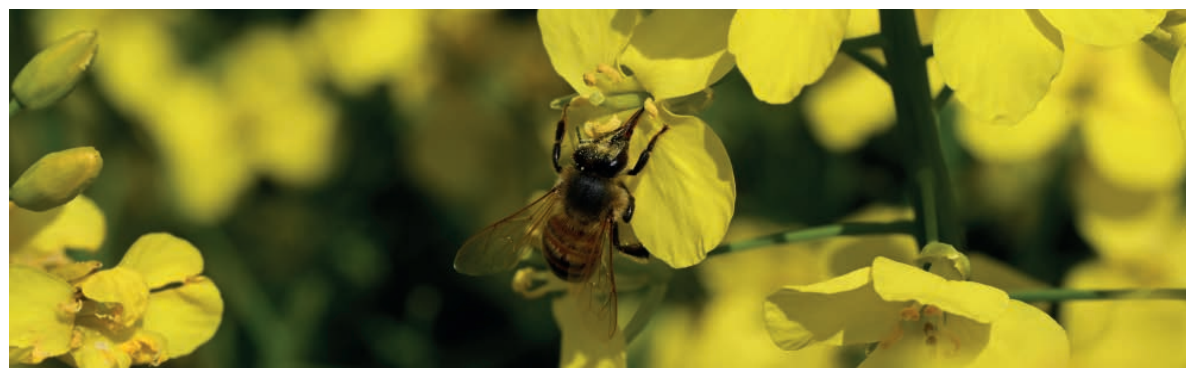
Politique et plan d'action

La dynamique autour des transitions agricoles, alimentaires et environnementales se traduit chez le consommateur par une volonté de consommer ou utiliser des produits qui répondent à certains cahiers des charges, des pratiques culturelles plus durables, des critères environnementaux ou bien encore de proximité. Une illustration majeure de cette volonté sociétale est le développement de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique dont le marché a doublé en 2015 et 2020, bien que ce dernier connaisse un premier ralentissement de sa croissance depuis 2021.

L'ambition d'Avril est d'être le leader des solutions issues de la transformation végétale au service des transitions agricole, alimentaire et environnementale. Ainsi, s'inscrivant dans une vision complémentaire des différents modes de production agricoles, nous souhaitons contribuer au développement de filières résilientes, assurant aux consommateurs des produits répondant à leurs attentes, tout en offrant aux producteurs souhaitant s'engager dans ces choix de production l'accès à des débouchés valorisés et pérennes.

L'exemple du développement de la filière biologique au sein d'Avril est une traduction concrète de cette ambition. L'objectif est d'offrir à nos clients une alternative Bio ou Utilisable en Agriculture Biologique (UAB) pour nos principaux produits. Par exemple, s'agissant des protéines végétales pour lesquelles la demande de produits bio à destination de la nutrition animale est croissante, nous participons à la structuration de la filière à travers des outils dédiés permettant de servir ces nouvelles attentes du marché à l'image de nos investissements pour des sites de trituration permettant de transformer des graines oléagineuses biologiques comme Sojalim ou Oleosyn Bio (plus grand site de trituration 100 % biologique en France, lancé en 2022 et avec une extension prévue en 2024).

Si la mesure du développement des produits biologiques a constitué la première étape de la mise en place de cet indicateur « Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs », le recensement d'autres produits répondant à ces attentes puis le suivi de leur évolution avec des objectifs similaires à ceux des produits biologiques constituent les prochaines étapes de progrès de cet indicateur.



INDICATEUR

KPI SPRING n°7	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Part du chiffre d'affaires des produits certifiés BIO ou UAB	2,32% 159 M€	1,27% 114 M€	1,78% 141 M€	CA > 2022
Atteinte de la cible SPRING 2023			✔	
Formule : Part du chiffre d'affaires (CA) des produits certifiés BIO ou des produits Utilisables en Agriculture Biologique (UAB), dans le chiffre d'affaires Groupe				
Périmètre : Groupe				
Taux de couverture : Principales sociétés : Lesieur, Geco, SPHB, Vivien Paille, Compagnie des Saveurs, Costa d'Oro, Kerfoot, Lecico, Sanders, MiXscience, Terrial, Feed Alliance				

Agir pour le bien-être animal

Politique

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Conscient des attentes sociétales sur le sujet du bien-être animal, Avril s'est doté depuis 2017 d'une politique dédiée, couvrant les espèces et filières suivantes en France : porc, poule pondeuse, volaille de chair, lapin et ruminant. Cette politique repose sur deux grands axes :

■ **Axe 1** : Identifier et supprimer les situations inacceptables dans les élevages avec lesquels le Groupe a une relation contractuelle. Par « inacceptable » sont considérés le non-respect avéré du cadre réglementaire et des fondamentaux de conduite d'élevage : accès suffisant à l'eau et à l'alimentation, absence d'animaux en souffrance, bonnes pratiques de gestion des animaux morts en élevage.

■ **Axe 2** : Faire progresser les pratiques par des démarches d'amélioration continue portant sur la protection et le bien-être des animaux, en lien avec les différents acteurs des filières.

À noter que la politique Avril en faveur du bien-être animal sera révisée courant 2024 pour tenir compte des évolutions réglementaires, des avancées des actions engagées et des modifications de périmètre en lien avec les cessions et acquisitions du Groupe.

LANCEMENT DE L'AMBITION RSE SANDERS DONT LE DEUXIÈME PILIER PORTE SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Sanders, filiale d'Avril et leader national de la nutrition animale, s'est dotée en 2023 de sa propre politique RSE portant sur trois axes : la décarbonation des élevages, le bien-être des animaux et des éleveurs et la création de valeur.

Le 2ème pilier de cette Ambition RSE Sanders¹ est « Allier le bien-être des animaux et celui des éleveurs ». Ce pilier se décompose en trois objectifs :

■ **2.1** – Qualifier nos élevages partenaires à partir de 2024 selon une grille de performance bien-être appréhendant la complexité des enjeux auxquels doivent faire face les élevages puis engager un plan de progrès avec chaque éleveur

■ **2.2** – Favoriser le bien-être physique et moral des éleveurs à l'aide de solutions adaptées aux métiers de l'élevage (outils digitaux, maîtrise technique, montage de dossiers, gestion de crise, écoute, ...)

■ **2.3** – Intégrer les pratiques d'élevage vertueuses comme une composante de la rémunération des éleveurs.

En 2023, Sanders a défini son ambition RSE, désormais pleinement intégrée à sa stratégie et répondant à sa nouvelle signature: mettre demain dans vos mains.

Relever le défi de la décarbonation de l'élevage

- Réduire de **30%** nos émissions de GES à horizon 2030
- Réduire les émissions de **GES** des élevages
- **Accélérer** la décarbonation de la protéine
- **Innov**er pour une nutrition animale éco-conçue

Allier le bien-être des animaux et celui des éleveurs

- **Qualifier** nos élevages partenaires
- **Favoriser le bien-être** physique et moral des éleveurs
- **Intégrer** les pratiques d'élevage vertueuses comme une composante de la rémunération des éleveurs

Créer de la valeur pour les femmes, les hommes et les territoires

- **Représenter**, défendre et promouvoir les éleveurs
- **Créer et redistribuer** de la valeur dans les territoires
- **Renforcer** un dialogue privilégié et de proximité avec les clients éleveurs
- **Miser** sur la richesse de l'inclusion

Les actions concrètes liées à ces objectifs seront déployées à partir de l'année 2024.



PLAN D'AIDES SANDERS

Un an après le lancement du premier plan d'aides aux éleveurs qui avait contribué à l'installation de 173 éleveurs et financé 655 projets de modernisation et décarbonation des élevages, Sanders a annoncé en juin 2023 le lancement de son « Plan d'aides pour l'élevage de demain ». Doté d'un montant de 6 millions d'euros et décliné en trois volets, ce plan est destiné à encourager l'installation des éleveurs français, accélérer la décarbonation des élevages et contribuer au bien-être des animaux et à celui des éleveurs².

■ Ce dernier point du plan fait donc écho à l'Ambition RSE de Sanders : la qualité de vie au travail des éleveurs contribue au bien-être de leurs animaux. Pour cela, Sanders participe au financement de solutions visant la simplification du travail, et bien sûr la sécurité et la santé des éleveurs : aide à des équipements mécanisés et/ou robotisés pour la traite et l'alimentation : robot, distributeurs automatiques de concentrés, repousse-ration, distributeurs automatiques de lait pour les veaux, parcours arboré pour poules pondeuses, etc.

¹ Ambition RSE Sanders disponible à ce lien : <https://demain.sanders.fr/ambition-rse/>

² Communiqué de presse sur le plan d'aides pour l'élevage de demain disponible à ce lien : https://www.sanders.fr/sites/default/files/cp_plan_daides_pour_lelevage_de_demain_def_1.pdf

Plan d'action

En ligne avec notre double ambition chez Avril – supprimer les situations inacceptables et faire progresser les pratiques – nous avons concentré nos efforts sur deux priorités: le suivi des élevages dans notre périmètre de responsabilité et la transition vers l'œuf « alternatif ».

SUIVI ET AUDIT DES ÉLEVAGES

Afin de favoriser de bonnes conditions de travail pour les éleveurs et de fournir des conditions de vie optimales pour les animaux, nous avons élaboré un référentiel interne couvrant différentes exigences en lien avec le bien-être animal, la bio-sécurité et la tenue d'élevage. Notre objectif est de déployer ce référentiel sur l'ensemble des élevages rentrant dans notre périmètre de responsabilité, et concerne donc les filières porc, poule pondeuse, volaille de chair et lapin. Le référentiel comporte 25 points de contrôle regroupés en thématiques qui concernent l'entretien extérieur, l'entretien de l'intérieur des bâtiments, les conditions de vie des animaux, la gestion des animaux malades, la gestion des intrants, la gestion des cadavres ou encore la gestion des nuisibles.

À noter qu'en 2023, les audits de la filière poule pondeuse ont été réalisés par un organisme indépendant.

DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENT ALTERNATIFS POUR LES ÉLEVAGES DE LAPIN

Les nouvelles attentes sociétales et la législation européenne à venir s'orientent vers l'interdiction des cages en élevage de lapins en croissance. Dans ce contexte, Avril a participé à un groupe de travail multi-acteurs et multi-compétences : le programme Lap'Avenir 2, regroupant Sanders, MiXscience, éleveurs et groupement ainsi que la filière aval. Ce projet a permis de développer un nouveau mode d'élevage, le Cuniloft®, qui vise à concilier bien-être de l'éleveur et bien-être animal. Ce mode d'élevage a pour but de favoriser l'expression des comportements naturels des lapins, avec la présence de terriers, de mezzanines surélevées et de lumière

naturelle. Il a également pour but de redonner de la fierté au métier d'éleveur et encourage donc le renouvellement des générations d'éleveurs.

Le projet a été lauréat de l'appel à projet Structuration de filière FranceAgriMer. Il a également été plébiscité par l'association welfariste CIWF pour l'amélioration du bien-être animal, ayant obtenu le Trophée Lapin d'or en 2021, une reconnaissance attribuée aux entreprises appliquant des méthodes d'élevage plus attentives au bien-être des lapins et des lapines reproductrices, ou qui s'engagent à adopter de telles pratiques dans un délai de cinq ans.

Début 2024, trois élevages Cuniloft® sont opérationnels, dont deux installations de jeunes éleveurs. Trois bâtiments ou salles (volaille et ruminant) ont été convertis en Cuniloft®, et une quinzaine de projets sont en cours de création ou de réflexion. Enfin, trois salles d'élevage ont été équipées d'autres types de logement alternatifs à la cage (parcs d'engraissements).

ÉVOLUTION ET CONVERSION DU PARC D'ÉLEVAGES DE POULES PONDEUSES

Dès 2018, Avril s'était engagé dans un plan d'adaptation de sa filière œufs afin de répondre aux attentes des consommateurs et pour garantir aux éleveurs une activité pérenne. Un engagement avait été pris : parvenir à 100 % d'œufs commercialisés ou utilisés par Avril issus d'élevages alternatifs (poules élevées au sol, en plein air, en agriculture biologique, Label Rouge) à l'horizon 2025.

En parallèle, nous avons pris des engagements pour arborer les parcours des éleveurs Label Rouge, Plein Air et Bio en y ajoutant des arbres et des arbustes. Nous avons développé une classification interne des types de parcours en fonction de la densité d'arbres et d'arbustes présents, avec des objectifs à atteindre sur 2025 et 2030. Sanders aide au financement des parcours arborés pour la plantation des végétaux à travers son plan d'aides pour l'élevage de demain.



INDICATEURS

KPI SPRING n°9	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Part d'œufs issus d'élevages alternatifs produits par les élevages sous contrat ou en intégration avec le Groupe	53,22 %	66,55 %	65,18%	≥ 70 %
Atteinte de la cible SPRING 2023			✘	
Formule : Nombre d'œufs « alternatifs » (Codes 0,1,2) / Nombre d'œufs (tous codes confondus)				
Périmètre : CEufs produits par les élevages sous contrat ou en intégration avec le Groupe				

KPI SPRING n°10	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Part d'élevages audités selon le référentiel interne de tenue d'élevage	76,84 %	75,79 %	84,13%	100% d'élevages audités et ayant obtenu une note de A ou B
Atteinte de la cible SPRING 2023			✘	
Commentaire : Les outils métiers actuels de Sanders ne sont pas adaptés pour la vérification du périmètre d'audit. Ils sont en cours de refonte sur 2022-2025 pour un meilleur suivi du périmètre d'élevage				
Périmètre : 1 040 élevages ayant une relation d'affaires avec le Groupe qui va au-delà de la relation client-fournisseur. Ainsi, ce périmètre comprend des élevages en contrat ou engagés dans une filière avec Avril, ainsi que des élevages dont une part de capital est détenue par le Groupe				





ENGAGEMENT 2

Ressources naturelles et biodiversité

Parce que nous continuerons d'importer des matières premières agricoles qui ne peuvent être produites localement et qui viennent de pays exposés au risque de déforestation ou de conversion d'écosystèmes menacés, nous nous engageons à ce que d'ici 2030, 100 % de nos approvisionnements en palme et en soja soient issus de cultures durables.

Cet engagement se décline en deux objectifs opérationnels :

- objectif moyen terme à horizon 2025 : 100 % de nos approvisionnements en palme et en soja sont tracés, et 100 % de ceux à risque de déforestation sont couverts par des dispositifs de durabilité, notamment des certifications ;
- objectif long terme à horizon 2030 : 100 % de nos approvisionnements physiques en palme et en soja sont exempts de toute déforestation et /ou destruction d'écosystèmes.

Il est attendu des filiales utilisatrices de palme et soja qu'elles mettent en place des plans d'actions pour atteindre les objectifs 2025 et 2030.

Mettre en place un approvisionnement responsable

Pour mettre en place un approvisionnement responsable, la Direction des Achats Groupe a défini une feuille de route basée sur 8 thématiques :

- Évaluation et atténuation des risques fournisseurs
- Critères RSE dans les relations fournisseurs
- Écoconception des biens et services
- Réutilisation interne et circulaire
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre du Scope 3
- Soutien à l'approvisionnement local conforme aux critères RSE
- **Leadership et exemplarité d'Avril envers toutes les parties prenantes**
- Intégration des travailleurs handicapés dans notre organisation et chez nos fournisseurs

Parmi ces thématiques, les items 1, 2 et 7 (en gras ci-dessus) ont été déclinés dans les politiques et plans d'actions des Achats Groupe. Pour les autres items, des plans d'actions sont en cours de définition.



Politique

ÉVALUATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES FOURNISSEURS

En 2023, dans le cadre de l'activation de la raison d'être au sein de la fonction Achat, Avril a poursuivi une campagne (lancée en 2021) de collecte des engagements RSE de ses principaux fournisseurs.

En complément, Oleon a poursuivi en 2023 sa démarche pilote d'évaluation des fournisseurs (cf. paragraphe sur le plan d'action). À partir de 2024, cette démarche sera étendue plus largement à l'ensemble des activités du Groupe.

Avril intègre également dans tous ses contrats d'achats une clause RSE.

CRITÈRES RSE DANS LES RELATIONS FOURNISSEURS

Afin de sélectionner ses partenaires et d'animer les relations fournisseurs, la Direction des Achats travaille de manière continue sur l'intégration de critères RSE dans ses processus et notamment sur le périmètre d'achat « hors matières premières ».

La méthodologie utilisée pour le pilotage des appels d'offres

permet ainsi d'intégrer des critères environnementaux et sociétaux lors des phases de sélection et de contractualisation avec ses fournisseurs.

Avril travaille à l'amélioration de la sécurité de ses fournisseurs via l'intégration des fournisseurs dans l'organisation d'une journée annuelle dédiée à la sécurité.

LEADERSHIP ET EXEMPLARITÉ D'AVRIL ENVERS TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Le Code de Conduite des Fournisseurs¹ formalise la volonté du Groupe de travailler exclusivement avec des fournisseurs qui respectent les réglementations internationales ou nationales couvrant leurs activités, à commencer par une stricte conformité aux réglementations en vigueur dans les 19 pays où Avril est présent.

Avril attend également de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux principes des normes internationales telles que :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- Les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Les principes directeurs de l'Organisation de Coopération

et de Développement Économiques (OCDE)

- Les principes du Pacte mondial des Nations Unies, dont AVRIL est signataire.

Ce Code fait partie intégrante de la documentation obligatoire émise par la Direction des Achats d'Avril dans le cadre de ses consultations auprès des fournisseurs. Le Code de Conduite des Fournisseurs présente les exigences du Groupe en matière de :

- Respect des droits de l'Homme
- Éthique
- Protection de l'environnement
- Respect des pratiques sociales et des conditions de travail
- Santé et Sécurité

Ces règles sont désormais intégrées dans toutes les procédures d'achat du Groupe (hors matières premières). En cas de non-respect du Code et en l'absence des actions correctives adéquates mises en œuvre par le fournisseur, Avril peut résilier tout accord conclu avec ce dernier.

En 2024, une nouvelle version du Code de Conduite de Fournisseur sera publiée, pour intégrer la raison d'être du Groupe et suivre les évolutions réglementaires ainsi que des pratiques achats.

¹ Disponible ici : <https://presse.avril.com/wp-content/uploads/2024/04/5ac252b37f228c95f694a600972fco20.pdf>

APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES

Un comité de pilotage dédié à l'approvisionnement durable

À travers sa raison d'être, Avril s'engage à protéger les ressources naturelles et la biodiversité. Il s'agit de s'assurer que 100 % des approvisionnements en palme et en soja sont issus de cultures durables d'ici 2030 (avec comme enjeu prioritaire de durabilité l'absence de déforestation ou conversion d'écosystème, et dans un second temps un travail de mise en cohérence avec l'engagement #1 et notamment l'optimisation de l'usage des intrants). Dans cette optique, un jalon intermédiaire a été fixé pour 2025 : « 100 % des approvisionnements en palme et soja sont tracés, et 100 % de ceux à risque de déforestation sont couverts par des dispositifs de durabilité », tels que des certifications par exemple.

Pour assurer le succès de cet engagement, un comité de pilotage dédié a été mis en place en 2022. Sous la direction d'un membre du comité exécutif, il réunit trimestriellement les représentants de chaque filiale utilisatrice de palme ou de soja. Ce comité permet le partage des bonnes pratiques entre filiales et le suivi de leurs plans d'action pour sécuriser l'atteinte des objectifs zéro déforestation-conversion 2025 et 2030. L'année 2023 a également été marquée par la préparation au Règlement UE n°2023/1115 de lutte contre la déforestation qui entrera en application au 30 décembre 2024 (règlement EUDR¹).

Une politique d'approvisionnement responsable en palme et soja

Avril utilise de l'huile de palme et de soja pour certaines de ses activités industrielles. À ce titre, le Groupe s'est doté d'une politique spécifique², à travers laquelle il ambitionne de s'approvisionner uniquement en huile de palme et soja zéro déforestation-conversion. Pour déployer les actions associées auprès de ses fournisseurs (traçabilité, alignement entre la politique Avril et les démarches fournisseurs, mécanisme de gestion des griefs), Avril est accompagné par l'ONG Earthworm Foundation depuis 2016.



¹EU Deforestation Regulation

²Disponible ici : <https://presse.avril.com/politique-d-approvisionnement-responsable-en-palme-et-soja/>



Plan d'action

ÉVALUATION ET ATTÉNUATION DES RISQUES FOURNISSEUR

En 2023, Oleon a poursuivi son programme d'évaluation RSE des fournisseurs (via EcoVadis). Mené en collaboration par les équipes Achats, Trading et RSE, ce programme cible deux grands types de fournisseurs: les fournisseurs « matières premières » et « hors matières premières ». Tous les fournisseurs de matières premières ont été inclus dans le programme d'évaluation. Pour les fournisseurs « hors matières premières » Oleon cible les entreprises avec lesquelles une dépense annuelle d'au moins 50 k€ est engagée en moyenne sur les trois années précédentes. Ces entreprises représentent 80 % des achats de matières non brutes d'Oleon.

Avec le programme EcoVadis, les objectifs pour Oleon sont que 80 % des fournisseurs sélectionnés soient évalués et que 75 % de ces fournisseurs évalués obtiennent une note minimale de 65/100 d'ici 2026. Aucun objectif spécifique n'a été fixé pour 2023, car Oleon se concentre sur la réalisation de l'objectif 2026. Les résultats opérationnels à fin 2023 étaient les suivants :

- 479 fournisseurs (77 % de tous les fournisseurs concernés) ont accepté le Code de Conduite des Fournisseurs ;
- 314 fournisseurs (82 % des fournisseurs sélectionnés sur la base des dépenses) ont été évalués par EcoVadis ;
- 202 fournisseurs (73 % des fournisseurs sur la base des dépenses) ont reçu une médaille d'argent d'EcoVadis.

En 2024, le troisième indicateur sera adapté en raison des nouvelles règles d'attribution des médailles par EcoVadis. Ainsi, Oleon suivra le nombre de fournisseurs ayant atteint un score minimum de 61 / 100. Ce seuil sera progressivement augmenté chaque année jusqu'à atteindre 65/100 en 2026 (dernière année de suivi pour cet indicateur). Forts de cette première expérience, l'ensemble des filiales du Groupe se sont engagées dans un programme d'évaluation de leurs fournisseurs. L'objectif au niveau du Groupe pour 2024 est d'atteindre 50 % des fournisseurs hors matières premières évalués sur la base des dépenses.

Fin 2023, la campagne d'évaluation pour l'ensemble des entités a été préparée avec EcoVadis pour être lancée début 2024 auprès des acheteurs du Groupe.

LEADERSHIP ET EXEMPLARITÉ D'AVRIL ENVERS TOUTES LES PARTIES PRENANTES

L'objectif est que les entreprises du Groupe poursuivent le déploiement du Code de Conduite des Fournisseurs, en s'appuyant sur l'expérience d'Oleon, filiale pilote dans ce domaine. Tous les fournisseurs d'Oleon, indépendamment de leurs dépenses, doivent signer le Code de Conduite des Fournisseurs pour pouvoir travailler avec Oleon. Par ailleurs, le code de conduite des Fournisseurs est ajouté en annexe de tous les contrats signés par l'ensemble des différentes entités d'Avril.

HUILE DE PALME

Traçabilité : collecte semestrielle d'informations auprès des fournisseurs, permettant de remonter la chaîne d'approvisionnement jusqu'aux moulins¹, afin de maintenir une traçabilité à ≥90 % des volumes achetés ;

Couverture des approvisionnements par des dispositifs de durabilité : 100 % des approvisionnements annuels en huile de palme sont couverts par :

- Soit des certifications RSPO² Mass Balance (MB) ou RSPO Segregated (SG) répondant à la demande de clients ;
- Soit des certifications ISCC-EU en application de la réglementation européenne sur les biocarburants ;
- Soit des projets de terrain en collaboration avec des fournisseurs ou des exploitants de plantations, selon un mécanisme de calcul propre à Avril : 1 € dépensé dans le financement d'un projet = 1 tonne d'huile de palme couverte³ ;
- En complément, des crédits RSPO peuvent être achetés (via le système Book & Claim de la plateforme PalmTrace) pour atteindre la couverture de l'ensemble des approvisionnements.
- Poursuite de l'approche VTTV⁴ préconisée par Earthworm Foundation, à travers le soutien financier de deux projets de transformation de la filière huile de palme sur le terrain. Le premier est situé en Indonésie, à Aceh Tamiang. Le second est le Southern Central Forest Spine en Malaisie, soutenu par Oleon, et à proximité de son usine de Port Klang. Ces projets visent à aider le gouvernement local en matière d'utilisation des terres, participent à la formation des petits exploitants en suivant l'engagement « zéro déforestation, zéro destruction des tourbières et zéro exploitation de la main d'œuvre » et soutiennent les communautés locales dans le développement de moyens de subsistances durables.

Enfin, depuis 2023, Oleon s'est doté d'un outil de suivi satellitaire dans les zones de production d'huile de palme, nommé Satelligence⁵. Le module *Verified Deforestation Free* de Satelligence combine des données satellitaires de déforestation et celles de la chaîne d'approvisionnement d'Avril, afin d'en analyser la proportion qui respecte les engagements d'Avril en matière de zéro déforestation-conversion. Cet outil est

basé sur la définition de la forêt de la FAO⁶ et sur une date butoir au 31/12/2020, celle de l'EUDR, les utilisateurs pouvant néanmoins choisir des dates butoirs antérieures.

SOJA

Avril trouve son origine dans une volonté du monde agricole français de réduire sa dépendance au soja importé. Depuis la création du Groupe, la construction et la consolidation d'une filière industrielle oléoprotéagineuse pérenne et performante en France a permis d'accroître la production de tourteaux (en particulier de colza) destinés à l'alimentation animale et ainsi de limiter les importations de soja. Selon Terres Inovia, la dépendance de la France vis-à-vis des importations en Matières Riches en Protéines (>15 %) est passée de 71 % en 1980/81 à 45 % en 2021/22⁷.

Compte tenu de ses caractéristiques, le soja reste toutefois une matière première essentielle. Avril a une conviction : en tant que leader français de la nutrition animale à travers la marque Sanders, le Groupe doit agir pour la durabilité de cette culture. Ainsi, Avril et ses filiales sont depuis de nombreuses années⁸ engagés en faveur d'une culture plus durable du soja. Les actions en la matière se structurent autour de deux axes de travail : le soja importé et le soja français.

Soja importé : Avril aide au développement de filières plus durables

Participation à des initiatives multi-acteurs

- **RTRS :** En 2014, Avril⁹ a été le premier acteur français de la nutrition animale à rejoindre la RTRS. Avril¹⁰ s'engage de manière volontaire à acheter chaque année des crédits RTRS afin de soutenir la lutte contre la déforestation liée au soja. En 2023, plus de 14 000 crédits ont été achetés ;
- **FEFAC :** Participation à la commission de durabilité de la FEFAC¹¹ ; En outre, Sanders est signataire de la « déclaration d'approvisionnement responsable » rassemblant plusieurs sociétés adhérentes à la FEFAC, qui vise un approvisionnement en soja 100 % sans déforestation d'ici à 2025. Les signataires sont 12 grands fabricants d'aliments pour animaux de l'Union européenne¹².

■ **Duralim :** depuis 2016 Avril¹³ est également engagé dans Duralim, une démarche collective d'amélioration de la durabilité de l'alimentation animale qui a pris en 2018 un engagement public en faveur du « zéro déforestation »¹⁴. En 2022, cet engagement a été formalisé dans le Manifeste des fabricants d'aliments pour animaux (cf. paragraphe suivant)

■ **Manifeste des fabricants d'aliments pour animaux « pour une mobilisation des acteurs français contre la déforestation importée liée au soja » :** en signant ce manifeste en février 2022, Sanders s'est engagé, aux côtés des autres signataires, à s'approvisionner en soja avec des garanties de non-déforestation / non-conversion selon les lignes directrices de la FEFAC¹⁵. L'ambition est d'atteindre 50 % de soja à destination de l'alimentation animale avec des garanties de non-déforestation / non-conversion (selon les lignes directrices de la FEFAC) d'ici 2023, 75 % d'ici 2024 et 100 % d'ici 2025. Cet engagement est suivi par l'observatoire du risque de déforestation importée de Duralim. Les résultats ont été atteints en 2023 avec un approvisionnement de 52 % de soja durable (selon les lignes directrices de la FEFAC).

Utilisation de soja « garanti hors Amazonie » pour certaines filières

■ Chaque année, environ 44 000 tonnes de soja non-OGM tracés « hors biome amazonien » sont utilisées par Sanders, notamment dans une filière de volaille de chair spécifique alimentant les restaurants McDonald's.

Partenariat avec la Fondation Earthworm pour la mise en place d'une filière ZDC (Zéro Déforestation et Conversion)

- La méthodologie ZDC¹⁶ est un protocole d'évaluation des risques de déforestation et de conversion appliqué à la chaîne d'approvisionnement du soja ;
- En 2021, un contrôle de traçabilité complet a été effectué sur une première cargaison de 50 000 tonnes, et en 2022 sur une seconde. En 2023, ce sont quatre cargos qui ont pu être analysés, pour un total de 210 kt de tourteaux de soja. Grâce aux systèmes de suivi et d'information par satellite, ces tourteaux de soja importés ont pu être qualifiés de « ZDC ».



¹Les moulins sont les premières unités de transformation et sont un bon indicateur des lieux de production (plantations).

²Roundtable on Sustainable Palm Oil

³Méthodologie de calcul issue du prix des crédits RSPO

⁴Présentation de la démarche VTTV : <https://www.earthworm.org/fr/news-stories/what-is-vt-tv>

⁵Plus de détails sur Satelligence : <https://www.earthworm.org/pages/zero-deforestation-conversion-methodology>

⁶Définition de la forêt par la FAO : Article 2 (4) p.15 du règlement (EU) n°2023/1115 sur la déforestation

⁷Terres Univia, Chiffres clés 2022 - Oléagineux et plantes riches en protéines – Édition 2023

⁸Par exemple, Feed Alliance (filiale d'Avril) a été en 2014 le premier acteur français de la nutrition animale à rejoindre la Round Table on Responsible Soy (RTRS)

⁹Via Feed Alliance, l'acheteur exclusif pour Avril de soja destiné à l'alimentation animale.

¹⁰Via Sanders, leader de la nutrition animale en France

¹¹Fédération européenne des fabricants d'aliments composés, fondée par les cinq principaux fabricants d'aliments pour animaux en Europe (France, Belgique, Allemagne, Italie, Pays-Bas).

Elle représente 28 fédérations nationales dans les 27 États membres de l'UE. La FEFAC a publié des lignes directrices sur l'approvisionnement responsable en soja.

¹²https://sm.sustainable-trade.org/wp-content/uploads/2021/04/Update-10-February-2021_Resp-Soy-Declaration-signatories.pdf

¹³Avril et ses filiales Sanders, MiXscience et Dielna. www.duralim.org

¹⁴ra.duralim.org/2022-des-acteurs-engages/

¹⁵<https://fefac.eu/wp-content/uploads/2021/02/FEFAC-Soy-Sourcing-Guidelines-2021-1.pdf>

¹⁶Pour plus de détails sur la méthodologie ZDC : www.earthworm.org/pages/zero-deforestation-conversion-methodology

Soja français : Avril soutient la relance d'une filière soja nationale et non-OGM

■ Sofiprotéol¹ fédère et coordonne les différents acteurs autour d'un plan national visant à développer les surfaces de soja et mettre en place un schéma industriel cohérent, allant de la valorisation des bassins de production existants à la contractualisation avec des partenaires industriels en aval.

■ Cette démarche soutient la production locale (182 000 ha cultivés en 2022) réduisant les impacts négatifs sur la biodiversité et le climat : moins de pression sur les écosystèmes d'Amérique du Sud, diversification des assolements en France, introduction d'une culture bénéfique en termes environnementaux (amélioration de la structure du sol, économie en intrants) par rapport à des cultures conventionnelles, réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux transports.

■ Avril, à travers Sanders et Sofiprotéol, est actionnaire d'Extrusel basé à Chalon-sur-Saône (71). Une autre unité de trituration de soja (Sojalim) opère depuis 2017 à Vic-en-Bigorre (65) et a bénéficié d'un doublement de sa capacité début 2023. 50 000 tonnes de soja y sont triturées chaque année, dont 15 000 tonnes d'origine biologique. L'objectif est de valoriser durablement les graines de soja non-OGM produites localement dans le Sud-Ouest (Occitanie, Nouvelle-Aquitaine) pour nourrir les animaux d'élevages engagés dans des filières qualité.

■ Une augmentation de capacité est aussi prévue pour Oleosyn Bio, un autre outil de trituration dédié à la production de tourteaux bio, installé à Thouars dans les Deux-Sèvres depuis 2020.

■ Au-delà de la fourniture de tourteaux d'origine France, ces investissements permettent de créer de la valeur directement au sein des territoires, avec un approvisionnement en priorité local et des emplois créés sur les sites de production. Par exemple, la nouvelle ligne de trituration de Sojalim a permis de créer cinq nouveaux emplois sur le site de production à Vic-en-Bigorre dans les Hautes Pyrénées, et ce sont 750 producteurs basés en Occitanie et Nouvelle Aquitaine qui approvisionnent l'usine en soja.

SOUTENIR L'AGROÉCOLOGIE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Au-delà du seul enjeu de déforestation, Avril travaille plus largement à la préservation de la biodiversité, en développant des cahiers des charges spécifiques permettant de valoriser les agriculteurs engagés dans des pratiques plus responsables.

C'est le cas de la démarche « Huiles engagées » initiée par Lesieur et impliquant l'ensemble des acteurs de la filière colza et tournesol française : agriculteurs, organismes stockeurs, tritrateurs (Saipol), experts de terrain (Terres Inovia), organisme vérificateur indépendant (DNV). L'objectif est de permettre de développer des cultures de colza et de tournesol plus robustes, moins consommatrices de ressources, plus respectueuses de la biodiversité et de l'environnement, en instaurant un cahier des charges en d'une quinzaine de critères (pilotage des intrants, association de cultures, bandes fleuries, etc.). En 2023, plus de 42 000 tonnes de graine ont été produites sous ce cahier des charges par plus de 500 agriculteurs partenaires.



¹ Société de financement et de développement, filiale d'Avril

INDICATEURS

KPI SPRING n°4	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Part des approvisionnements en huile de palme du Groupe couverts par des dispositifs de durabilité	100%	100%	100%	≥ 90%

Atteinte de la cible SPRING 2023



Commentaire : Somme de tous les volumes « couverts » (cf. précisions ci-dessous) (tonnes) / Volume total (tonnes) d'huile de palme achetée et livrée au cours de l'année de reporting

Précisions : L'huile de palme comprend tous les volumes d'huile de palme ou de palmiste, leurs fractions (dont oléine et stéarine) et leurs dérivés (alcools, acides gras, glycérine, esters (PME), etc.).

« Approvisionnements couverts par des dispositifs de durabilité » : par rapport à la quantité totale d'huile de palme achetée, ce sont les volumes :

- ayant des certifications RSPO Mass Balance (MB) ou RSPO Segregated (DG) ou BIO (Organic) ;
- ayant des certifications de durabilité au sens de la réglementation européenne sur les biocarburants (schémas de durabilité type ISCC ou 2BSVs) ;
- couverts par des actions de durabilité, en particulier des projets de terrain en lien avec des fournisseurs locaux ou des exploitants de plantations* ;
- couverts par des crédits RSPO (en complément des autres actions ci-dessus).

* Selon un mécanisme de calcul propre à Avril : 1 euro financé dans un projet = 1 tonne d'huile de palme couverte.

Périmètre : 100% des approvisionnements du Groupe (Saipol, Expur, Kerfoot, Oleon, Lesieur Cristal, Indusalm, Sanders, MiXscience)

KPI SPRING n°5	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Part de soja issu de filières non-OGM ou couvert par des crédits RTRS utilisé en alimentation animale	36,1%	39,3%	50,60%	
Indicateur avec bonification «compte double» pour le soja français	42,02%	45,03%	56,96%	≥ 50%

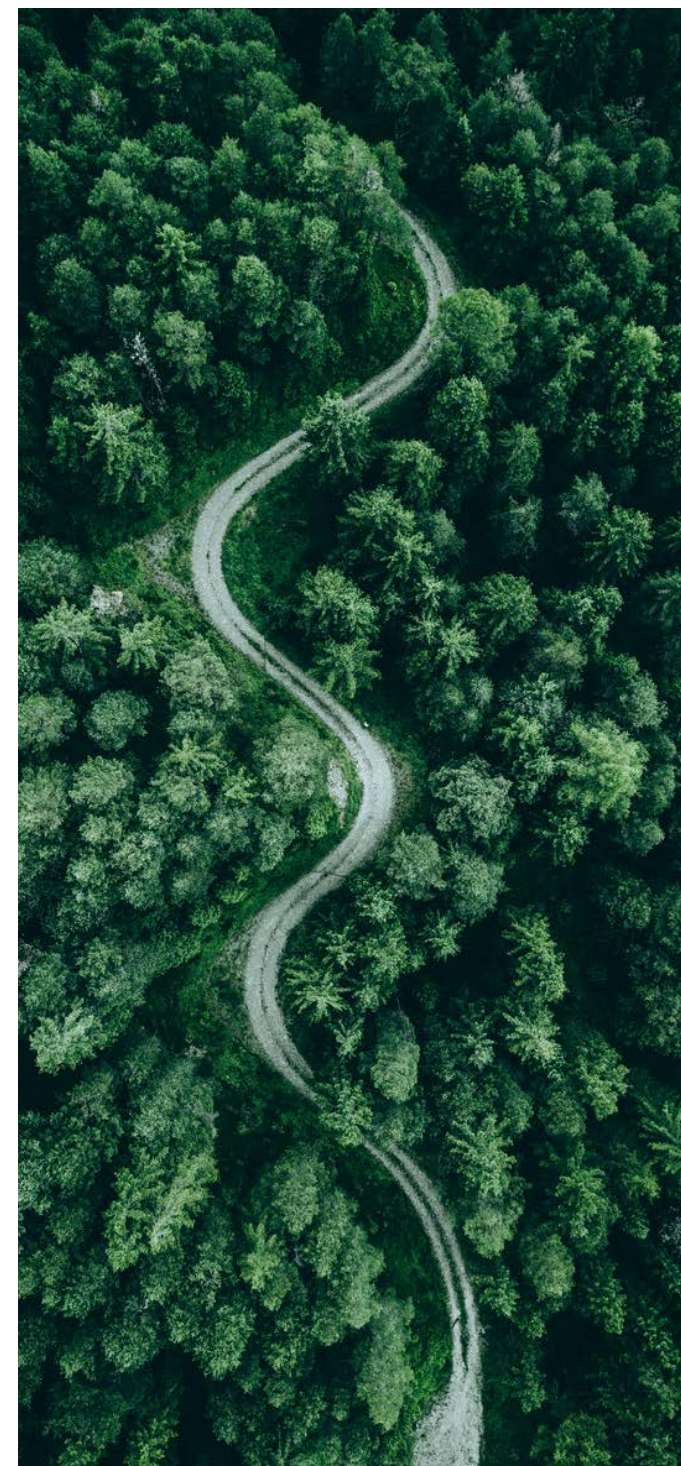
Atteinte de la cible SPRING 2023



Formule : Soja (sous forme de tourteau/graine/huile) consommé par les outils de nutrition animale en France et répondant à l'un des critères suivants : soja origine France, soja non-OGM, soja non-OGM tracé « hors biome amazonien », soja mass-balance compatible avec les lignes directrices de la FEFAC25, crédits RTRS. Le nombre de crédits RTRS est divisé par 0,8 pour comptabiliser les tonnes en équivalent grains couverts par des crédits.

Précision : Pour le calcul, les quantités de soja sous ses différentes formes sont exprimées en équivalent graines. Pour le calcul SPRING, un compte double des volumes de soja français est réalisé au numérateur et au dénominateur. Le volume utilisé par les ateliers de nutrition animale en France correspond à leur consommation annuelle.

Périmètre : 100% des approvisionnements des activités de nutrition animale en France (Sanders, MiXscience)



Développer l'économie circulaire

Plan d'action

BIOÉCONOMIE CIRCULAIRE

À travers ses activités, Avril développe une offre pour toujours mieux valoriser les déchets agricoles et agroalimentaires en ressources.

Dans ce domaine, le Groupe s'appuie sur une filiale spécialisée, la société Terrial. Terrial valorise les déchets d'élevage ainsi que les résidus organiques des activités industrielles du Groupe (et hors Groupe) en les transformant en fertilisant et en biogaz. Avec, à la clé de cette boucle vertueuse de réutilisation pour les agriculteurs, une substitution d'une partie des engrais chimiques par des engrais organiques. En donnant accès à des fertilisants organiques de qualité, majoritairement utilisables en agriculture biologique, Terrial apporte des solutions techniques essentielles pour l'essor de ce mode d'agriculture. Les chaudières biomasse de nos sites industriels valorisent également des flux de matières générés sur site comme les coques de tournesol ou les grignons d'olive. Une partie des cendres produites est aussi valorisée par Terrial dans des fertilisants.

En 2023, une ligne de transformation des fientes de volaille a été mise en place sur le site Terrial de Beaupréau (49) pour

permettre de garantir une bonne hygiénisation des produits (70°C, 1h) avant leur utilisation en mélange et granulation.

Les sites Saipol et Lesieur s'engagent à valoriser la part la plus importante possible de leurs déchets industriels, pour qu'ils soient transformés en énergie, ou utilisés en agriculture ou recyclés pour en faire une matière, un produit ou toute autre substance. Par exemple, en 2022, le site de Bassens a valorisé plus de 1 000 tonnes de déchets huileux et graisses de flottation, dans une filière de biométhanisation, soit 10 % de ses déchets.

GESTION DES EMBALLAGES

L'initiative sur l'utilisation d'emballages recyclés a été lancée en 2020 avec la société Lesieur, l'entité la plus avancée dans le Groupe dans ce domaine.

En 2022, le Groupe a mis en place ses indicateurs « recyclabilité » et « intégration de matière recyclée » sur ses autres sociétés du domaine « Grande Consommation », à savoir Lesieur Cristal, Expur, Costa d'Oro, La Compagnie des Saveurs et Générale Condimentaire Algérie. Les efforts se sont poursuivis en 2023 en étendant le périmètre d'action aux entités Vivien Paille et Italians Do It Better.



Focus sur les actions de Lesieur :

Depuis 2022, l'ensemble des bouteilles à marque Lesieur de volume inférieur à 3 litres sont en 100 % PET recyclé (rPET) et 100 % des flacons contiennent au moins 30 % de rPET. L'intégration de 30 % de rPET pour les marques de distributeurs (MDD) a été mise en place en 2022. De plus, des initiatives ont été menées sur d'autres packaging, notamment le passage à un tube de mayonnaise Lesieur 100% recyclable a été finalisé en 2023, permettant d'atteindre un taux de quasiment 100 % d'emballages primaires entièrement recyclables. Enfin, en ligne avec sa stratégie de diminution de l'impact de ses emballages, Lesieur participe à des expérimentations afin de développer le réemploi des emballages sur sa catégorie via des études pour des tests en magasins en 2024 de systèmes de vrac, de consigne et de recharge.

RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Actions de Lesieur

Avril est engagé à travers Lesieur dans le soutien aux associations de dons alimentaires d'envergure nationale comme la Banque Alimentaire, ANDES ou encore les Restaurants du Cœur. Des dons sont également effectués à des associations plus locales dans lesquelles des collaborateurs peuvent être impliqués à titre personnel. Les produits donnés sont notamment des produits parfaitement propres à la consommation mais non acceptés en grande distribution pour différentes causes (date de consommation trop courte, étiquette mal collée, emballage légèrement endommagé, etc.).

Pour la deuxième année consécutive, Lesieur s'est également mobilisée pour l'Ukraine, avec un don d'une valeur de 21 k€ via la chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts de France.

Par ailleurs, dans le cadre du projet « Engagement citoyen » de Lesieur, lors de la journée nationale de collecte des Banques Alimentaires, les collaborateurs peuvent aller collecter dans les magasins des dons alimentaires sur leur temps de travail. Cette année, c'est 600 kg de produits qui ont été collectés lors de l'opération, soit 46 cartons sur trois jours. C'est une réussite compte tenu de la forte hausse des prix.

Enfin, Lesieur a un partenariat avec Too Good To Go depuis 2020, qui se concrétise notamment par un encart sensibilisant au gaspillage alimentaire sur les étiquettes des huiles de graines. En 2023, l'entreprise a participé à la première opération de « Colis anti-gaspi » lancée par Too Good To Go et Pour Nourrir Demain, en fournissant des produits Lesieur dans des paniers solidaires vendus à faible prix.

Adhésion d'Avril à l'association SOLAAL

SOLAAL est une association reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et alimentaire et les associations d'aide alimentaire. Avril est membre fondateur de cette association¹.

¹<https://www.solaal.org/decouvrez-lassociation/nos-membres/>

INDICATEURS

KPI SPRING n°14	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Taux de valorisation des déchets industriels	95,50 %	94,34 %	97,42 %	≥ 2022

Atteinte de la cible SPRING 2023



Commentaire : Les sites poursuivent leur démarche de valorisation des déchets, en recherchant des solutions optimales en local

Formule : Pour chaque site, % déchets valorisés = tonnage de déchets valorisés / tonnage total de déchets

Périmètre : Sites Saipol / Lesieur / Oleon (hors Port Klang)

KPI SPRING n°15	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Tonnage total commercialisé de produits issus de l'économie circulaire	674,68 kT	690,74 kT	662,45 kT	> 2022

Atteinte de la cible SPRING 2023



Formule : Tonnages de produits Terrial (tonnages commercialisés et « livrés » aux agriculteurs)

Périmètre : Terrial

KPI SPRING n°16	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Part des emballages recyclables dans les emballages (% massique)	Lesieur 99,20 %	Lesieur 99,19 % Avril 99,55 %	Lesieur 99,49 % Avril 98,16 %	Pour Lesieur > 2022
Atteinte de la cible SPRING 2023			✔	
Commentaire : La nouvelle méthodologie de calcul mise en place et déployée en 2021 chez Lesieur a été étendue à cinq autres entités en 2022 puis à 8 en 2023 (cf. « Périmètre ») alors que seulement trois étaient initialement prévues en 2022 à savoir Lesieur Cristal, Compagnie des Saveurs et Expur				
Formule : (Somme pour chaque code article ayant un emballage recyclable de : masse de l'emballage recyclable X nombre d'emballages consommés pour ce code article) / (Somme pour chaque code article de tous types de : masse de l'emballage X nombre d'emballages consommés pour ce code article)				
Périmètre : Emballages primaires de huit entités du Domaine Grande Consommation : Lesieur, Lesieur Cristal, Expur, Costa d'Oro, Compagnie Des Saveurs, Générale Condimentaire Algérie, Vivien Paille, Italians Do It Better				
Taux de couverture : 100 % des emballages primaires de huit entités du Domaine Grande Consommation				



KPI SPRING n°17	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Part de matière première recyclée dans les emballages en PET (% massique)	Lesieur 37,09 % ¹	Lesieur 45,60 % Avril 28,93 %	Lesieur 50,57 % Avril 26,16 %	Pour Lesieur > 2022
Atteinte de la cible SPRING 2023		Cible atteinte pour 2023 pour Lesieur, mais non au périmètre retenu pour l'année. À isopérimètre (6 entités de 2022), la valeur serait de 26,16%, soit -2,77% entre 2022 et 2023.		
Commentaire : La nouvelle méthodologie de calcul mise en place et déployée en 2021 chez Lesieur a été étendue à cinq autres entités en 2022 puis à 8 en 2023 (cf. « Périmètre ») alors que seulement trois étaient initialement prévues en 2022 à savoir Lesieur Cristal, Compagnie des Saveurs et Expur				
Formule : Somme pour chaque référence de code article ayant un emballage en PET de : (% rPET intégré dans l'emballage X masse de l'emballage X nombre d'emballages consommés pour ce code article) / (masse de l'emballage X nombre d'emballages consommés pour ce code article)				
Périmètre : Emballages primaires de huit entités du Domaine Grande Consommation : Lesieur, Lesieur Cristal, Expur, Costa d'Oro, Compagnie Des Saveurs, Générale Condimentaire Algérie, Vivien Paille, Italians Do It Better				
Taux de couverture : 100 % des emballages primaires rPET utilisés par huit entités du Domaine Grande Consommation				

	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Quantité de dons alimentaires	151 tonnes	117 tonnes	67 tonnes
Commentaire : En 2023, 46 % de nos dons ont été réalisés au profit des Restos du Cœur et 12 % à destination de l'Ukraine			
Formule : Tonnage total de dons alimentaires			
Périmètre : Lesieur			

¹La valeur 2021 du KPI Spring n°17 a été recalculée suite à l'identification d'une erreur.



ENGAGEMENT 3

Filières locales

Parce que nous sommes attachés au dynamisme des territoires, nous nous engageons à accélérer le développement des filières d'approvisionnement locales dans tous nos domaines d'activité, et dès 2025 pour 100% de nos huiles alimentaires quand les matières premières existent localement.



Transformer des matières premières nationales

Politique et plan d'action


Avril est né d'une volonté de développer des outils industriels pour transformer durablement les matières premières nationales, que ce soient par exemple des outils de trituration d'oléagineux capables de transformer le colza et le tournesol en huiles et protéines, ou bien des outils de nutrition animale à même de transformer des céréales, des oléagineux et d'autres matières premières en aliments pour l'élevage français.

Il est dans la vocation d'Avril de transformer ces matières nationales afin de garantir un débouché aux producteurs mais également un approvisionnement local aux utilisateurs de ces matières. Cette mission nourrit les choix stratégiques d'Avril

en France mais aussi à l'étranger, où la présence de filiales du Groupe s'accompagne d'actions pour structurer des filières agricoles d'approvisionnement.

Dans un contexte de marché mondial, le recours à des importations demeure parfois nécessaire pour des questions de disponibilité, de spécifications des matières premières ou de couverture contre les aléas climatiques. En se dotant d'un indicateur de suivi de la part de matières premières nationales transformées dans ses outils, Avril réaffirme ses ambitions au service de la souveraineté alimentaire de ses pays d'implantation.

INDICATEUR

KPI SPRING n°1	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Part de matières premières nationales traitées par Avril	68,88%	73,46%	70,14%	≥ 2019 (année de référence)
Dont :				
Saipol (France)	56,9%	67,7%	63,7%	
Expur (Roumanie)	87,7%	83,9%	67,7%	
Costa d'Oro (Italie)	10%	15,4%	10,8%	
Nutrition animale (France)	79,8%	79,6%	79,3%	
Atteinte de la cible SPRING 2023				

Formule : Somme des tonnages nationaux / Somme des tonnages totaux

Précisions :

- % de graines Origine France triturées dans les outils industriels de Saipol
- % de graines Origine Roumanie triturées dans les outils industriels Expur
- % d'huile d'olive Origine Italie achetée par l'usine de Costa d'Oro
- % de matières premières Origine France transformées dans les outils industriels de nutrition animale

Périmètre : Saipol (France), Expur (Roumanie), Nutrition animale (France), Costa d'Oro (Italie)





ENGAGEMENT 4

Investissements

Parce que nous souhaitons avoir un impact positif sur les territoires et l'environnement, nous nous engageons à ce que d'ici 2030, 100% de nos investissements, industriels ou financiers, soient fondés sur des critères économiques, environnementaux et sociaux.



Investir durablement dans les filières

Point de la situation

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Il est nécessaire pour Avril de se préparer aux conséquences du changement climatique. La création d'une plateforme d'innovation sur l'adaptation au changement climatique a permis de structurer notre approche.

Avril investit dans des projets porteurs d'innovation capables d'aider la filière à s'adapter rapidement aux conséquences du changement climatique. Une feuille de route en quatre axes a été définie :

- La sélection de plantes et de variétés adaptées : Avril, via les engagements de sa filiale Sofiprotéol, investit dans des entreprises semencières, qui sélectionnent des variétés permettant la production de semences adaptées à ces nouvelles contraintes.
- De nouvelles cultures, avec une réflexion sur les opportunités créées par le changement climatique sur le potentiel développement de certaines cultures dans des zones qui ne pouvaient pas auparavant les accueillir, par exemple le sorgho en France.
- De nouvelles pratiques culturales sur le plan des perspectives de stockage de carbone, de protection de la biodiversité, de réduction des GES.
- Et la gestion du risque pour les agriculteurs, soumis à des aléas climatiques qui peuvent menacer leurs exploitations, notamment les sécheresses récurrentes.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Sofiprotéol a poursuivi son investissement dans le fonds Agri Impact lancé par la Fondation Avril et dédié aux circuits courts et aux énergies renouvelables à la ferme. Cette démarche permet de soutenir les actions en faveur du développement de la méthanisation, à la fois source de revenus complémentaires pour les agriculteurs et approche innovante de gestion des ressources à l'échelle de l'exploitation. L'installation d'unités de méthanisation sur les territoires contribue à l'amélioration du bilan environnemental des productions par la valorisation de déchets agro-alimentaires ou agricoles en énergie verte et fertilisants. En 2023, Sofiprotéol a réinvesti 230 k€ dans ce fonds afin de contribuer au financement de plusieurs projets de méthanisation portés par des agriculteurs ou des groupements d'agriculteurs.

TRANSITION ALIMENTAIRE

Sous l'effet de la croissance démographique, la demande mondiale en protéines (végétales et animales) devrait croître de 40 % à l'horizon 2030. C'est la résultante d'une double

transition alimentaire : un engouement des pays développés pour les protéines végétales comme alternatives à la viande et une forte augmentation de la consommation de viande dans les économies émergentes.

Pour répondre à ce double enjeu, la politique d'Avril est d'une part de diversifier les débouchés des tourteaux en développant une production de tourteaux plus riches en protéines pour l'alimentation animale, et d'autre part, de développer de nouveaux procédés et ingrédients riches en protéines végétales à destination de l'alimentation humaine.

Depuis 2014, Avril conduit en parallèle d'importantes recherches pour relever les deux grands enjeux de la valorisation des protéines végétales : développer des alternatives aux protéines animales pour l'alimentation humaine et produire des protéines plus sophistiquées à haut rendement pour la nutrition animale.



Proposer une offre de protéines végétales pour l'animal et pour l'Homme

Point de la situation

Au-delà des investissements de Sofiprotéol dans des entreprises dont tout ou partie des activités est en lien avec le développement de produits à base de protéines végétales, Avril engage des travaux de R&D afin de proposer de nouvelles offres de protéines végétales à destination de la consommation animale et humaine.

PROTÉINES VÉGÉTALES POUR L'ANIMAL

- Étude sur la caractérisation nutritionnelle des tourteaux d'oléagineux et la compréhension des attentes des divers marchés de l'alimentation animale.
- Recherche et développement dans le domaine de la sélection variétale des graines de colza visant à garantir les concentrations protéiques.
- Développement de procédés de trituration de graines d'oléagineux (colza et tournesol) et de concentration des protéines pour la fabrication d'ingrédients destinés à l'alimentation animale.
- Projets encadrés par la plateforme d'innovation « Solutions pour un élevage durable ».

PROTÉINES VÉGÉTALES POUR L'HOMME

- Développement d'ingrédients à base de protéines végétales à destination de l'alimentation humaine :
 - Développement de procédés inédits de pré-traitements et de trituration des graines pour assurer la préservation de la qualité des protéines et leur usage dans divers marchés alimentaires.
 - Développement de procédés de concentration et de valorisation des protéines et d'ingrédients riches en protéines végétales d'oléagineuses et de protéagineuses à des fins de valorisation dans des formules alimentaires.
 - Poursuite du déploiement du partenariat stratégique entre Avril et DSM, accélération de la production et de la commercialisation d'un isolat de colza non OGM qui offre d'excellentes propriétés fonctionnelles, une grande valeur nutritionnelle et un profil de goût équilibré.
 - Accélération des développements techniques et business de Vivien Paille Ingrédients dans le domaine des ingrédients protéiques de légumineuses.
 - Acquisition de Sunbloom Proteins, jeune entreprise allemande, spécialisée dans la production et la commercialisation d'ingrédients riches en protéines de tournesol pour l'alimentation humaine.
- Support au développement de Vegini, entreprise autrichienne qui développe, produit et commercialise une gamme de substituts de viande à base de protéines de pois.
- Lancement en juin 2023 par Lesieur, leader des huiles alimentaires en France, d'une gamme de cœur de repas élaborée à base de légumineuses cuisinées. Accessible et facile à préparer au quotidien l'objectif est de démocratiser l'accès au végétal des Français.
- En 2023, Sofiprotéol a pris une participation significative au capital de Cosucra, acteur d'envergure européenne intervenant dans la transformation de pois et de chicoré. En travaillant ces deux matières premières Cosucra s'inscrit dans une démarche, depuis son origine, d'amélioration de la santé des consommateurs en proposant des ingrédients alimentaires avec de faibles teneurs en sucre et en matières grasses mais riches en protéines et en fibres.

INDICATEURS

KPI SPRING n°2	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Montants annuels investis dans les filières (en cumul annuel)	684,9 M€	989,0 M€	1334,5 M€	Investir 1 035 M€ sur la période 2019-2023 (cumul)
Atteinte de la cible SPRING 2023			✔	

Formule : Somme de : Capex Groupe + Investissements Sofiprotéol, en cumul annuel à partir de 2019

Périmètre : Groupe

	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Investissements (engagements de Sofiprotéol) dans des entreprises de semences travaillant sur des variétés adaptées au changement climatique	26,50 M€	50,10 M€	50,10 M€

Formule : Montants engagés (au 31/12 de l'année de reporting) par Sofiprotéol dans le financement d'entreprises semencières

Précision : Cela représente 9,4 % des engagements totaux de Sofiprotéol

Périmètre : Sofiprotéol

	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Investissements (engagements de Sofiprotéol) en lien avec le développement des protéines végétales	182,00 M€	183,00 M€	216,58 M€

Formule : Montants engagés (au 31/12 de l'année de reporting) par Sofiprotéol dans le financement d'entreprises dont tout ou partie des activités sont en lien avec les protéines végétales

Précision : Cela représente 40 % des engagements totaux de Sofiprotéol. On souligne ici que tous les investissements comptabilisés ici ne sont pas directement fléchés vers le développement de protéines végétales, mais bénéficient bien à des entreprises ayant au moins une partie de leur activité commerciale sur ce secteur

Périmètre : Sofiprotéol

	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Investissements (engagements de Sofiprotéol) pour le développement de l'économie circulaire	1,1 M€	1,4 M€	1,6 M€

Formule : Montants engagés (au 31/12 de l'année de reporting) par Sofiprotéol dans le financement d'entreprises de l'économie circulaire (chimie renouvelable, méthanisation)

Précision : Cela représente 0,30 % des engagements totaux de Sofiprotéol

Périmètre : Sofiprotéol



ENGAGEMENT 5

Climat

Parce que nous soutenons l'Objectif des Nations Unies de limiter à 2°C le réchauffement climatique, intégré aux Accords de Paris, nous nous engageons à réduire de 30%, d'ici 2030, toutes nos émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes (vs. année de référence 2019).



Réduire l’empreinte de nos activités industrielles

Politique

HYGIÈNE, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

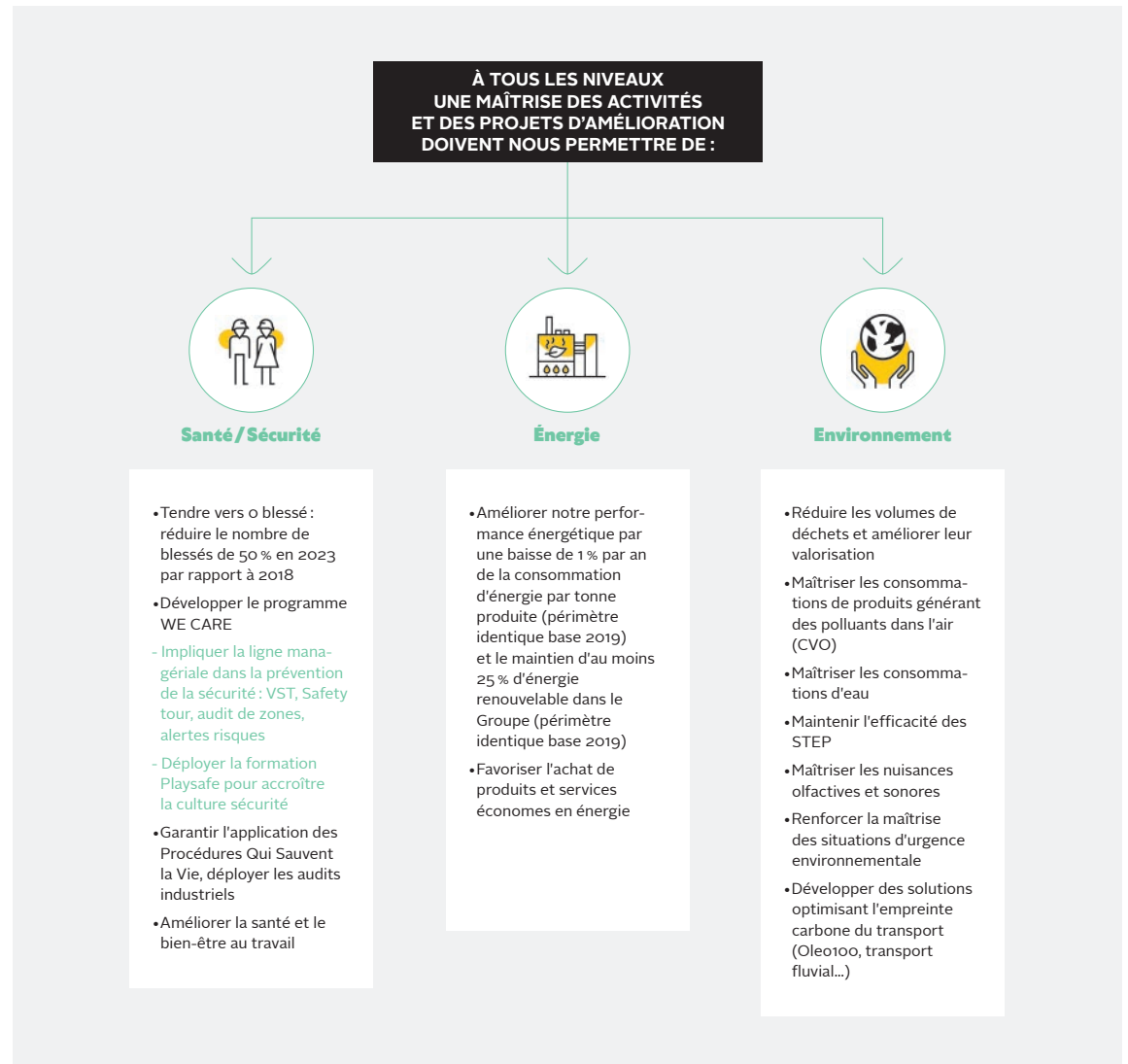
La politique Hygiène, Sécurité, Environnement et Énergie (HSEé) d'Avril vise à répondre aux priorités suivantes :

- Garantir la santé et la sécurité de toute personne, collaborateur d'Avril, intérimaire ou sous-traitant ;
- Exploiter sereinement l'outil industriel et renforcer l'excellence opérationnelle ;
- Répondre à des demandes de nos clients et autres parties intéressées pertinentes.

En matière d'environnement et d'énergie, outre la conformité aux exigences réglementaires, chaque entité s'engage à la prévention des risques opérationnels, et à une amélioration continue des performances : réduction des consommations d'énergie et utilisation d'énergies renouvelables, réduction et valorisation des volumes de déchets, maîtrise des consommations de produits polluants, maîtrise des consommations d'eau et de l'efficacité des stations d'épuration, maîtrise des nuisances olfactives et sonores, renforcement de la maîtrise des situations d'urgence environnementale, développement des solutions optimisant l'empreinte carbone du transport (Oleo100, transport fluvial, etc.). Des revues de Direction, à tous les niveaux (Groupe, filiales, sites), permettent de s'assurer de cette amélioration continue.

Chaque site industriel mène une politique d'amélioration de ses performances environnementales, soutenue par des standards internationaux (type ISO14 001 ou 50 001) ou des programmes de management environnementaux internes. Dans ce cadre, les sites testent également des situations d'urgence environnementale afin de se préparer et de maîtriser d'éventuels incidents.

Les incidents industriels sont remontés au niveau de la Direction des Opérations du Groupe, et font l'objet d'analyses, ainsi que de retour d'expérience. Un important programme de transformation visant à améliorer le management de la sécurité des procédés (*We Care Assets*) a été lancé début 2021, avec une équipe dédiée sur trois ans. Il vise à faire d'Avril une référence en la matière, et à faire tendre vers zéro le KPI associé « nombre d'incidents industriels ».





EFFICACITÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

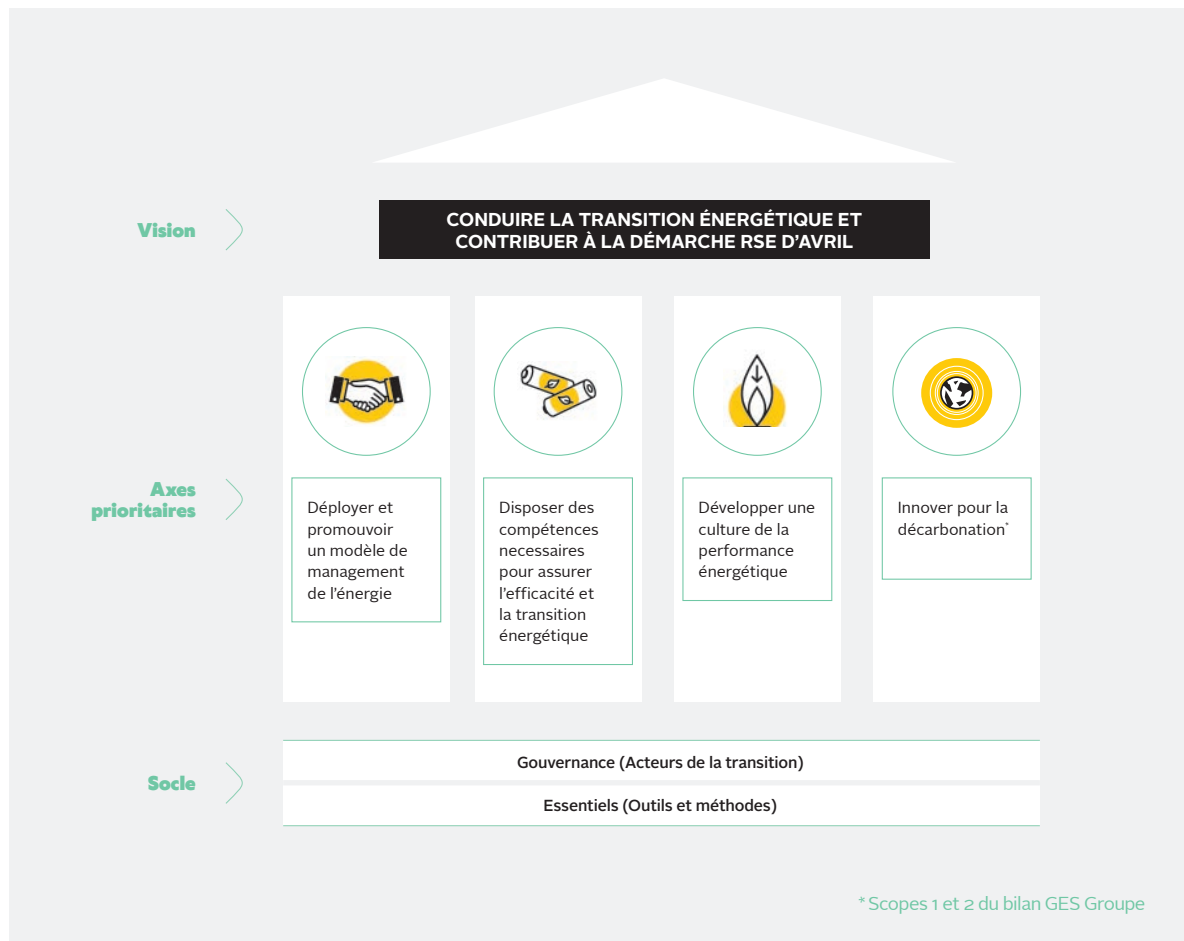
Avril a renforcé sa stratégie de diversification et de sobriété énergétique, pour améliorer son efficacité opérationnelle et réduire son bilan carbone.

La diversification des énergies du Groupe vise à réduire drastiquement les énergies fossiles, grâce à la mise en œuvre de nouveaux projets de chaudières biomasse. En 2023, 29 % de l'énergie d'Avril était d'origine renouvelable avec 6 chaudières biomasse, deux turbines vapeur et plusieurs installations solaires en fonctionnement.

La sobriété énergétique du Groupe se traduit par la mise en place de solutions de transition pour réduire la consommation de gaz et d'électricité.

Face à la crise énergétique de l'hiver 2022/2023, Avril s'est fixé un objectif de réduction de 10 % des consommations à fin mars 2023. Pour y parvenir, nous avons créé à l'été 2022 un comité de pilotage rassemblant les directeurs des filiales et des sites les plus consommateurs d'énergie, sur une vingtaine de sites soit environ 80 % des consommations du Groupe. Sous l'impulsion de la Direction Énergie, cette méthode a porté ses fruits en 2023 avec une amélioration de l'efficacité énergétique de plus de 2 % par rapport à 2022.

Dans un contexte de tension sur les ressources énergétiques, ce travail collectif d'anticipation et de gestion quotidienne permet une meilleure résilience du Groupe.



Avril construit pour chacune de ses entités une feuille de route de décarbonation fondée sur deux leviers pour répondre à ses engagements.

■ Efficacité énergétique

Avril a poursuivi le développement de projets autour de la performance de ses process industriels et de l'optimisation énergétique, via un meilleur pilotage de ses consommations et la mise en place de nouveaux procédés plus économes en énergie (limitation des gaspillages et systèmes de récupération).

■ Développement de projets bas carbone

Avec quatre chaudières biomasse en fonctionnement, Saipol évite le rejet de ~ 140 kt de CO₂e par an depuis 2013, par rapport aux chaudières au gaz qu'elles remplacent.

En 2022, le site d'Expur en Roumanie a vu la construction d'une nouvelle chaudière biomasse. En 2023, les installations de quatre nouvelles chaudières biomasse ont été initiées.

Les deux indicateurs de performance sur cette thématique sont la consommation d'énergie par tonne produite par atelier de production et le ratio entre la consommation énergétique issue de sources renouvelables et la consommation énergétique totale.

INDICATEURS

	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Nombre d'incidents industriels (en base 100 sur 2020)	50	102,2	42

Commentaires : L'indicateur clé de performance sur le taux de fréquence des incidents industriels a été mis en place en 2021 pour la première fois. Il a également été calculé sur l'année 2020 qui est utilisé comme base 100. Il a pour objet de suivre l'évolution du taux de fréquence des incidents industriels

Formule : Taux de fréquence suivi sur une base 100 (valeur 2020) : nombre d'incidents industriels pour un million d'heures travaillées au 31/12/2023

Précision : Définition d'un incident industriel grave et potentiellement grave : Évènement non désiré sur une installation industrielle (les procédés, les utilités, les stockages et les laboratoires) se définissant comme : une perte de confinement d'un produit, un incendie, une explosion, un auto-échauffement, une activation ou un dysfonctionnement d'une barrière, etc. dont la gravité réelle est supérieure ou égale à 4 dans la matrice d'acceptabilité d'Avril (incident industriel grave) ou dont la gravité aurait pu, dans d'autres circonstances, occasionner une gravité supérieure ou égale à 4 (incident industriel potentiellement grave)

Périmètre : 14 sites industriels principaux – Sites concernés par le programme *We Care Assets*

KPI SPRING n°11	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Consommation d'énergie par tonne produite	284,6 kWh/tonne	271,1 kWh/tonne	258,06 kWh/tonne	-1 % VS 2022
Atteinte de la cible SPRING 2023				

Formule : Somme des quantités d'électricité, de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié (GPL), de fuel domestique, de chaleur (vapeur, eau chaude), éventuelles autres énergies utilisées par les sites / Somme des principales productions d'Avril englobant différentes étapes de transformation, dont les volumes issus des ateliers de neutralisation

Périmètre : France + International, les 71 sites industriels ayant réalisé une année d'activité complète au sein du Groupe

Taux de couverture : 99 % des consommations du Groupe

KPI SPRING n°12	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Ratio entre la consommation énergétique issue de sources renouvelables et la consommation énergétique totale	28,44 %	26,70 %	29,04 %	Maintenir, chaque année, un niveau ≥ à 25 %
Atteinte de la cible SPRING 2023				

Formule : Énergie biomasse + Électricité d'origine renouvelable (sans prise en compte de la part de renouvelable dans l'électricité de réseau) / Consommation totale d'énergie finale

Périmètre : France + International, les 71 sites industriels ayant réalisé une année d'activité complète au sein du Groupe

Taux de couverture : 99 % des consommations du Groupe

KPI SPRING n°13	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Consommation d'eau par tonne produite	1,33 m ³ /tonne	1,25 m ³ /tonne	1,00 m ³ /tonne	Mesure 2023 + maintien ≤ 2019
Atteinte de la cible SPRING 2023				

Formule : Eau prélevée + flux brut d'eau utilisée / Somme des principales productions d'Avril englobant différentes étapes de transformation, dont les volumes issus des ateliers de neutralisation

Périmètre : France + International, les 71 sites industriels ayant réalisé une année d'activité complète au sein du Groupe

Taux de couverture : 99 % des consommations du Groupe

Focus bilan GES: mesurer et réduire nos émissions

Politique

Depuis 2022, Avril s'est doté d'une nouvelle instance, un comité de pilotage Climat, pour s'assurer de la bonne atteinte des objectifs définis dans la stratégie climat du Groupe. Ses missions sont de :

- consolider les données groupe, notamment via les bilans GES Scopes 1, 2 et 3 ;
- assurer le suivi des objectifs de réduction carbone du Groupe ;
- s'assurer de l'uniformisation des méthodologies appliquées et fournir les guidelines stratégiques ;
- diffuser les bonnes pratiques et apporter du support aux filiales ;
- définir les messages clés, communiquer et sensibiliser.

Le comité de pilotage Climat est composé de 8 membres permanents dont 3 membres du comex (les directeurs Innovation et DD, Industriel et Financier) et peut faire appel à des intervenants dans des fonctions clés pour la bonne mise en œuvre de la stratégie climat.

La stratégie climat d'Avril s'articule en deux volets portant sur l'atténuation et sur l'adaptation.

Concernant l'atténuation et dans le cadre de son engagement pour le Climat, Avril s'est doté d'un objectif de réduire de 30 % ses émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2019, en valeur absolue sur ses Scopes 1&2, et de 30 % en intensité (par tonne de produit).

L'année 2023 a été une année importante pour notre stratégie avec la validation de nos objectifs de réduction par l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Par ailleurs, nous avons réalisé une mise à jour complète de notre bilan carbone Scopes 1, 2 et 3 selon la méthodologie du GHG Protocol. Notre empreinte s'élève désormais à 8 millions de tonnes de CO_{2e} sur l'ensemble des Scopes, dont 7 millions de tonnes de notre Scope 3 sous engagement de réduction validé par le SBTi.

En 2023, nous avons lancé deux études d'analyse de nos vulnérabilités face au changement climatique à horizon 2030 et 2050, et qui posent les bases d'un futur plan d'adaptation. La première a porté sur nos sites industriels afin d'évaluer leur exposition aux risques climatiques. Des points de vigilance ont été relevés pour nos sites en Afrique du Nord, aux États-Unis et en Malaisie, des zones dans lesquelles les risques climatiques (en particulier des vagues de chaleur) vont s'accroître fortement dans les prochaines années. La deuxième

¹ <https://presse.avril.com/avril-leve-118-millard-deuros-indexes-sur-des-criteres-esg-pour-acceler-son-developpement-2-2-2/?lang=fr>

étude a porté, quant à elle, sur l'amont agricole et les risques physiques auxquels nos cultures oléoprotéagineuses devront faire face en France.

Ces études nous permettront de mieux prendre en compte ces risques dans nos prochains choix d'acquisitions ou d'approvisionnement.

Plan d'action

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SCOPES 1 & 2

Depuis 2022, Avril a mis en place un Sustainability Linked Loan (SLL¹), en indexant ce financement à l'atteinte d'objectifs extra-financiers avec l'intégration de trois critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance) dont la baisse des émissions de GES Scopes 1&2, sur un périmètre constant aligné avec notre engagement SBTi. Dans ce cadre, nous observons une réduction de nos émissions Scopes 1&2 alignée avec notre trajectoire de réduction.

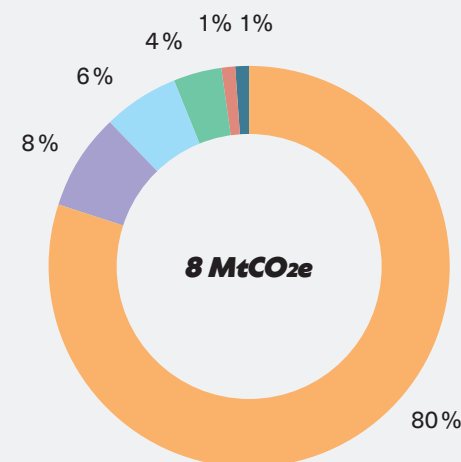
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SCOPE 3

Les principaux postes d'émissions du Scope 3 d'Avril, tels que définis dans le GHG Protocol sont : les achats de matières premières et de services, les investissements, le transport amont et le transport aval. Notre périmètre d'engagement SBTi ne prend pas en compte certaines catégories d'émission du GHG Protocol, notamment nos investissements (prises de participations de notre filiale Sofiprotéol). Ce périmètre s'élève à 7,2 millions de tonnes de CO₂ équivalent.

En 2022, Avril a travaillé sur la réduction de son Scope 3 en consolidant pour quatre de ces principales filiales (Saipol, Oleon, Sanders et Lesieur) des estimations sur l'ampleur des différents leviers de réduction identifiés. Les leviers de réduction les plus importants sont autour de sourcing de graines et d'huiles bas carbone, de notre sourcing en suif et de la décarbonation de notre transport.

Depuis 2021, nous avons progressivement mis en place un outil de prix interne du carbone (de type shadow price) sur l'ensemble des projets d'investissements supérieurs à 3 millions d'euros. En 2023, nous avons acté le doublement de ce prix de 50 à 100€ la tonne de CO₂ équivalent. 62 % du budget des projets soumis en Comité d'investissement ont ainsi été soumis à une évaluation carbone et à un prix du carbone.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU GROUPE (% DES ÉMISSIONS TOTALES)



Notre engagement de réduction SBTi porte sur l'ensemble des Scopes 1 & 2 et sur les catégories les plus importantes du Scope 3, soit environ 7,2 MtCO_{2e}

- Achat matières premières, de services et autres achats
- Investissements (Sofiprotéol)*
- Fret
- Énergie **
- Bien d'équipement (CapEx)
- Autres émissions (fin de vie des produits, mobilité des collaborateurs, déchets, etc.)

* Les investissements de Sofiprotéol correspondent à un prorata théorique des émissions des entreprises pour lesquels nous avons pris des participations. Ces émissions ne sont pas prises en compte dans nos objectifs de réduction SBTi.

** Dont 268KtCO_{2e} pour la partie Scope 1 & 2.

INDICATEURS

Émissions de GES « périmètre Avril »	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Émissions de gaz à effet de serre associées aux activités d'Avril (Scopes 1 et 2) Méthode Location-Based	274 ktCO ₂ e	268 ktCO ₂ e	251 ktCO ₂ e

Périmètre : 71 sites industriels du Groupe

Taux de couverture : 99 % des émissions du Groupe



Contribuer à réduire les émissions de GES de nos clients (répondre aux nouvelles attentes des clients et consommateurs avec des produits bas GES)

Politique biocarburants

Avril est l'un des principaux producteurs de biodiesel européen, une énergie renouvelable, et contribue ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des carburants mis sur le marché.

La directive 2009/30/CE consolidée dite « FQD » pour Fuel Quality Directive définit l'objectif de réduction des gaz à effet de serre émis lors de la production et l'utilisation des carburants mis à la consommation dans l'Union européenne, à savoir 6 % de réduction des gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 2010¹. Cette même directive définit également les modalités d'atteinte de cet objectif, dont l'incorporation de biocarburants durables est le principal levier. La Commission Européenne s'est prononcée récemment sur le fait que la directive 2009/30/CE consolidée est toujours d'application après 2020 et que les metteurs à la consommation de carburants doivent poursuivre leur effort de décarbonation et continuer à acheter des biocarburants à forte réduction des gaz à effet de serre.

Concernant les critères de durabilité des biocarburants, c'est la directive 2018/2001/CE dite « RED2 » pour la période 2021-2030 qui définit les modalités et les exigences de traçabilité afin de qualifier un biocarburant de « durable ». La Commission européenne mandate notamment des schémas volontaires pour définir précisément les bonnes pratiques des acteurs économiques, en étroite collaboration avec des organismes d'audit. Saipol, filiale et acteur important de la production des biocarburants en Europe, est notamment certifiée selon les schémas volontaires 2BSvs et ISCC-EU, par l'organisme Bureau Veritas.

Principalement issu du colza, le biodiesel d'Avril a la particularité de fournir un coproduit, le tourteau (56 % du poids de la graine), qui est une source de protéines végétales pour l'élevage. Ces tourteaux tiennent une place centrale dans l'alimentation des animaux d'élevage. Or, l'Union européenne ne produisant pas suffisamment de protéines végétales, il est nécessaire d'en importer, notamment sous forme de soja. Le développement du colza dès les années 90, a donc permis de combler une partie du déficit français en protéines végétales. Soutenue par son utilisation en tant que biocarburant conjointement à sa valorisation en nutrition animale, la culture du colza vient se substituer en partie à des importations de soja, dont la culture en expansion est associée à un risque de déforestation sur le continent sud-américain.

¹ Concerne les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie, soit l'ensemble des émissions qui peuvent être imputées au carburant (y compris les composants qui y sont mélangés). Cette notion recouvre toutes les étapes pertinentes, depuis l'extraction ou la culture, le transport et la distribution, la transformation, jusqu'à la combustion



OLEO100

En 2018, Avril a lancé Oleo100, la première énergie 100 % végétale, renouvelable et tracée, issue de l'agriculture française. Destinée dans un premier temps aux professionnels du transport (flottes captives des entreprises et collectivités), elle est entièrement substituable au gazole. En 2022, 117 000 m³ d'Oleo100 ont été mis à la consommation, permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 220 000 tonnes de CO₂ équivalent en comparaison au diesel fossile. Et le 1000^{ème} client a été atteint en début d'année 2023.

OLEOZE

Fin 2019, Avril a également lancé OleoZE, une solution digitale qui permet aux organismes stockeurs et aux agriculteurs de commercialiser directement auprès de Saipol des lots de graines plus durables et d'en valoriser les différentes propriétés, avec l'objectif de produire un colza et un tournesol « Zéro Émission nettes ». OleoZE vise principalement à sourcer des graines oléagineuses Made in France éligibles à un bonus GES, issues de pratiques culturales à haute réduction

de gaz à effet de serre (GES), notamment via davantage de stockage du carbone dans les sols. En 2023, c'est environ 135 000 tonnes de graines qui ont été achetées avec un bonus moyen à 29€ / tonne.

Cette innovation répond à plusieurs enjeux :

- Produire davantage de biodiesels « de spécialité » à haute réduction de GES.
- Pérenniser la culture des oléagineux en France.
- Valoriser et développer les pratiques agricoles qui réduisent les émissions et stockent le carbone dans les sols.

Complémentaire à l'offre Feedmarket déjà en service depuis janvier 2018, qui permet aux éleveurs, négociants et fabricants d'aliments d'acheter des tourteaux riches en protéines, OleoZE s'inscrit dans la stratégie de transformation de Saipol, qui entend intégrer son champ d'action vers l'amont et l'aval pour mieux servir ses clients.

Ainsi, ces deux offres sont rassemblées sur Oleomarket, l'unique place de marché digitale de Saipol pour les oléagineux destinés aux acteurs du monde agricole, accessible depuis le site www.oleomarket.fr.

Plan d'action biocarburants

BIODIESEL

Le plan d'action pour réduire les émissions de GES des biocarburants mis sur le marché par le Groupe suit 5 points :

- Identification des pratiques culturales permettant d'avoir des biocarburants à très faibles émissions de GES via la plateforme de sourcing OleoZE,
- Amélioration des émissions de GES liées au process industriel de production des biocarburants via les objectifs de décarbonation des sites (chaudières biomasses par exemple),
- Certification depuis le champ jusqu'aux usines de production de ces pratiques agricoles vertueuses sous les schémas volontaires européens (ISCC-EU, 2BSvs),
- Accompagnement / conseil de Saipol auprès des agriculteurs et organismes stockeurs,
- Obligation de résultats : en fonction des réductions GES obtenue, une monétisation est proposée.

ÉNERGIE NOUVELLE OLEO100

Diversifier l'offre énergie du Groupe en proposant directement aux transporteurs, collectivités et entreprises un carburant 100 % colza, 100 % Made in France qui permet de réduire de 60 % minimum les émissions de GES par rapport à un carburant d'origine fossile.

BIOTJET

Avril est actionnaire dans le comité de direction de BioTjet, une société clé dans la construction d'une filière française de production de carburants d'aviation durables. Piloté par Elyse Energy, et soutenue par l'État et l'Ademe, la société BioTjet vise à construire et opérer la plus grande unité industrielle française de production de biokérosène avancé, à partir de biomasse durable pour contribuer à la décarbonation du transport aérien. BioTjet s'appuie sur la technologie BioTfuel® développée par Avril et ses partenaires pendant plus de dix ans. Il permettra de valoriser un large spectre de biomasses lignocellulosiques, composé de résidus issus majoritairement de la sylviculture locale et de déchets de bois en fin de vie.

2023 a vu l'annonce officielle de l'implantation d'une usine BioTjet sur le bassin de Lacq (64). Cette installation, prévue pour entrer en service en 2028 avec le début de sa construction prévu en 2025, devrait fournir 75 000 tonnes de carburants d'aviation durables. BioTjet contribuera ainsi à l'atteinte des objectifs nationaux 2030 en termes d'utilisation de e-biokérosène dans le secteur de l'aviation à hauteur de 20 %. Le site représentera également la création d'au moins 800 emplois directs et indirects et un investissement important dans le territoire.



INDICATEUR

KPI SPRING N°8	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023*
Pourcentage de réduction de GES du biodiesel mis sur les marchés	67,76 %	67,33 %	65,90 %	
Dont: Saipol	67,67 %	67,33 %	66,08 %	≥ 65 %
Expur	68,70 %	67,31 %	64,51%	
Atteinte de la cible SPRING 2023			✓	

Commentaire : Cible définie uniquement pour Saipol

Formule : Moyenne des émissions de GES des Esters Méthyllique d'Acides Gras (EMAG) mis sur les marchés par Saipol et comparaison en pourcentage de réduction par rapport à la référence gazole fossile de la Directive Européenne de promotion des énergies renouvelables dans sa version la plus récente (consolidée)

Périmètre : Saipol (y compris Oleon Biodiesel), Expur

Taux de couverture : 100 % des volumes d'Avril



ENGAGEMENT 6

Projet collectif et inclusif

Parce que nous croyons en la force du collectif, à l'origine de notre modèle et de notre gouvernance, nous nous engageons à nourrir un dialogue permanent et exigeant avec l'ensemble de nos parties prenantes.



Partager une culture et des valeurs communes au Groupe

Politique

SÉCURITÉ

Concernant la politique Santé Sécurité d'Avril, 2023 fut une année de transition : c'est en effet la fin du programme We Care commencé en 2019. Ce programme, dont l'objectif était de tendre vers zéro blessé, était construit sur trois piliers :

- Développer la culture sécurité (savoir voir, savoir dire, savoir agir) avec un plan de formation pour accompagner tous les managers du Groupe ;
- Appliquer la discipline opérationnelle, c'est-à-dire faire respecter avec rigueur les règles sécurité ;
- Renforcer l'intégration.

Ces derniers mois, des consultations et réflexions ont été menées pour construire le prochain programme qui couvrira la période 2024 – 2027.

En parallèle, nous continuons d'appliquer les outils développés depuis 2013, et nous les renforçons avec par exemple le développement des « Procédures qui sauvent la vie » (PQSLV – Life Saving Rules), la mise en place de Comités Opérationnels Sécurité (COS) sur l'ensemble de nos sites, la diffusion de bonnes pratiques afin qu'elles essaient dans le Groupe.

Plan d'action

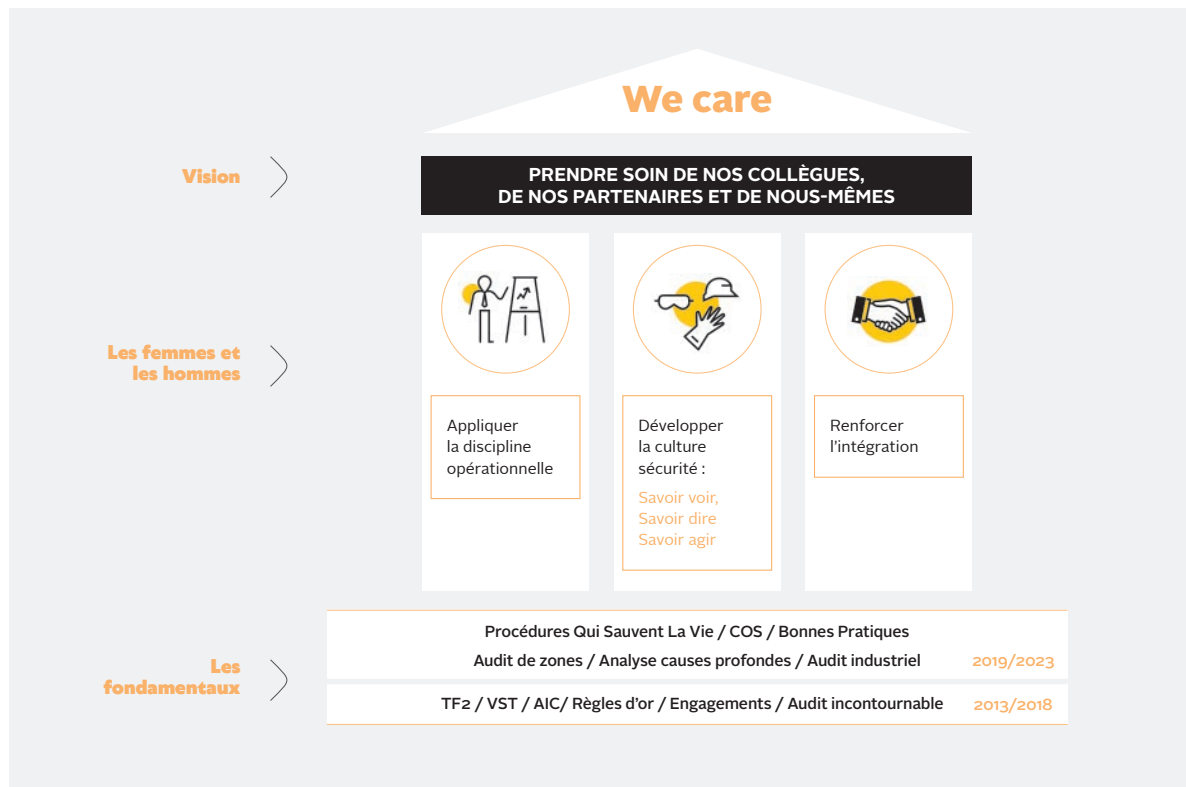
SÉCURITÉ

À fin 2023, toutes les « Procédures qui sauvent la vie » ont été déployées auprès des sites : Permis de feu, Consignation, Shunts, Espaces confinés, Travail en hauteur, Circulation interne.

Près de 1 700 managers ont été formés à la culture sécurité au travers du programme Playsafe déployé sur l'ensemble du Groupe depuis 2020. Les formations vont se poursuivre en 2024, auprès des nouveaux managers qui rejoignent le Groupe, et également auprès des non managers.

L'animation autour de la sécurité se poursuit : les « Avril Safety Break » sont destinés à tous les collaborateurs du Groupe : tous les deux mois, des managers témoignent de leurs bonnes pratiques, inspirantes pour leurs collègues. Des webinaires autour des six « Procédures qui Sauvent la vie » ont été mis en place pour développer les connaissances des managers et techniciens. Et comme tous les ans, le Safety Day s'est déroulé en juin : une journée entière consacrée à la sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe.

Depuis 2022, Avril a mené une opération de refinancement bancaire indexée sur trois critères extra-financiers (Sustainability-Linked Loan), dont la baisse du taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail.



INDICATEURS

KPI SPRING n°19	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail (TF2)	6,23	7,00	≤ 5,4
Atteinte de la cible SPRING 2023		✗	

Commentaire : Il n'y a pas eu d'accident mortel en 2023 parmi les collaborateurs du Groupe. La valeur de TF2 2023 est en hausse par rapport à 2022, ce qui correspond à 106 personnes blessées entre début janvier et fin décembre.

Formule : Nombre d'accidents avec et sans arrêt pour un million d'heures travaillées au 31/12/2023

Précisions : Un accident du travail est un accident d'un salarié ou d'un intérimaire pour lequel des soins sont prodigués à l'extérieur de l'entreprise et qui a fait l'objet d'une déclaration officielle.

Périmètre : Groupe avec les nouvelles entités acquises en 2022 et 2023



Point de situation

ÉGALITE FEMMES-HOMMES

Depuis plusieurs années, Avril a entrepris une démarche volontariste pour tendre vers l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale SPRING mis en place en 2019, Avril s'était ainsi fixé un objectif ambitieux d'augmentation de la part des femmes à 33,3% dans l'ensemble de son effectif mondial d'ici 2023.

Au 31 décembre 2023, les femmes représentent 30,9 % du total des collaborateurs dans le monde, en légère progression par rapport à l'année 2022. Par ailleurs, le pourcentage de femmes occupant les positions les plus élevées dans l'organisation d'Avril s'est accru au 31 décembre 2023 pour atteindre 31,36 %. Cette augmentation par rapport à la valeur de 26,85 % au 31 décembre 2022 est l'illustration des efforts et de l'engagement constant de l'ensemble des acteurs Avril d'agir pour un projet collectif et inclusif.

INDICATEURS

KPI SPRING n°18	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Part des femmes dans l'effectif du Groupe au 31/12	30,01 %	30,55 %	30,90 %	≥ 33,33 %
Atteinte de la cible SPRING 2023			✗	

Formule : Nombre de femmes dans l'effectif du Groupe au 31 décembre x 100/ Effectif inscrits Groupe au 31 décembre

Précisions : « Effectifs inscrits » : effectifs inscrits au dernier jour du mois de décembre (CDI, CDD, alternants, contrats de professionnalisation). Sont inclus les collaborateurs à temps partiel, les collaborateurs en suspension de contrat de travail (maladie, congé parental, congés ...) et sont exclus les mandataires sociaux, intérimaires et stagiaires.

Périmètre : Groupe (sur les 7 145 collaborateurs des sociétés ayant faits une année pleine au sein du Groupe)

Développer tous les talents

Politique - développement de carrière

CONVERSATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE CARRIÈRE

Notre ambition est de développer et d'accompagner la carrière de chaque talent. Pour cela, le Groupe a mis en place, depuis 2018, une Conversation de Développement et de Carrière (CDC) permettant à chaque collaborateur d'avoir un moment privilégié avec son manager. Il s'agit d'un échange qui :

- permet au collaborateur de prendre en main sa carrière et son développement, il est au cœur de l'entretien et mène la discussion ;
- vise à éveiller l'envie de se développer et de se projeter dans l'organisation ;
- permet au manager de donner un feedback sur la projection professionnelle et de la mettre en perspective avec les besoins de l'entreprise et d'Avril ;
- se termine par la co-construction d'un plan de développement concret ;
- est le commencement d'un dialogue continu avec le suivi des actions de développement.

L'ambition est de faire grandir les collaborateurs dans le Groupe. Pour cela, les équipes Ressources Humaines ont pour mission d'accompagner les managers pour identifier et développer le potentiel de leurs collaborateurs, fidéliser les talents, et préparer le futur.

Grâce à la Conversation de Développement et de Carrière entre le collaborateur et son manager, la fonction RH est en mesure de connaître les aspirations individuelles des collaborateurs et de prévoir leurs mobilités ainsi que leurs besoins de développement. La Conversation de Développement et de Carrière s'inscrit dans le calendrier annuel du Talent Management, elle est en effet une donnée d'entrée clé dans la construction des plans de formation et l'élaboration des Talent Reviews. Le pilotage de son déploiement est assuré par l'équipe Talent Management qui s'appuie dans chaque filiale sur le réseau RH en charge de veiller au respect du processus défini et à la remontée des informations. Un bilan consolidé des conversations est présenté annuellement en Comité Talent afin de tirer les enseignements de la campagne et anticiper les étapes futures.



AVRIL ACADEMY – CULTIVATEUR DE TALENTS !

Université d'entreprise au service du développement des talents d'aujourd'hui et de demain, accélérateur d'une culture partagée et commune, l'Academy accompagne la mise en œuvre de la stratégie d'Avril et répond aux enjeux du business.

Ses missions :

- Accompagner le déploiement de la stratégie du Groupe et sa transformation.
- Accompagner les Talents dans leur développement.
- Analyser et anticiper les besoins en formation des collaborateurs et des business.
- Construire, adapter et déployer les programmes de formation pour le Groupe.
- Conseiller et être support de nos clients internes.

L'Academy est un vecteur efficace de diffusion de la culture et des savoirs. Son offre de formation se construit autour de parcours managériaux et une offre Métier.

Le cycle de formation Wedo, destiné aux managers de proximité, a été lancé en 2016 et plus de 500 managers ont d'ores et déjà été formés. En 2023 nous avons lancé sa nouvelle version ainsi que « Wedo2 » pour continuer à former les managers qui ont participé à cette formation les années précédentes.

Pour encore plus accompagner le développement de nos managers, de nouveaux programmes dédiés aux managers de manager et aux Top managers, Wemanage et Welead, ont été lancés. En 2022, nous avons focalisé notre attention majoritairement sur Welead, tout notre top management a

été formé. En 2023 nos efforts se portent sur Wemanage afin de former la majorité de notre middle management.

Nous avons démarré en 2018 la formation Wesupply qui s'adresse aux collaborateurs du métier de la Supply Chain. Ce parcours a comme objectif de construire une identité commune et un langage commun afin de faciliter les synergies au sein du Groupe. Nous avons aussi co-construit avec la Direction financière Wefi, un parcours finance pour les non financiers. On peut aussi citer Welean qui compile toute l'offre de formation sur l'excellence opérationnelle et le Lean management.

Le parcours Westart, également lancé en 2018 est un parcours d'intégration 100 % digital permettant à tout nouveau collaborateur de découvrir Avril, ses valeurs, son histoire, sa stratégie et ses activités et ainsi promouvoir une culture Groupe commune. Depuis 2020, un kit d'intégration Groupe vient compléter ce programme pour les nouveaux entrants.

En 2021, l'accélération de la digitalisation de l'offre a permis de donner accès à la formation au plus grand nombre via notre plateforme LMS – My Career Learning.

En 2022, nous avons enrichi notre offre métier avec Weproject (les fondamentaux de la gestion de projet), Wefi pour les financiers, Wepurchase (parcours de formation pour les acheteurs) et Wetrain (formation pour nos formateurs internes).

En 2024, deux nouveaux programmes en lien direct avec notre raison d'être complètent notre offre Avril Academy : Wesustain, sensibilisation des salariés aux enjeux climatiques, énergie et développement durable, et Weinclude, qui accompagne les équipes à mieux comprendre l'inclusion et la diversité pour l'incarner au quotidien.

MOBILITÉ INTERNE

Avril favorise la mobilité interne de ses collaborateurs tant géographique que cross-métier. La mise en ligne de toutes les offres d'emplois du Groupe sur un site dédié « Avril Carrières » permet à chacun de se rendre acteur de sa mobilité et de saisir des opportunités de développement de carrière répondant aux besoins du Groupe. À noter que toute offre d'emploi est publiée en interne au moins une semaine avant d'être publiée en externe.

Pour favoriser les mobilités internes, nous avons mis en place plusieurs types de comité de carrière : avec le Comex, avec les DRH ainsi qu'avec les membres du comité talent. Nous travaillons actuellement sur une campagne de communication à ce sujet. Grâce à ces efforts le nombre des mobilités internes a progressé de 140 en 2021 à 179 en 2022 et à 296 en 2023.

ACCÈS DES FEMMES AUX POSTES À RESPONSABILITÉS

Dans les plans de succession réalisés pour les postes critiques, la question « quelle(s) femme(s) dans l'organisation pourrai(en)t succéder à ce poste ? » est systématiquement posée. De même, le taux de parité est également suivi lors des People Reviews réalisées dans les Comités de direction. Cette année nous avons rajouté à notre cycle de Talent Review une Talent Review consacrée aux femmes ayant pour objectif de focaliser notre attention sur le développement et l'évolution de nos potentiels féminins.

Depuis 2022, Avril a mené une opération de refinancement bancaire indexée sur trois critères extra-financiers (Sustainability-Linked Loan), dont la part des femmes dans les top managers du Groupe.



INDICATEURS

KPI SPRING n°20	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Part des femmes dans les top managers du Groupe	27,78 %	26,85 %	31,36%	≥ 24 %
Atteinte de la cible SPRING 2023			✓	

Formule : Nombre de femmes dans les top managers / Effectif total des top managers au 31/12 x 100 tel que défini ci-dessous

Précisions : « top managers » : collaborateurs occupants ou ayant occupé dans les 4 années précédentes, les positions DG, membres des CODIR des filiales opérationnelles et positions Corporate de grade 20 ou plus (méthode Korn Ferry Hay) évalué au 31 décembre de chaque année. *Exemple pour le calcul de l'indicateur au 31/12 de l'année N : Une personne ayant occupé une position de grade 20 ou plus entre le 01/01 de l'année N-4 et le 31/12 de l'année N sera pris en compte dans le calcul. La prise en compte de cette définition au 31.12.2022 aurait permis d'atteindre un ratio de 26,6 %.

Périmètre : Groupe

Taux de couverture : La population des top managers concernés représente 118 collaborateurs (dont 37 femmes)

	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Turnover subi	3,2% (France)	4,3% (France)	3,9% (France)
	5,6% (international)	4,9% (international)	4,7% (international)
	4,2% (France + international)	4,5% (France + international)	4,3% (France + international)

Commentaire : Le taux de turn-over subi en France est en baisse par rapport à 2022. L'objectif d'Avril est de ramener ce taux en dessous des 3 %. Depuis 2021, Avril intègre les sociétés à l'international dans le calcul du taux de turn-over subi. On constate que certaines sociétés à l'international ont un taux de turn-over subi supérieur à la moyenne française. Ceci s'explique notamment par le marché de l'emploi dynamique dans certains pays.

Formule : Nombre de démissions sur l'année N / Effectif moyen de l'année N

Précisions : Cet indicateur comptabilise uniquement les démissions pour les collaborateurs en CDI. « Effectif moyen de l'année N » : moyenne des effectifs inscrits (CDI, CDD, alternants, contrats de professionnalisation). Sont exclus les mandataires sociaux, intérimaires et stagiaires

Périmètre : Sociétés françaises et internationales

Taux de couverture : 100 % des effectifs Groupe

Politique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap et des jeunes

Avril est déterminé à mener une politique engagée en faveur d'un emploi responsable et inclusif de toutes les catégories de personnes, s'attachant à respecter chacun et chacune dans sa singularité, au service d'un collectif engagé et performant.

HANDICAP

Engagé depuis 2014 sur le sujet du handicap Avril a accéléré en 2021 son action en faveur d'un projet collectif et inclusif, en inscrivant sa politique en faveur des personnes en situation de handicap dans un accord de groupe associé à une convention Agefiph¹.

L'accord de groupe, signé par Avril avec les organisations syndicales représentatives, encadre et structure une démarche commune, applicable, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2022, à l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre d'Avril en France.

Il marque la volonté d'Avril de s'appuyer sur la force du collectif pour traduire ses engagements en actions :

- Accompagner au mieux le quotidien des collaborateurs concernés ;
- Améliorer la visibilité du Groupe auprès des publics cible ;
- Développer une véritable culture commune d'inclusion.

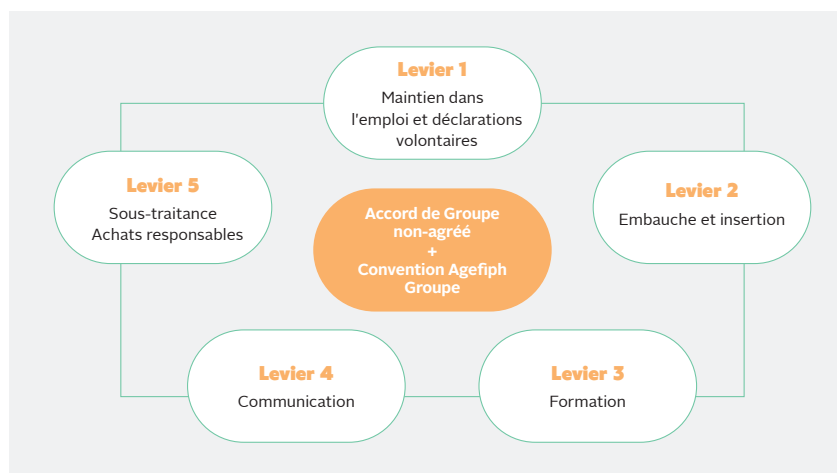
Il harmonise les pratiques autour d'un socle commun et apporte une nouvelle dynamique aux initiatives déjà en place.

Parallèlement au déploiement des actions de l'accord de Groupe, une réflexion est engagée pour généraliser cette démarche en faveur du handicap au travail à l'international, avec des programmes qui répondent aux engagements de responsabilité sociétale d'Avril adaptés aux contextes locaux. Dans ce cadre, en 2023, Avril déploie sa charte internationale du handicap auprès de tous les domaines d'activités pour guider tous les acteurs du Groupe sur ce sujet et participer aux évolutions culturelles.

Cet accord est complété par une convention de partenariat conclue avec l'Agefiph permettant de bénéficier de l'appui financier, de l'accompagnement et de l'expertise de cette association.

Pour embarquer les collaborateurs sur le sujet, Avril a signé un partenariat avec un athlète handisport pour l'accompagner vers les Jeux paralympiques 2024. Ce lien permettra d'aller chercher les collaborateurs moins touchés par le sujet du handicap via les vertus fédératrices du sport.

Des actions concrètes de recrutement sont déployées au travers de jobdating pour miser sur les rencontres et les entretiens sans CV.



Décliné sur le périmètre France

Un cadre commun piloté par la Mission Handicap

Des actions locales mises en œuvre par les sites, adaptées aux problématiques terrain et accompagnées par la Mission Handicap

Avec une dimension internationale à développer : relais, comité international, échanges de bonnes pratiques...

¹ Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

JEUNES ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Avril déploie une politique active visant à faciliter l'insertion par le travail et à privilégier l'emploi de proximité. Cette politique se traduit par les actions suivantes :

- Implication du Groupe dans l'opération « Nos Quartiers ont des Talents » destinée à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, sa participation au dispositif Alliance for Youth ou ses partenariats avec diverses associations : Sport dans la Ville/Job dans la Ville, Réseau Entreprendre 93.

- Avril est partenaire du GAN (Global Apprenticeship Network), un réseau mondial de l'apprentissage qui a pour objectif d'encourager les initiatives des entreprises, d'agir sur les freins au développement de l'alternance et d'offrir aux jeunes de vraies opportunités professionnelles.

- Nous avons mis en place un parcours d'intégration au niveau Groupe favorisant l'intégration des jeunes.

- Un programme ambassadeur a été lancé en 2021 afin que nos collaborateurs représentent Avril dans nos écoles cibles. Le Groupe a participé également à de nombreux job datings physiques & virtuels à destination des alternants, des stagiaires et des jeunes diplômés.

- Nous organisons également chaque année une journée des étudiants pour intégrer et faire découvrir l'entreprise aux stagiaires et alternants arrivant au sein du Groupe ainsi qu'une journée job dating étudiants permettant de proposer nos offres jeunes diplômés dans un premier temps à nos stagiaires et alternants mais également de les préparer à la suite de leur carrière hors Avril grâce à des ateliers CV et entretiens d'embauche.

- Des actions spécifiques à destination des jeunes issus des territoires ruraux, sur le modèle de l'École des ventes Sanders – premier partenariat école-entreprise lancé en 2010, qui favorise l'accès des jeunes à la formation au métier du conseil en élevage.

- Des actions contribuant à établir un pont entre le monde de l'enseignement et le monde industriel via un partenariat avec l'association CGénial : des visites de sites sont organisées avec des enseignants, qui pourront ainsi mieux accompagner des collégiens et des lycéens grâce à une meilleure connaissance des métiers scientifiques et techniques.

INDICATEURS

KPI SPRING n°21	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Part des travailleurs en situation de handicap employés par le Groupe en France	4,3 %	4,4 %	4,4%	Plan d'action annuel réalisé
Atteinte de la cible SPRING 2023				

Commentaire : Compte tenu de la disponibilité tardive des données fournies par l'URSSAF pour cet indicateur, les valeurs présentées pour une année correspondent aux effectifs de l'année n-1

Périmètre : Sociétés françaises

Taux de couverture : 56 % des effectifs Groupe (3 984 collaborateurs en France sur un total de 7 145)

KPI SPRING n°22	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Part des stagiaires et alternants dans l'effectif moyen inscrit sur l'année en France	8,66 %	9,34 %	11,5%	Parvenir à ≥ 8,0 %
Atteinte de la cible SPRING 2023				

Formule : Nombre total de stagiaires et alternants accueillis sur l'année / Effectif inscrit moyen x 100

Précisions : Cet indicateur prend en compte les stagiaires rémunérés et les alternants (en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation). L'effectif utilisé au dénominateur ne comprend pas les stagiaires et alternants.

Périmètre : Sociétés françaises

Taux de couverture : 56 % des effectifs Groupe (3 984 collaborateurs en France sur un total de 7 145)

	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Taux de jeunes de 25 ans et moins	6,2 %	7,1 %	7,1%

Commentaire : Indicateur publié pour la première fois en 2022

Formule : Nombre de jeunes de 25 ans et moins inscrits au 31/12/23

Périmètre : Sociétés françaises et internationales (Hors Allemagne et Algérie)

Taux de couverture : 96,4 % des effectifs Groupe (6 828 collaborateurs sur un total de 7 145)

Être attentifs aux collaborateurs

Politique

Le Groupe a à cœur d'établir une relation constructive avec l'ensemble des partenaires sociaux et des salariés. Durant l'année 2023 des commissions annuelles de suivi avec les signataires d'accords relatifs au télétravail, handicap ainsi qu'à un avenant à l'accord de Gestion des Emplois et des parcours professionnels ont eu lieu.

DIALOGUE SOCIAL ET DROIT DU TRAVAIL

Avril assure le respect de la législation sociale et facilite le dialogue social dans toutes les entreprises du Groupe. Pour cela, au sein de la Direction des relations sociales, un service juridique dédié aux questions sociales soutient les équipes RH opérationnelles et les managers. Ce service intervient particulièrement dans les projets stratégiques comme les fusions, acquisitions ou cessions, et conseille les entreprises du Groupe sur le dialogue social et le respect du droit du travail. Il apporte également un appui technique lors des négociations avec les élus ou les syndicats.

COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN

Depuis 2016 le Comité d'Entreprise Européen (CEE) développe le dialogue social européen entre la Direction générale et les représentants du personnel. Il est informé ou consulté sur les questions de nature transnationale, c'est-à-dire celles qui concernent tout le Groupe ou des établissements présents dans au moins deux pays.

Le CEE réunit 20 membres (titulaires et suppléants) représentants de chaque pays (Allemagne, Belgique, Italie, Roumanie, Royaume-Uni et France). Le nombre de membres par pays reflète le poids de l'effectif présent dans chaque État. Avril a souhaité aller au-delà de ses obligations légales : deux représentants du personnel de ses sites marocains siègent aux côtés de leurs homologues européens.

En 2023, le CEE par l'intermédiaire de membres volontaires, a été associé à l'élaboration de la charte internationale relative au handicap.

COMITÉ DE GROUPE AVRIL (FRANCE)

Le Comité de Groupe renforce le lien qui unit Avril avec ses filiales basées en France. Il informe sur la stratégie du Groupe, aide ainsi les membres des comités d'entreprises ou CSE à mieux exercer leurs fonctions consultatives et à promouvoir le sentiment d'appartenance des salariés en partageant des informations sincères. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, les prévisions d'emploi et les actions de prévention envisagées dans le Groupe.

Le nouveau mandat des membres du Comité de Groupe a démarré fin novembre 2020 pour quatre ans. Le secrétaire et le secrétaire adjoint ont été reconduits. Le Comité de Groupe a été intégré dans la démarche groupe sur le Handicap : cinq membres volontaires ont participé aux groupes de travail qui ont servi de base à la négociation d'un accord Groupe sur le sujet et à la signature d'une convention avec l'Agefiph.

OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION SOCIALE

Depuis le 1er janvier 2018, Avril s'est doté d'un régime collectif Frais de santé auquel la majorité des entreprises du Groupe a adhéré. La construction de ce régime est le fruit de différentes concertations entre les partenaires sociaux et la Direction d'Avril, à travers l'Observatoire Avril de la Protection sociale, qui est l'instance paritaire du Groupe dédiée aux sujets liés à la protection sociale des collaborateurs.

En 2019, les réunions de concertation de cet observatoire ont permis de prendre des décisions applicables à compter de 2020, matérialisées par un procès-verbal, pour redresser le régime. Le régime toujours déficitaire, doit être aménagé. L'observatoire a travaillé en 2020 à des pistes de redressement qui ont conduit à un ajustement du régime en 2021 et à un changement du courtier à compter du 1er janvier 2022.



INDICATEURS

	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Taux d'absentéisme	2,7 %	2,4 %	2,3%

Formule: Nombre d'heures d'absence / Nombre d'heures théoriques de travail

Périmètre: Sociétés françaises et Expur, Oleon, Lesieur Cristal, Lecico

Taux de couverture: 90% des effectifs Groupe

	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Taux de grévistes	< 0,01 % (France + international)	< 0,01 % (France + international)	0,03 % (France + international)

Formule: Nombre d'heures d'absence pour grève / Nombre d'heures théoriques de travail

Périmètre: Sociétés françaises et internationales

Taux de couverture: 100 % des effectifs Groupe

Agir avec nos parties prenantes externes

Point de situation

Avril développe au niveau local (sites industriels) comme institutionnel (filiales et Groupe) diverses formes de dialogue avec ses parties prenantes.

COMITÉ DE PARTIES PRENANTES D'AVRIL

Dans un monde qui bouge de plus en plus vite, avec des mutations profondes et parfois brutales, le Groupe a souhaité renforcer son ouverture vers la Société civile et s'est doté depuis 2019 d'un comité de parties prenantes pour structurer son dialogue avec celle-ci.

Composé de personnalités issues du monde de la recherche, des ONG, de l'industrie et de la finance, il permet aux décideurs d'Avril d'anticiper les nouvelles attentes sociétales, challenge les actions menées et apporte un regard extérieur, expert et complémentaire. Il a également participé à la définition des engagements de la raison d'être du Groupe et suit leur mise en œuvre.

Le comité de parties prenante d'Avril s'est réuni trois fois en 2023 (février, mai et octobre) sur les thématiques des investissements responsables, les enjeux de l'eau, la démarche SPRING 2 et les évaluations externes EcoVadis et CDP.

Cette année une nouvelle séquence a animé les réunions du comité, sous la forme d'un point de vue apporté par l'un des membres du Comité sur des sujets qui relèvent de son expertise. Yuna Chiffolleau, de l'INRAE, a partagé les avancées sur la reterritorialisation de l'alimentation et les circuits courts, et Céline Imart, agricultrice, a traité des enjeux liés à l'eau et à l'irrigation. Enfin, Jacques Khelif, qui durant trois années a été le président du comité, est revenu sur le chemin parcouru depuis sa création.

Laïla Mamou est la nouvelle Présidente du comité de parties prenantes. Elle inaugure un nouveau cycle de dialogue qui, au-delà du suivi des engagements du Groupe, concernera prioritairement les nouveaux modèles agricoles. Avec pour objectif de développer le rôle moteur d'Avril sur des sujets comme l'adaptation au changement climatique et décarbonation des productions agricoles. Le comité sera aussi force de proposition pour traiter d'autres sujets avec les équipes d'Avril.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Avril a également mis en place un comité scientifique et technique (CST), pour préparer l'avenir grâce aux regards des experts qui le composent sur les transitions agricoles, alimentaire et environnementale.

Il rassemble, deux à trois fois par an une dizaine d'acteurs de référence du monde de la recherche et de l'industrie. C'est un espace d'échanges interdisciplinaires pour acculturer le Groupe sur les sujets émergents, éclairer les choix opérés et challenger sa démarche d'innovation.

En 2023, le CST a notamment traité de la capacité de l'intelligence artificielle (IA) dans la maîtrise des consommations en électricité et en gaz pour réduire l'impact carbone des opérations, mais aussi dans l'optimisation de l'apport nutritionnel des produits ou encore dans le meilleur suivi de la production des usines.

AVRIL COMMUNITIES

Lancé en 2019 par le Secrétariat Général, Avril Communities réunit différents directeurs industriels dans l'optique d'échanger sur l'entretien des liens avec les parties prenantes dans leur territoire. Établi en cohérence avec la diversité des activités d'Avril, cette démarche s'étend progressivement à l'ensemble du périmètre du Groupe, comme en témoigne en 2023 l'intégration dans le réseau de représentants de la SPHB et de Général Condimentaire.

De nombreuses actions ont été menées en 2023 afin de promouvoir le maillage territorial d'Avril, qui contribue à son unicité. La célébration des 40 ans du Groupe constitue notamment un point d'orgue des bonnes pratiques désormais établies en la matière : au-delà des dispositifs conçus pour les collaborateurs, la majorité des sites industriels ont aussi profité de l'occasion pour convier leur écosystème local (pouvoirs publics, communautés agricoles, monde éducatif, famille des collaborateurs, etc.). Outre cette séquence phare, 2023 a aussi vu la généralisation du programme "usines ouvertes", cette démarche de transparence qui cherche à rendre accessible, à date fixe et récurrente, nos outils industriels aux riverains. Déjà mise en place chez Oleon, Lesieur, Saipol et la Compagnie des Saveurs, elle sera aussi déployée en 2024 chez Sanders et d'autres filiales du Groupe. Des visites particulièrement appréciées de celles et ceux auxquelles elles s'adressent, et qui renforcent aussi la fierté des collaborateurs impliqués.

Une fois de plus, Avril Communities s'impose comme une illustration vivante de la raison d'être d'Avril, Servir la Terre, et notamment de son engagement n°6 « Agir pour un projet collectif et inclusif ». En tissant des liens transverses entre les filiales, avec la filière et vers la société, Avril s'organise pour cultiver son collectif et le rendre inclusif.

COLLABORATEURS D'AVRIL ET AMONT AGRICOLE

Les actionnaires fondateurs d'Avril sont issus du monde agricole. Compte tenu de ce lien historique et de l'effectivité de la gouvernance agricole du Groupe, les agriculteurs constituent pour Avril des parties prenantes clés. Le Groupe a donc choisi d'adresser en priorité dans ses plans d'actions le renforcement du lien entre ses collaborateurs et le milieu agricole, conformément à son désir d'une plus grande ouverture vers l'extérieur.

Nous continuons de développer des contenus sur les enjeux agricoles au sein de supports de communication. Par exemple, la mise en avant d'agriculteurs dans le magazine interne Avril's, le partage des actualités de la filière sur l'intranet Groupe qui se fait également l'écho régulièrement du travail de pédagogie réalisé par Terres OléoPro, la structure de communication collective des acteurs de la filière des huiles et protéines végétales. En 2023, la stratégie de renforcement du lien avec l'amont agricole s'est structurée autour du programme "Vis ma terre". Celui-ci permet aux collaborateurs d'Avril de visiter des exploitations agricoles d'administrateurs de la Fop, afin de se familiariser avec le métier d'agriculteur et ses enjeux. Cela a aussi pour objectif de mettre en avant le rôle de l'amont agricole dans la gouvernance et la chaîne de valeur Avril.

En 2022, le premier objectif était d'impliquer le top management d'Avril. L'année 2023 a ainsi vu l'élargissement du programme « Vis ma Terre » à davantage de collaborateurs et une pédagogie renforcée notamment grâce à l'évènement des 40 ans d'Avril.

En 2023, ce sont 22 visites qui ont été organisées, auxquelles ont participé 99 collaborateurs reçus sur les exploitations de 13 agriculteurs administrateurs de la FOP.

L'ambition de 2024 est de renouveler l'expérience des visites de fermes mais également de déployer de nouvelles actions dans le cadre du programme VisMaTerre et ainsi toucher plus largement les collaborateurs du Groupe.

INDICATEURS

KPI SPRING n°23	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Mise en place d'un comité de parties prenantes	1 réunion	3 réunions	3 réunions	Minimum 2 réunions
Atteinte de la cible SPRING 2023			✓	+ 1 note de synthèse

Précisions: Nombre de réunions par an

Périmètre: Groupe

KPI SPRING n°24	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Organisation de visites Avril Communities	12 visites	42 visites	164 visites	Minimum 4 visites
Atteinte de la cible SPRING 2023			✓	

Commentaire: Exemples de visites réalisées : Le Mériot (site Saipol), Venette (site Oleon), Salernes (site Compagnie des Saveurs), Grand-Couronne (site Saipol), Beaupréau (site Terrial), St Thégonnec (site Sanders Bretagne)

Précisions: Organisation de visites territoriales et rencontres à destination des élus et agriculteurs des territoires au sein d'usines du Groupe. Visites réalisées dans le cadre de la démarche Avril Communities portée par le Secrétariat Général

Périmètre: Groupe

KPI SPRING n°25	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Renforcement du lien entre les collaborateurs Avril et l'amont agricole	Plan d'action annuel réalisé	Plan d'action annuel réalisé	Plan d'action annuel réalisé	Plan d'action annuel réalisé
Atteinte de la cible SPRING 2023			✓	

Commentaire: Critère pour objectiver les avancées du plan d'action : Nombre de contenus liés au monde agricole (diffusés sous forme d'articles sur l'intranet du Groupe, dans le magazine interne, sous forme de publication sur les réseaux sociaux propriétaires du Groupe et de ses filiales, etc.). Nombre de visites d'exploitations agricoles dans le cadre du programme « Vis ma Terre » pour les collaborateurs d'Avril.

Précisions: Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux du monde agricole : mise en place d'actions pour renforcer les contacts entre les collaborateurs du Groupe et le milieu agricole.

Périmètre: Groupe

Offrir des produits sûrs et de qualité

Politique et plan d'action

Les priorités d'Avril en matière de qualité s'inscrivent dans son plan stratégique qui met en avant la fonction Qualité comme « contributrice au résultat et à l'image d'Avril ».

Les engagements de la démarche qualité sont les suivants :

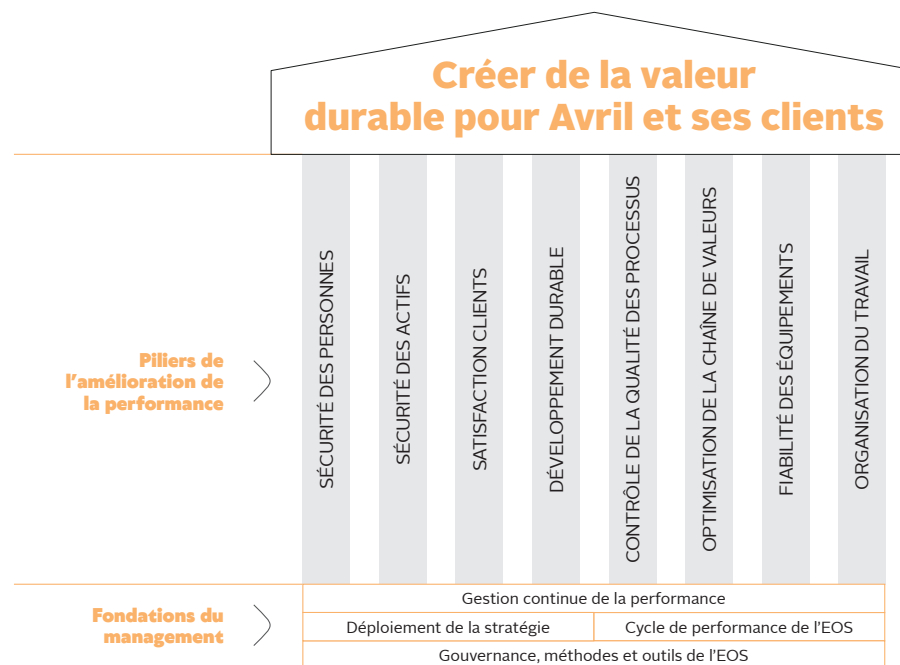
- Satisfaire et fidéliser nos clients par la mise sur le marché de produits sûrs et sains répondant à leurs attentes et livrés avec une qualité de service irréprochable,
- Développer une compétitivité pérenne et créer de la valeur ajoutée pour nos clients,
- Viser l'excellence opérationnelle et être vecteur de croissance par la qualité de nos produits et services,
- Garantir le droit d'opérer et la conformité de nos produits et pratiques aux normes et réglementations en vigueur, et répondre aux demandes du marché en termes de certifications et agréments sanitaires nécessaires.

Depuis 2022, la démarche qualité, appliquée de manière transverse sur l'ensemble des filières, s'appuie sur un programme d'excellence opérationnelle conçu par Avril et nommé « EOS 2.0 ». Ce programme est en ligne avec les valeurs du Groupe (respect, audace, performance) et est basé sur quatre bases managériales et des piliers de performance dont notamment la satisfaction client et le « bon du premier coup ».

Ce système nous permet de définir les actions prioritaires pour améliorer la satisfaction de nos clients.

Les plans d'actions nécessaires à l'atteinte des objectifs qualité de chaque filiale sont ainsi déployés localement à travers les systèmes de management propres à chaque entité et avec une coordination et un accompagnement du Groupe.

Les filiales et sites sont notamment responsables de maintenir les certifications et agréments sanitaires nécessaires à garantir leur accès au marché (certifications ISO 9001, ISO 22 000, HACCP, IFS, BRC, RCNA, GMP, selon les besoins). Ces certifications sont décrites dans la section « évaluations externes » en fin de rapport.



INDICATEUR

KPI SPRING n°6	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible 2023
Nombre de retraits et rappels de produits	4	5	10	≤ 10
Atteinte de la cible SPRING 2023			✔	

Commentaire : Dix retraits/rappels : Lesieur 3, Saipol 1, Vicien Paille 4, MiXscience 2

Formule : Comptabilisation de toute action qui a mené à retirer un produit potentiellement dangereux mis sur le marché, sur l'année de reporting. Tous les retraits et rappels sont comptabilisés, quelle que soit l'origine de la défaillance (fournisseur, prestataire ou interne).

Précisions : Sont concernés tous les retraits et rappels liés à la sécurité des aliments (alimentation humaine et alimentation animale), quelle que soit l'origine de la défaillance (fournisseur, prestataire ou interne). C'est-à-dire, dans la réglementation européenne, ceux nécessitant une déclaration aux autorités.

Périmètre : Sociétés du Groupe ayant une production à destination de l'alimentation humaine et animale

Évaluations externes

Avril a obtenu des résultats d'évaluations externes reflétant sa capacité à gérer les risques extra-financiers ainsi que sa transparence sur ses performances et impacts en matière de développement durable.

Évaluation des impacts

ÉVALUATION CDP

Le CDP (connu sous le nom de Carbon Disclosure Project jusqu'à la fin 2012) est une organisation mondiale à but non lucratif qui gère un système de référence en matière de communication d'informations environnementales. Son objectif, permettre aux investisseurs, aux entreprises, et aux gouvernements d'évaluer leurs impacts et de prendre des mesures pour construire une économie véritablement durable.

Chaque année, le CPD effectue une campagne de recueil d'informations auprès d'organisations diverses (entreprises, villes, pouvoirs publics, etc.). Le processus se base sur l'analyse de données collectées sous la forme de questionnaires permettant l'évaluation de la performance environnementale des répondants. Les trois questionnaires CDP sont les suivants :

- Questionnaire CDP Climat : porte sur la stratégie climat des entreprises et leurs avancées en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité.

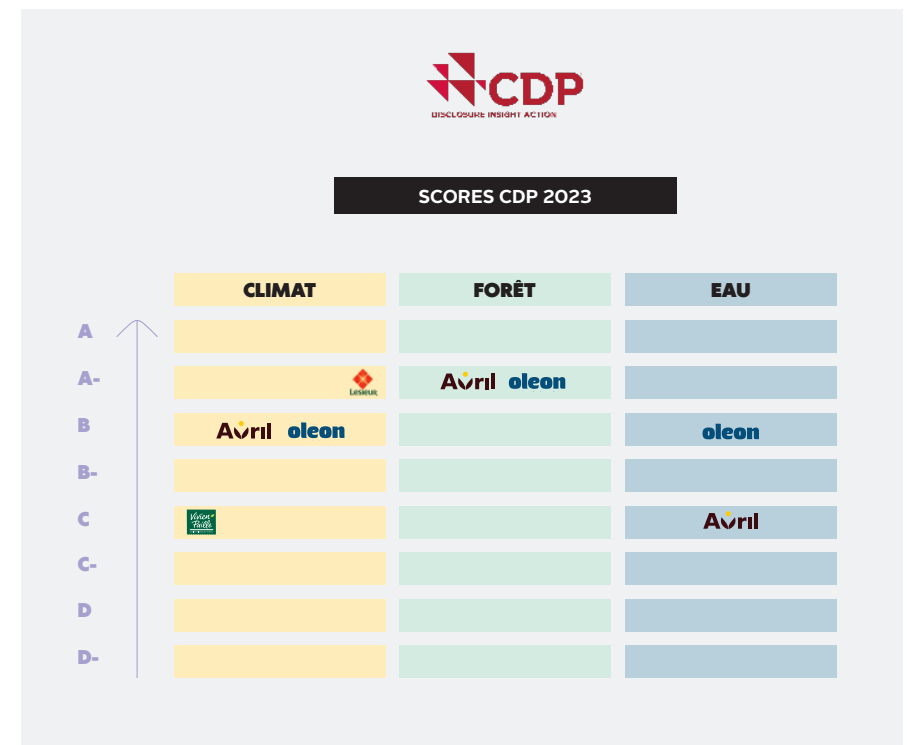
- Questionnaire CDP Forêt : porte sur l'impact des activités des entreprises sur les forêts et sur les enjeux de déforestation importée.

- Questionnaire CDP Eau : porte sur l'impact des activités des entreprises sur les ressources en eau, leur stratégie de gestion de l'eau et sur leur responsabilité vis à vis de la pollution plastique.

En 2023, le Groupe a progressé sur le sujet Forêt pour atteindre la note A-, a maintenu son score de B sur le sujet Climat, et a répondu pour la première fois sur le sujet de l'Eau en obtenant la note de C.

Oleon a également répondu aux trois questionnaires progressant lui aussi au niveau A- sur le sujet Forêt, et obtenant de nouveau la note B pour les sujets relatifs au Climat et à l'Eau.




Enfin, Lesieur a progressé de la note B à la note A- pour ses réponses au questionnaire Climat.



ÉVALUATION ECOVADIS

EcoVadis est une plateforme d'évaluation de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Quatre thématiques sont couvertes: l'environnement, le travail et les droits de l'homme, l'éthique des affaires et les achats responsables.

Après soumission du questionnaire par les entreprises, les analystes d'EcoVadis examinent les réponses et les documents de preuve fournis. Pour sa première évaluation au niveau du Groupe fin 2021, Avril avait obtenu une médaille de bronze. En 2023, le Groupe a obtenu la médaille d'argent, tout comme Expur et MiXscience, nouvellement évalués sur la plateforme. D'autres filiales telles que Saipol, Vivien Paille ou Oleon ont reçu la médaille d'or, tandis que Lesieur a décroché la médaille platine.

	Corporate	Saipol	Expur	Lesieur	Vivien Paille	Oleon	MiXscience
Score 2023 - 2024							
Précédent score			N/A				N/A

De plus en plus d'entités du Groupe ont été évaluées et elles poursuivent leurs efforts pour continuer à progresser. Les dernières entités à ne pas avoir été évaluées entreront dans cette démarche en 2024.

RESPONSABILITÉ ENVERS NOS EMPLOYÉS



LABEL HAPPY TRAINEE

En 2023, Avril a obtenu les labels « Happy Trainees » et « Happy Trainees Alternance » décernés par ChooseMyCompany, une plateforme permettant l'évaluation des entreprises par leurs employés et stagiaires. Cette reconnaissance atteste de l'engagement continu d'Avril à créer un environnement de travail favorable à l'apprentissage des étudiants, et reflète l'expérience positive vécue par les stagiaires et alternants pendant leur séjour à Avril.



CERTIFICATION GREAT PLACE TO WORK

En 2023 Avril a obtenu la certification de Great Place to Work, témoignant de son engagement envers le bien-être de ses employés et de la fierté d'appartenance ressentie par ses collaborateurs. Cette accréditation est une référence en matière d'évaluation de la qualité de vie au travail, reposant sur l'expérience de millions de salariés.



Certificats qualité des sites

Avril dispose de plusieurs certifications qualité qui attestent de son engagement en faveur de la satisfaction de ses clients et de la qualité de ses produits ou services.

	Certificats obtenus	Filiales (nombres de sites)
ISO 9001	Système de management de la qualité	SAIPOL (6), Expur (2), LESIEUR CRISTAL (2), OLEON (6)
ISO 45 001 / OHSAS 18001	Management de la santé et de la sécurité au travail	OLEON (1), COSTA D'ORO(1)
ISO 14 001	Système de management environnemental	SAIPOL (6), EXPUR (2), OLEON (6), LESIEUR CRISTAL (1)
ISO 50 001	Management de l'énergie	OLEON (5), , SAIPOL (6) , VIVIEN PAILLE (1)
ISO 22 000	Management de la sécurité sanitaire des aliments	EXPUR (2), COSTA D'ORO (1), LESIEUR CRISTAL (3), OLEON (5)
FSSC 22 000	Food Safety System Certification	SAIPOL (4), OLEON (5), LESIEUR CRISTAL (1), PROLEIN (1)
ISO 22 005	Traçabilité de la chaîne alimentaire	COSTA D'ORO (1)
IFS	International Food Standard - qualité et sécurité des procédés / produits des entreprises agro-alimentaires	LESIEUR (8), LESIEUR CRISTAL (1), EXPUR (1), COSTA D'ORO (1), VIVIEN PAILLE (2), VEGINI (1)
BRC	British Retail Consortium - exigences en matière de sécurité alimentaire pour les fabricants de produits MDD sur le marché britannique	OLEON (1), LESIEUR (3), LESIEUR CRISTAL (1), COSTA D'ORO (1), KER-FOOT (3), VIVIEN PAILLE (1), VEGINI (1)
RCNA / FCA (Ovocom)	Référentiel de Certification Nutrition Animale	OLEON (1), MIXSCIENCE (5), ALIANE (7), SANDERS
GMP+	Sécurité sanitaire des aliments pour animaux à toutes les étapes de la chaîne de production	OLEON (3), SAIPOL (1), PROXIEL (1), VIVIEN PAILLE (2), PROLEIN (1)
EFISC/GTP	European Feed and Food Ingredient Safety Certification	LESIEUR (1), SAIPOL (6), LESIEUR CRISTAL (1), Expur (2),
GMP Pharma	Good Manufacturing Practices pour l'industrie pharmaceutique	OLEON (1)
Smeta 4-pillar	Audit de commerce éthique des membres Sedex	OLEON (2), LESIEUR (1), SAIPOL (1), KERFOOT (3), VIVIEN PAILLE (1)
STNO/STNE	Complémentaire à la certification OQUALIM RCNA	SANDERS, ALIANE (5), MIXSCIENCE (1), DIELNA

Tableau récapitulatif des indicateurs

ENGAGEMENT	THÈME SPRING	INDICATEUR	CIBLE 2023	RÉSULTAT 2023
Agir pour une agriculture respectueuse de la Planète	Contribuer à la transition agricole	Nombre de nouveaux projets de plus de 100 k€ soutenus par Avril contribuant à la transition agricole	≥ 1	3
	Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs (produits bio)	Part du chiffre d'affaires des produits certifiés bio ou UAB	CA ≥ 2022 (114 M€)	1,78% 141 M€
	Agir pour le bien-être animal	Part d'œufs issus d'élevages alternatifs produits par les élevages sous contrat ou en intégration avec le Groupe	≥ 70,00 %	65,18 %
Part d'élevages audités selon le référentiel interne de tenue d'élevage		100,00 %	84,13 %	
Agir pour la protection des ressources naturelles et la biodiversité	Mettre en place un approvisionnement responsable	Part des approvisionnements en Huile de Palme du Groupe couverts par des dispositifs de durabilité	≥ 90,00 %	100,00 %
		Part de soja issu de filières non OGM ou couvert par des crédits RTRS utilisé en alimentation animale	50,00 %	56,96 %
	Développer l'économie circulaire	Taux de valorisation des déchets industriels	≥ 94,34 % (valeur 2022)	97,42 %
		Tonnage total commercialisé de produits issus de l'économie circulaire	> 691 ktonnes (valeur 2022)	662 ktonnes
		Part des emballages recyclables dans les emballages Lesieur	> 99,19 % (valeur 2022)	99,49 %
		Part de matière première recyclée dans les emballages en PET Lesieur	> 45,60 % (valeur 2022)	50,57 %
		Quantité de dons alimentaires	N/A	67,00 tonnes
Agir pour le développement des filières locales	Transformer des matières premières nationales	Part de matières premières nationales traitées par Avril	≥ 68,3% (référence)	70,14 %
Agir pour l'impact de nos investissements	Investir durablement dans les filières	Investissements (engagements de Sofiprotéol) dans des entreprises de semences travaillant sur des variétés adaptées au changement climatique	N/A	50,10 M€
		Investissements (engagements de Sofiprotéol) dans des entreprises en lien avec le développement des protéines végétales	N/A	216 M€

ENGAGEMENT	THÈME SPRING	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Agir pour l'impact de nos investissements	Investir durablement dans les filières	Investissements (engagements de Sofiprotéol) pour le développement l'économie circulaire	N/A	1,60 M€
		Montants annuels investis dans les filières (en cumul annuel depuis 2019)	1035 M€	1334,5 M€
Agir pour le climat	Réduire l'empreinte environnementale de nos activités industrielles	Fréquence des incidents industriels (en base 100 vs. nombre d'incidents 2020)	N/A	42
		Consommation d'énergie par tonne produite	-1 % VS 2022	258,06 kWh / tonne
		Ratio entre la consommation énergétique de source renouvelable et la consommation énergétique totale	≥ 25 %	29,04%
		Consommation d'eau par tonne produite	≤ 0,92 m ³ /tonne (référence)	1,00 m ³ / tonne
		Émissions de gaz à effet de serre associées aux activités d'Avril (Scopes 1 et 2)	N/A	251 ktCO _{2e}
	Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs (produits bas GES)	Pourcentage de réduction de GES du biodiesel mis sur les marchés par Saipol	65,00%	66,08%
Agir pour un projet collectif et inclusif	Partager une culture et des valeurs communes Groupe	Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail (TF2)	5,40	7,00
		Part de femmes dans l'effectif du Groupe	≥ 33,33 %	30,90 %
	Développer tous les talents	Turnover subi	N/A	4,30 %
		Part des femmes dans les top managers du Groupe	≥ 24 %	31,36 %
		Part des travailleurs en situation de handicap employés par le Groupe en France (année N-1*)	4,4 %	4,4 %
		Part des Jeunes de 25 ans et moins	N/A	7,1 %
		Part des stagiaires et alternants dans l'effectif France	≥ 8 %	11,48 %
	Être attentifs aux collaborateurs	Taux d'absentéisme	N/A	2,3 %
		Taux de grévistes	N/A	0,03 %
	Agir avec nos parties prenantes externes	Nombre de réunions du comité de parties prenantes dans l'année	2 réunions	3 réunions
		Nombre de visites <i>Avril Communities</i> dans l'année	≥ 4 visites	164 visites
		Renforcement du lien entre les collaborateurs Avril et l'amont agricole	Plan d'action annuel réalisé	Plan d'action annuel réalisé
	Offrir des produits sûrs et de qualité	Nombre de retraits et rappels de produits	≤ 10	10

*Compte-tenu de la disponibilité tardive des données fournies par l'URSSAF pour cet indicateur, les valeurs présentées pour une année correspondent aux effectifs de l'année N-1.

Table de correspondance avec les standards GRI

Déclaration d'utilisation: Avril a communiqué, pour l'année 2023, les informations citées dans cet index relatives au contenu de la norme GRI correspondant aux informations listées dans les Standards Universels 2021.

NORME GRI	Éléments d'information	Paragraphe
GRI 2 : Informations générales 2021	2.1 Détails de l'organisation	Une gouvernance collégiale, ancrée dans l'amont agricole
	2.2 Entités incluses dans le rapport de développement durable de l'organisation	Gouvernance en matière de développement durable
	2.3 Période de reporting, fréquence et point de contact	Page 2
	2.4 Reformulation des informations	Méthodologie d'Identification des risques extra-financiers
	2.5 Assurance externe	Rapport de l'organisme tiers indépendant
	2.6 Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	Chaîne de valeur des activités d'Avril
	2.7 Salariés	Partiellement publié : Modèle d'affaires: une organisation en filière
	2.8 Travailleurs non-salariés	Partiellement publié : Modèle d'affaires : une organisation en filière
	2.9 Structure et composition de la gouvernance	Une gouvernance collégiale, ancrée dans l'amont agricole Gouvernance en matière de développement durable
	2.10 Nomination et sélection de l'organe supérieur de gouvernance	Partiellement publié: Une gouvernance collégiale, ancrée dans l'amont agricole Gouvernance en matière de développement durable
	2.11 Présidence de l'organe supérieur de gouvernance	Une gouvernance collégiale, ancrée dans l'amont agricole
	2.12 Rôle de l'organe supérieur de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts	Gouvernance en matière de développement durable
	2.13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Non publié
	2.14 Rôle de l'organe supérieur de gouvernance dans l'établissement de rapports sur le développement durable	Gouvernance en matière de développement durable
	2.15 Conflits d'intérêts	Non publié
	2.16 Communication des préoccupations critiques	Non publié
	2.17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Non publié
	2.18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Non publié
	2.19 Politiques de rémunération	Non publié
	2.20 Processus de détermination de la rémunération	Non publié
	2.21 Ratio de rémunération totale annuelle	Non publié

NORME GRI	Éléments d'information	Paragraphe
GRI 2 : Informations générales 2021	2.22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Avril raison d'être et métiers
	2.23 Engagements politiques	Avril raison d'être et métiers
	2.24 Intégration des engagements politiques	Non publié
	2.25 Processus de remédiation des impacts négatifs	Non publié
	2.26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Non publié
	2.27 Conformité aux législations et aux réglementations	Non publié
	2.28 Adhésions à des associations	Non publié
	2.29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Agir avec nos parties prenantes externes
	2.30 Négociations collectives	Non publié

NORME GRI	Éléments d'information	Paragraphe
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Méthodologie d'identification des risques extra-financiers
	Liste des thèmes pertinents	Principaux risques extra-financiers d'Avril





NORME GRI	Éléments d'information	Indicateur SPRING
Performance économique		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 201 : Performance Économique 2016	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Investissements (engagements de Sofiprotéol) pour le développement l'économie circulaire
Matières		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 301 : Matières 2016	301-3 : Produits et matériaux d'emballage valorisés	Part des emballages recyclables dans les emballages
Énergie		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 302 : Energie 2016	302-1 : Consommation énergétique au sein de l'organisation	Ratio entre la consommation énergétique de source renouvelable et la consommation énergétique totale
GRI 302 : Energie 2016	302-3 Intensité énergétique	Consommation d'énergie par tonne produite
GRI 302 : Energie 2016	302-4 Réduction de la consommation énergétique	Efficacité et transition énergétique
Eau		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 303 : Eau et Effluents 2016	303-3 Prélèvement d'eau	Consommation d'eau par tonne produite
Biodiversité		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 304 : Biodiversité 2016	304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Part des approvisionnements du Groupe couverts par des dispositifs de durabilité



NORME GRI	Éléments d'information	Indicateur SPRING
Émissions		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES	Calcul des émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1 & 2)
	305-2 Émissions indirectes de GES (Scope 2)	Calcul des émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1 & 2)
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	Descriptions des principaux postes d'émissions du Scope 3
	305-5 Réduction des émissions de GES	Pourcentage de réduction de GES du biodiesel mis sur les marchés par Saipol
Déchets		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 306 : Déchets	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Tonnage total commercialisé de produits issus de l'économie circulaire
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	Taux de valorisation des déchets industriels
Pratique d'achat		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Code de conduite des fournisseurs et évaluations RSE des fournisseurs
	308-2 Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Part des approvisionnements en Huile de Palme du Groupe couverts par des dispositifs de durabilité
Emploi		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 401 : Emploi 2016	GRI 401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Turnover subi
		Part des femmes dans l'effectif du Groupe

NORME GRI	Éléments d'information	Indicateur SPRING
Santé et sécurité au travail		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-9 Accidents du travail	Partager une culture et des valeurs communes au Groupe
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Partager une culture et des valeurs communes au Groupe
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Partager une culture et des valeurs communes au Groupe
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Partager une culture et des valeurs communes au Groupe
	403-9 Accidents du travail	Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail (TF2) Fréquence des incidents industriels
Formation et éducation		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Avril Academy
Diversité et égalité des chances		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 405 : Diversité et égalité des chances	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Part des femmes dans les top managers du Groupe Part des travailleurs en situation de handicap employés par le Groupe en France
Communautés locales		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Description des politiques et du plan d'action pour gérer ce thème
GRI 413 : Communautés locales 2016	GRI 413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Renforcement du lien entre les collaborateurs Avril et l'amont agricole

Rapport de l'organisme tiers indépendant

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Validation/Vérification, n° 3 1891, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après l'« Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225 105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102 1, R. 225 105 et R. 225 105 1 du Code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COMMENTAIRE

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225 3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- concernant la « part d'élevages audités selon le référentiel interne de tenue d'élevage », le contrôle interne pourrait être renforcé compte-tenu de la complexité du suivi du périmètre de reporting.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur le site internet.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par la direction RSE.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225 105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (Programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière, du 7 juillet 2023) et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes Intervention de l'OTI Déclaration de performance extra-financière, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée¹).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821 28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

¹ISAE 3000 (révisée) Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de sept personnes et se sont déroulés entre octobre 2023 et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de vingt-sept semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les ressources humaines, santé et sécurité, environnement.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'Entité et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2e alinéa du III de l'article L. 225 102 1 du Code de commerce ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225 105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'Entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Saipol Le Mériot, Lesieur Coudekerque, Oleon Port Klang, Sanders Centre Auvergne, Vivent Paille ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 22 % et 28 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (28 % des effectifs, 22 % de l'énergie) ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'Entité.

- Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris La Défense, le 18 avril 2024

L'organisme tiers indépendant EY & Associés



Xavier Guillas

Associé, Développement Durable

ANNEXE 1**Informations considérées
comme les plus importantes**

INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

INFORMATIONS SOCIALES	
INFORMATIONS QUANTITATIVES (INCLUANT LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE)	INFORMATIONS QUALITATIVES (ACTIONS OU RÉSULTATS)
Taux de fréquence avec et sans arrêt (TF2) périmètre SPRING et périmètre SLL.	Partager une culture et des valeurs communes au Groupe. Développer tous les talents. Être attentif aux collaborateurs.
Part de femmes dans l'effectif du groupe Avril.	
Turnover subi.	
Part des femmes dans les top managers du groupe Avril – périmètre SPRING et périmètre SLL.	
Part des stagiaires et alternants dans l'effectif France.	
Taux d'absentéisme.	
Taux de grévistes.	
Jeunes de 25 ans et moins.	

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

INFORMATIONS QUANTITATIVES (INCLUANT LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE)	INFORMATIONS QUALITATIVES (ACTIONS OU RÉSULTATS)
Nombre de projets qualifiés soutenus par le groupe Avril contribuant à la transition agricole.	Contribuer à la transition agricole.
Investissements (engagements de la société Sofiprotéol) dans des entreprises de semences travaillant sur des variétés adaptées au changement climatique.	Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs en matière de RSE.
Pourcentage de réduction de GES du biodiesel mis sur les marchés par la société Saipol.	Développer l'économie circulaire.
Part du chiffre d'affaires des produits certifiés BIO ou UAB.	Investir durablement dans les filières.
Consommation d'énergie par tonne produite.	Réduire l'empreinte de nos activités industrielles.
Ratio entre la consommation énergétique de source renouvelable et la consommation énergétique totale.	Focus bilan GES : Mesurer et réduire nos émissions.
Consommation d'eau par tonne produite.	Contribuer à réduire les émissions de GES de nos clients (répondre aux nouvelles attentes des clients et consommateurs avec des produits bas GES).
Taux de valorisation des déchets industriels.	
Fréquence des incidents industriels.	
Tonnage total commercialisé de produits issus de l'économie circulaire.	
Part des emballages recyclables dans les emballages groupe.	
Part des emballages recyclés dans les emballages groupe.	
Investissements (engagements de la société Sofiprotéol) pour le développement de l'économie circulaire.	
Quantité de dons alimentaires.	
Emissions de gaz à effets de serre Scopes 1, 2 et 3 – périmètre SPRING et périmètre SLL.	

INFORMATIONS SOCIÉTALES**INFORMATIONS QUANTITATIVES
(INCLUANT LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE)****INFORMATIONS QUALITATIVES (ACTIONS OU RÉSULTATS)**

Part de matières premières nationales
(ou européennes pour Oléon) traitées par le groupe Avril.

Part des approvisionnements en huile de palme du groupe Avril
couverts par des dispositifs de durabilité.

Part du soja issu de filières non OGM ou couvert par des crédits RTRS
utilisé en alimentation animale.

Nombre de retraits et rappels de produits.

Investissements (engagements de la société Sofiprotéol)
en lien avec le développement des protéines végétales.

Part d'œufs issus d'élevages alternatifs achetés par le groupe Avril.

Part d'élevages audités selon le référentiel interne de tenue d'élevage.

Mise en place d'un comité de parties prenantes.

Organisation de visites Avril Communities.

Renforcement du lien entre les collaborateurs du groupe Avril
et l'amont agricole.

Transformer des matières premières nationales.

Agir pour le bien-être animal.

Mettre en place un approvisionnement responsable.

Proposer une offre de protéines végétales.

Agir avec nos parties prenantes externes.

Offrir des produits sûrs et de qualité.

Avril



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par  DocAcess